

**ANNEXES –
ZPPAUP
GERBEROY**

PLUi

**PIÈCE
N°4M**

VERSION POUR APPROBATION – MARS 2026

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE DE L'OISE
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE PICARDIE

GERBEROY

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGE

RAPPORT DE PRESENTATION



ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE
ARCHITECTES D.P.L.G. URBANISTE E.N.P.C.
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 43.42.40.71
TELECOPIE : 43.42.56.20

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE DE L'OISE
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE PICARDIE

GERBEROY

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGE

RAPPORT DE PRESENTATION



ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE
ARCHITECTES D.P.L.G. URBANISTE E.N.P.C.
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 43.42.40.71
TELECOPIE : 43.42.56.20

SOMMAIRE

PREAMBULE	1	LES PRINCIPES DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR ET LE ZONAGE	36
LE PAYSAGE, PERCEPTION ET EVOLUTION	3	Les principes de conservation	37
Généralités	4	Proposition de zonage	38
Quel paysage pour Gerberoy	6	CONCLUSION	40
Méthodologie de l'approche paysagère	8		
Analyse du territoire	8		
L'approche du site à partir des accès principaux	12		
HISTOIRE ET EVOLUTION URBAINE	13		
Bref aperçu historique	14		
L'évolution du bâti au travers des plans anciens	16		
LES PROTECTIONS EXISTANTES	18		
LE PAYSAGE URBAIN	20		
L'ARCHITECTURE	22		
Volume et type de construction	24		
Type constructif et époque	25		
La construction à pan de bois	26		
La construction en maçonnerie de brique	28		
La constructions mixte	29		
Charpente et couverture	30		
Les percements et les menuiseries	33		
Synthèse de l'architecture	35		

PREAMBULE

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain est élaborée conjointement avec les services de l'Etat, qui a conservé sa responsabilité dans le domaine de la protection, au titre de la loi du 7 Janvier 1983, relative à la répartition des compétences. Conscient du coté arbitraire de la protection en vigueur, le législateur propose d'associer l'architecte des bâtiments de France aux collectivités locales, afin de modifier le périmètre préexistant de 500 mètres autour des monuments historiques classés ou inscrits.

L'objet de la protection n'est pas seulement la mise en valeur des abords d'un monument, c'est la prise en compte d'un patrimoine ayant valeur d'ensemble, riche en soi, représentatif des grands moments de l'évolution des espaces urbanisés chargés d'histoire, et des paysages assurant leur pérennité et leur mise en valeur.

La procédure d'élaboration fait intervenir, aux cotés de la municipalité et de l'Etat, le public, en recueillant l'avis de chacun par l'intermédiaire de l'enquête publique.

En outre une procédure d'appel est instituée par la création du Collège Régional du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) appelé à régler les différents éventuels entre l'architecte des bâtiments de France et l'autorité délivrant les permis.

Enfin, la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager est une servitude, elle s'impose donc au Plan d'Occupation des Sols et assure la pérennité nécessaire à une telle démarche de protection.

Confiée par le Ministère de l'Equipeement et la municipalité, menée en étroite relation avec le Service Départemental de l'Architecture et la Direction Régionale de l'Environnement, l'étude de la Zone de Protection du patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Gerberoy a pour but :

- . d'établir une étroite relation entre les édifices majeurs dans le tissu architectural, urbain et paysager annonciateur du centre ancien
- . d'appréhender les aspects qualitatifs des espaces et de l'architecture
- . de proposer un périmètre d'intervention dépendant de la covisibilité et de la cosensibilité des édifices avec leur environnement
- . de proposer des conditions possibles d'intégration de l'architecture contemporaine dans le tissu ancien
- . de proposer des orientations pour une politique d'aménagement
- . de proposer des solutions visant à préserver les lieux tout en conciliant animation, information et accueil du public.

Dans la pratique, on mènera une réflexion sur la ville, l'évolution des espaces en creux et du bâti, l'économie et la vie actuelle. L'espace urbanisé dépend d'une organisation socio-économique, de pratiques et de traditions ayant une importance majeure pour la compréhension du site et pour son devenir.

LE PAYSAGE, PERCEPTION ET EVOLUTION

GENERALITES

Les paysages n'entrent pas dans la logique des parcs et jardins. Les critères de jugements ne doivent pas être ceux de l'artiste qui considère l'objet analysé ou simplement parcouru comme une oeuvre d'art, tableau ou sculpture. Le paysage malgré sa valeur esthétique, son romantisme, son émotion n'est pas le fait d'un compositeur s'inscrivant dans une démarche solitaire.

Le paysage est une portion du territoire façonné par de nombreux acteurs au fil du temps. C'est une production lente, emprunte de savoir-faire liés à une économie.

L'oeuvre paysagère intrinsèque n'existe pas. L'ensemble est constitué de matrices qui s'emboîtent dans un mode de production.

L'analyse du paysage doit nous permettre de définir la relation entre mode de composition et la forme produite.

Il ne peut y avoir compréhension du paysage sans compréhension de la division du travail, des différentes approches culturelles, des forces économiques et sociales.

Le paysage n'est pas réservé à une certaine catégorie d'individu, actifs ou oisifs. Il appartient à tous ceux qui y vivent, le regardent ou le façonnent, le modèlent.

C'est pourquoi les phénomènes de perception et de visualisation sont primordiaux dans toute approche paysagère de nos régions parcourues par des hommes. L'approche du territoire ne peut s'envisager sans la relation réciproque, spectacle, spectateur dont le comportement, loin d'être compris, devient un sujet d'observation de plus en plus crucial pour les aménageurs et les décideurs.

La perception du paysage est liée à l'oeil et à notre psychisme qui enregistre, amplifie les images. Nos cultures, nos influences sociales, civilisations, nos collectivités, les époques font le reste.

A ces influences collectives s'ajoutent les comportements personnels liés aux souvenirs, au culte du patrimoine fondé sur la notion de passé pour promouvoir notre avenir.

Le champ de la protection et de la mise en valeur s'est étendu du jardin, au parc, à des portions de territoire en mouvement comme il s'est étendu d'une architecture à des portions ou des villes entières non statiques, non muséales.

Etendre le patrimoine au paysage ce n'est pas seulement vouloir maîtriser le temps dans ses trois dimensions, passé, présent, avenir; c'est vouloir transmettre le savoir-faire des générations passées, assurer un continuum face à la rupture éphémère des 50 dernières années.

Le paysage ne peut entrer dans la logique de protection ou de mise en valeur au sens où nous l'entendons pour des objets mobiliers, des architectures ou des jardins, composés, dessinés, entretenus en tant que pièces uniques.

Le paysage doit être analysé non pas en élément isolé, portion de photographie ou de tableau mais comme ensemble constitué de strates et de boîtes calées par l'homme les unes aux autres.

Le paysage rural de nos régions n'existe que par la présence de la ville et réciproquement. Ils ne s'opposent pas, ne se complètent pas, ils constituent un tout, cohérent, homogène ou blessé, défiguré par les mêmes logiques.

Nous devons analyser le paysage, comprendre son évolution et proposer sa mise en valeur comme nous le faisons pour un ensemble urbain. L'approche généalogique de l'espace est nécessaire afin de comprendre qu'avant nos interventions, il existait un déjà là dans lequel s'inscriront de nouvelles divisions.

Le champ de nos interventions ne peut se limiter aux notions du beau. L'économie, les mutations, les conditions de production doivent être intégrées comme l'évolution d'un quartier d'un mode de production industriel ou commercial.

La question de fond, comme pour la ville, peut se résumer en ces termes, le paysage agricole est-il composable ?

Dans la notion de composition s'imbriquent des statuts théoriques différents, esthétiques, pratiques économiques, sociales et concrètes, qui sont ambigus et s'opposent.

La mise en valeur du paysage ne peut être régie par un concepteur mais par un groupe d'individus réfléchissant théoriquement et acceptant les dérives dues aux mouvements spontanés, désordonnés façonnant depuis tout temps les oeuvres collectives.

Le groupe de pilotage doit accepter cette division entre travail intellectuel et travail manuel. C'est cette division que nous devons atténuer dans une mouvance, des fluctuations insaisissables.

Il est aujourd'hui hors de propos de recomposer un objet paysage dans une situation figée :

- . de notre enfance,
- . des monochromes du XIXe siècle
- . des tableaux du siècle des lumières
- . des sièges et batailles de l'époque médiévale.

Nous ne pouvons que proposer une approche théorique du paysage, comprendre sa lente évolution, fixer les règles pour ce champ visuel qui est une des strates de la composition globale, en sachant que, malgré nous, l'espace agricole comme la ville se dérobera et se transformera.

Nous proposons dans cette étude de nous engager dans l'analyse des formes visibles, dissimulées ou disparues qui, par lente accumulation, constituent Gerberoy.

La compréhension du déterminisme d'hier et d'aujourd'hui, l'interpénétration des composants fondamentaux et des éléments secondaires assurera la permanence du paysage. Pour mener à bien le projet, il est nécessaire au groupe de pilotage de posséder les outils de la lecture :

- La structure du paysage :

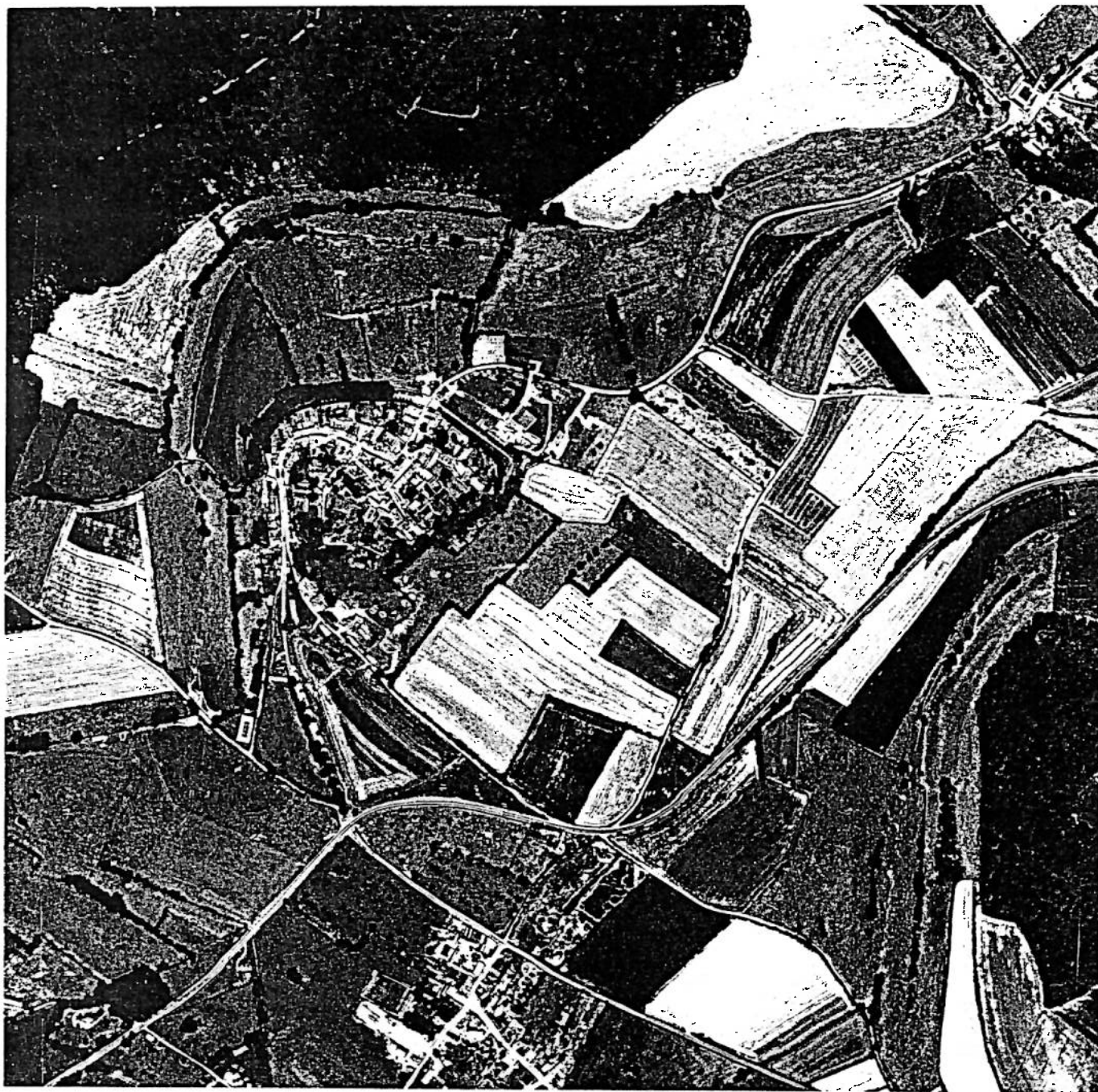
- . répartition des masses
- . lisières
- . espaces ouverts
- . espaces fermés
- . les alignements, les haies, ...

- La texture :

- . apparence des surfaces
- . formes
- . matières, ...

- La couleur et la lumière :

- . variation d'intensité
- . orientation
- . ambiance



vue aérienne du site de Gerberoy

- Le spectateur :
 - . position dominante
 - . position dominée
 - . longueur des vues
 - . rapport avec l'esthétique, les loisirs.
- Le jardinier :
 - . pratique quotidienne du potager
 - . pratique saisonnière du verger
 - . esthétique, pensée et abstraction du jardin de loisir.
- L'agriculteur :
 - . outil de production
 - . mécanisation
 - . sol, support d'activité, de rentabilité
 - . structure paysagère et éléments végétaux, fonctionnalistes.

QUEL PAYSAGE POUR GERBEROY

Le paysage de Gerberoy est lié à l'histoire, à l'évolution urbaine. Résultante de pratiques sociales et technologiques, il s'est structuré de façon concentrique :

1 - Autour des habitations :

- a - Potagers pour une utilisation biquotidienne
- b) - Jardins d'agrément, simple extension du dedans, zone d'ombre, de plaisir, de rêverie.

2 - Jouxant les bâtiments agricoles :

- a) - Les vergers à la fréquentation journalière suivant les saisons et fréquentés par certains animaux que l'on rentre quotidiennement.
- b) - Les pâturages réservés aux jeunes bêtes retrouvant l'écurie ou l'étable chaque soir.

3 - Plus éloignés, les cultures :

Les terres réservées à la culture étaient plus éloignées du bâti. Nonobstant les rotations dues à l'assolement, il existait aussi une occupation radio concentrique des terres dans la polyculture suivant les nécessités liées à la production (binage, sarclage, effeuillage, etc...), à la récolte, au ramassage. Les solutions sont aussi dépendantes du mode de fonctionnement et du matériel dont disposait l'agriculteur. Le but était essentiellement de réduire le temps de transit entre le siège de l'exploitation et les champs.

4 - A la limite du territoire :

Les communautés rurales occupent des territoires ponctués de masses boisées souvent éloignées des habitations et servant de limites. Pour le village, elles sont utilisées une ou deux fois l'an pour entretenir et couper le bois nécessaire à la vie quotidienne. Les hameaux que l'on retrouve à proximité des forêts sont en général liés à l'exploitation, s'y côtoyaient, bûcherons, scieurs, manouvriers des charbonnières, cercleurs de tonneaux, etc...

A Gerberoy, les distances ne sont pas assez importantes pour que la société soit aussi divisée. Les notables, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les métiers de la forêt ont toujours cohabité dans cette logique encore lisible sur les photos aériennes et sur le terrain malgré les remembrements et les modes de productions agraires contemporains.

Les éléments structurants du paysage correspondent à des lectures différentes. Il est difficile de décrire un paysage sans parler de la position du spectateur. L'appréciation d'un volume est différente de près et de loin, de la vision tactile à un effet de masse, de sous profondeur proche de l'expression géométrale du paysage. La distance correspondant à une bonne lecture de l'effet structurant des éléments est de deux fois la plus grande dimension entre l'objet et le spectateur, l'angle de vision étant d'environ 18° , soit une longueur correspondant à 3 hauteurs de l'objet.

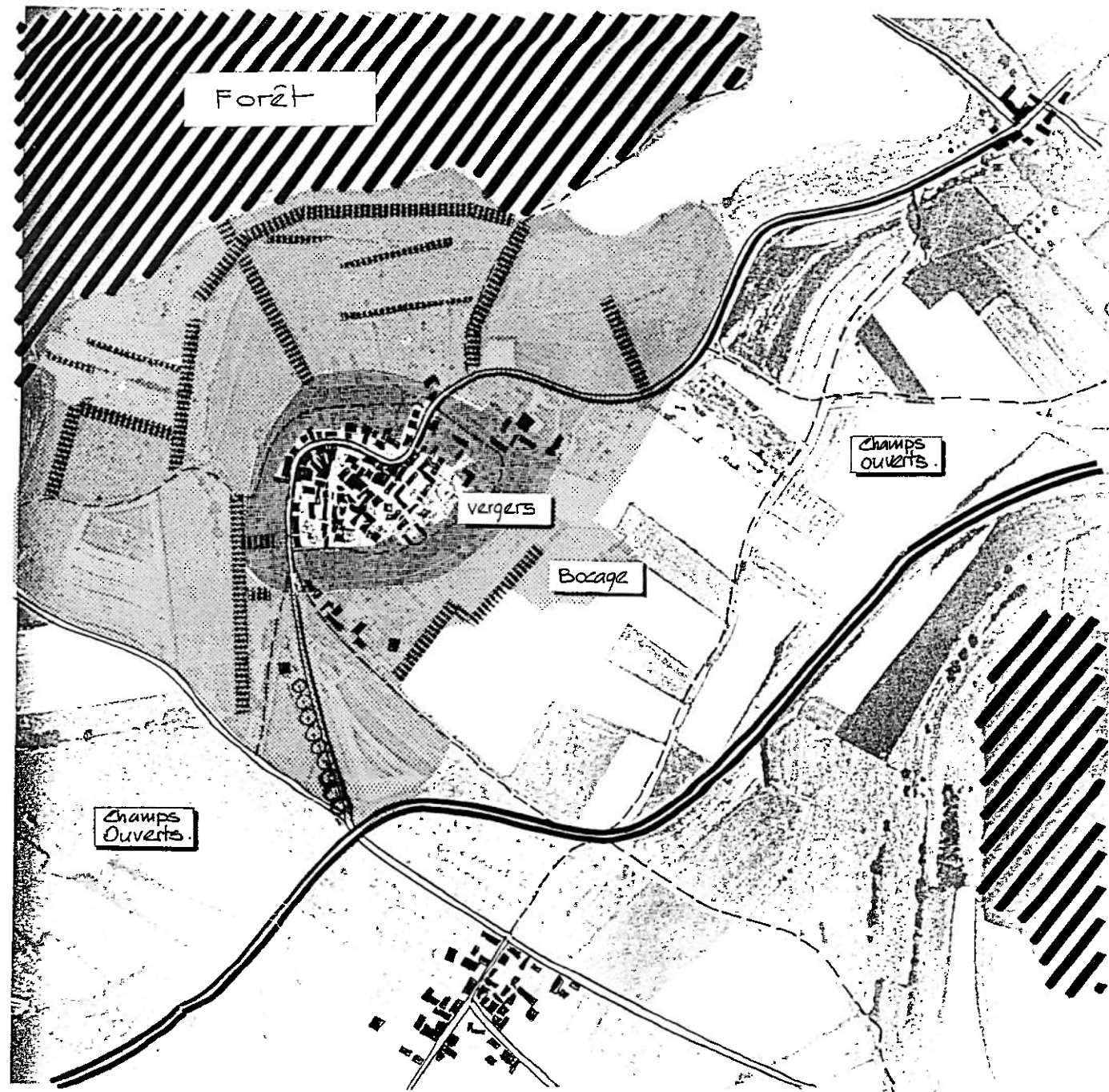
Ces distances correspondent aux limites de l'avant plan. Les objets, architectures par exemple, ont besoin d'être cadrés dans leur environnement, la distance de 4 à 5 fois la plus grande longueur semble acceptable. Au delà, l'objet perd de son individualité. Le bosquet ou les éléments bâtis masquant le paysage, font à 100 m partie de la structure,

à 500 m ils sont une masse, un volume, à plus de 1 km ce sont des taches.

Le paysage est donc constitué de trois éléments :

- . l'avant plan
- . le paysage proprement dit
- . l'arrière plan

La valeur d'un objet ou du paysage en général est relative et dépend de la position du spectateur.



- == route principale
- == route secondaire
- - - chemin
- ||||| Haies structurantes
- /// forêt
- ▨ bocages
- ▩ vergers

0 100 M

Ech : 1/6250

Etat des lieux

METHODOLOGIE DE L'APPROCHE PAYSAGERE

Le paysage de Gerberoy est un produit social qui s'est développé sur un substrat géomorphologique et biologique. Il est constitué de deux composantes principales :

. **l'une, pittoresque** correspondant à un courant esthétique ayant une valeur de reconnaissance sociale et patrimoniale de portée nationale,

. **l'autre, productive** basée sur le travail d'une société formant "un pays". Ce côté utilitariste rattache le paysage au mode de production, au savoir-faire. S'il y a eu, au cours des années passées, divergence entre ces deux méthodes d'approche du paysage, on parle aujourd'hui de complexe paysager dans lequel nous tentons de comprendre :

- l'identité du paysage
- la hiérarchisation des types
- les valeurs de reconnaissance de la société

Ces différentes approches permettront d'évaluer le paysage, de fixer les règles de confortement ou d'évolution, de proposer des outils de gestion et de mise en valeur.

Le mot paysage est souvent source de conflit entre les tenants de l'une ou de l'autre des composantes. Notre approche veut se situer à la charnière de ces deux modes de réflexions en se basant peut être plus sur la notion du terme flamand "Landchap" qui tente de traduire un accord entre une société et le territoire dans laquelle elle vit. Notion différente de la vision esthétisante italienne traduite par le terme "Vedutta" dans la peinture paysagère de la Renaissance.

L'ANALYSE DU TERRITOIRE

I - LE RELIEF

Le relief n'est pas ici à étudier en tant que science spéciale : la géomorphologie. Ce qui nous intéresse c'est l'aspect visuel, les émotions que sa forme engendre.

Le relief de Gerberoy modéré, est constitué d'une succession de collines avoisinant les 200 m d'altitude (Gerberoy : 182 m au château d'eau).

Au Nord : - La forêt de Caumont avec un point culminant à 200 m au dessus de la vallée d'Arondel.
- Le Buquet Collette (sur Songeons) à 174 m

A l'Est : - La colline surmontant le fond de l'Argenterie à 173 m
- Le grand champ à 176 m

Au Sud : - Les Echarts (Sud du Mont Porcher) à 176 m
- L'Epine à 209 m

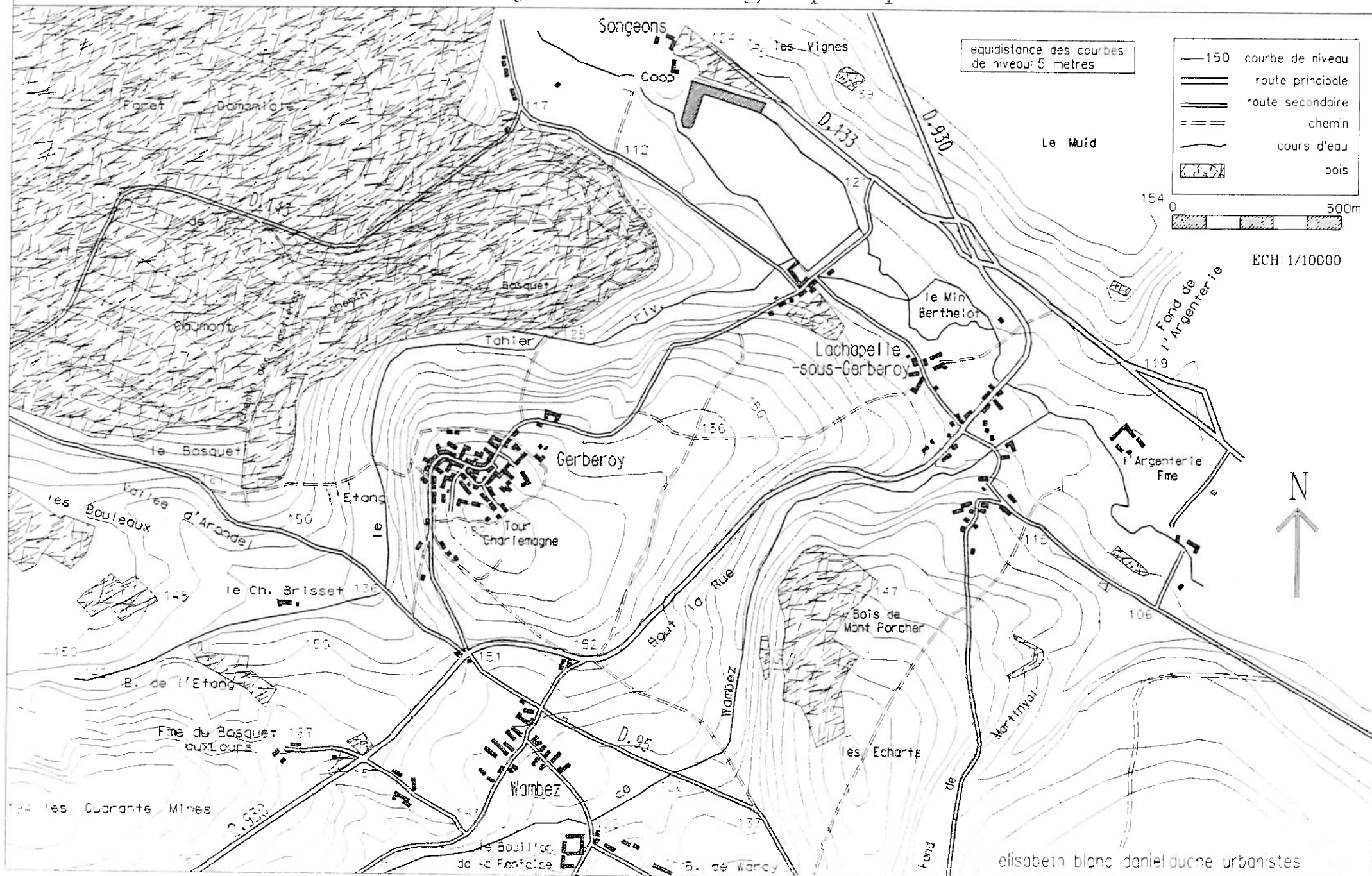
A l'Ouest : - Les Quarante Mines à 194 m
- La Croix des Fétieux à 202 m

Les pentes des versants sont peu accentuées, la présence de talus est assez importante, les rochers sont quasiment inexistantes sauf à quelques endroits aux abords de Gerberoy sous la végétation.

Ces parties rocheuses ne sont pas significatives du paysage et ne peuvent en assurer le moindre attrait.

GERBEROY ZPPAU

le systeme orographique





— 150 Courbe de niveau.
 Espacement des courbes de niveau
 → 5 mètres.

— cours d'eau.

Relief / Courbes.

Le relief a une incidence sur les perceptions du spectateur, c'est pourquoi nous proposons un classement en fonction des pentes et des vues qu'elles engendrent :

1 - Les vues majeures

- a - Sur le Tahier et la vallée d'Arondel
- b - Vers Buicourt et les bois de la Belle Epine.

2 - Les vues secondaires

Vers le Sud-Ouest et le Nord et le Nord-Est.

3 - Les vues tertiaires

Vers le Sud et le Sud-Est.

La qualité de l'intérêt est relativement dépendante des différences réelles de niveau mais plutôt de celles perçues. Ceci se remarque dans la partie Sud de Gerberoy à cause d'un avant plan peu mouvementé dont "l'aspect horizontal" atténue l'impression de relief de l'arrière plan.

Le relief apparaît plus accidenté au Nord avec un avant plan "abrupt" et une vallée douce, non encaissée, creusée dans une roche tendre.

Dans ces régions, ce sont les vallées qui donnent du caractère au paysage, les sommets fortement arrondis sont peu marqués. La présence d'autres éléments est nécessaire pour créer un effet de masse ou de verticalité accusant le relief comme, le village de Gerberoy, la forêt de Caumont ou le bois du Mont Porcher.

La valeur des vues est due aux vallées longitudinales entrecoupées de plans latéraux créant des changements de direction et par les vallées adjacentes comme, par exemple, le changement de direction entre la vallée du Tahier et la vallée d'Arondel ou la vallée du Thérain.

Au Sud, le relief plus doux est animé par quelques rares assises rocheuses plus résistantes mais surtout par des talus et des chemins

creux rompant les lignes horizontales. Les lointains sont des successions d'ondulations créant des parallèles à l'horizon.

Dans ce paysage ondulé, aux vallées de faible profondeur contrastant avec la quasi horizontalité, l'atténuation du relief peu accentué, doit être combattue, voire interdite :

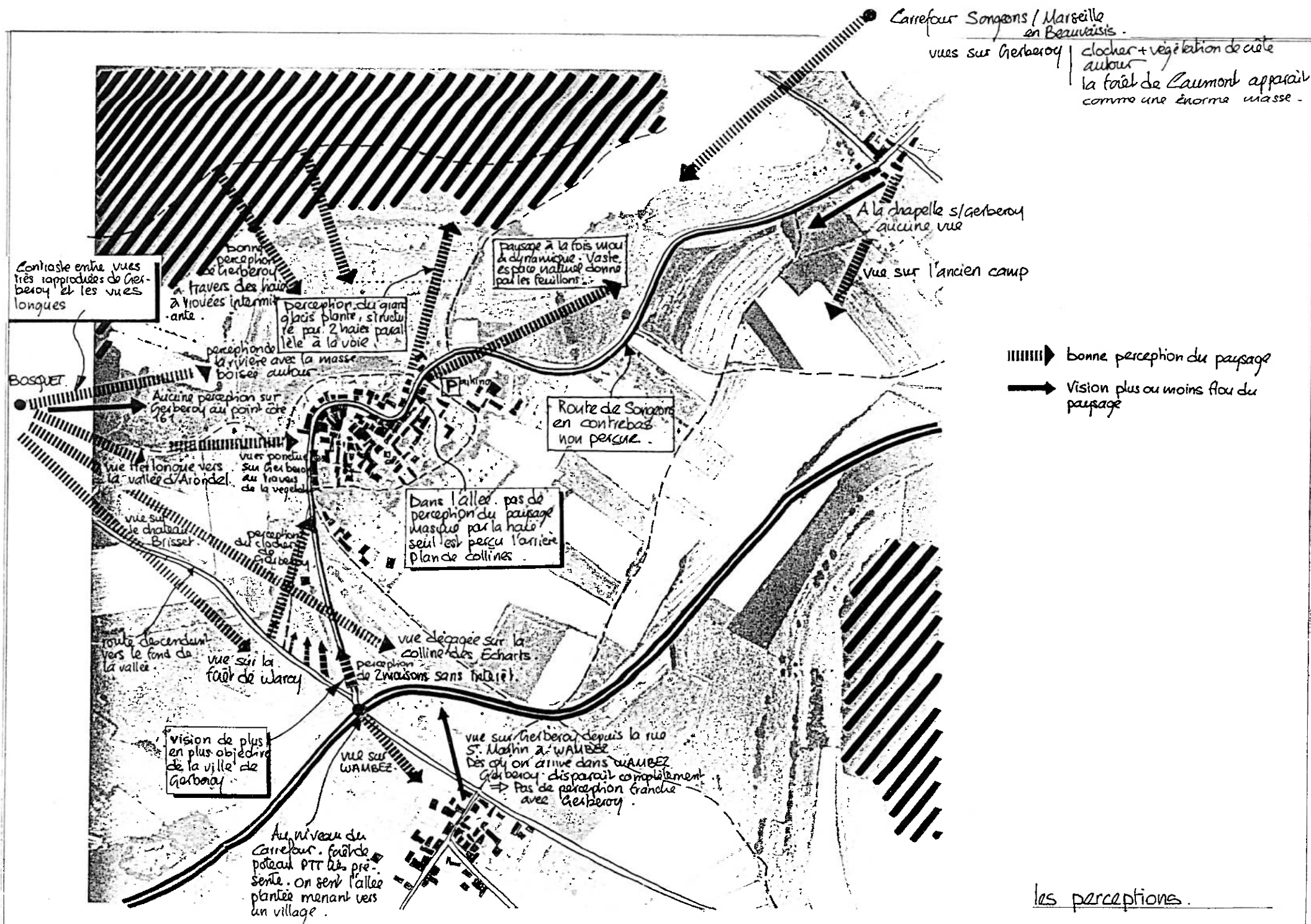
- maintien des masses boisées, des chemins creux
- maintien d'arbres groupés, alignés, isolés
- maintien de l'organisation des constructions qui, entrecoupées d'arbres, donnent aux vues leur caractère vertical.

II - L'EAU

L'eau attire l'oeil et joue un rôle important dans le paysage, les relations entre l'Homme et l'eau dépendent de motifs souvent inconscients. Le spectacle de l'eau est perpétuellement renouvelé, qu'elle soit courante ou plus ou moins stagnante. Les plans d'eau, même modestes, font miroiter la lumière, reflètent le paysage, valorisent les vues les plus banales. Le regard est attiré par la ligne de rencontre entre la terre et l'eau par une structure et une flore particulière, même si celle-ci s'étend sur seulement quelques mètres.

Le Tahier, au fond de son thalweg constitue un enrichissement du paysage. C'est le Tahier qui a engendré l'usage de cette vallée bien irriguée, plus ou moins inondable. Les prairies y ont trouvé à proximité des exploitations une place de choix, les animaux pouvaient s'y abreuver.

Il faut aujourd'hui éviter de canaliser la rivière, de modifier son cours qui suit le relief naturel, de créer des retenues entraînant la rectification des berges.



III - LA STRUCTURE DU PAYSAGE

C'est la répartition sur le territoire des éléments ayant une certaine masse, la perception entre ces masses et les espaces ouverts.

C'est une notion de perception optique qui correspond à des vues cadrées, des vistas. Le déplacement entraîne une lecture infinie des paysages ayant chacun leur structure propre, tels que, par exemple, des alignements créant une dynamique directionnelle en sens longitudinal, un écran dans le sens transversal, des poteaux téléphoniques qui bordent la voie suivant un rythme serré et dense ou permet des vues sur la campagne.

La structure du paysage apparaît surtout en lumière rasante, à l'aube ou au couchant ou à travers un demi brouillard. A Gerberoy, cette notion de structure est majeure de part la topographie et l'orientation des éléments végétaux :

a - La forêt de Caumont, dense et uniforme n'est pas un élément structurant majeur. Dense et uniforme, elle reproduit approximativement le relief quelques mètres plus haut. Ainsi son effet de masse, d'écran arrêtant le regard, la forêt n'est pas plus structurante qu'une dune ou une colline.

b - Les autres masses boisées, telles que Mont Porcher, les Bouleaux, le Bois de l'Etang, plus éloignées, plus modestes se découpent sur le ciel et se détachent de l'horizon.

Ces masses devenant écrans quand on les approche, modifient la forme du paysage, longent le profil des crêtes. Elles structurent le paysage vallonné en introduisant la verticalité.

c - Les jardins et les vergers apparaissent comme des masses à la dimension et au modelé plus doux. Elles offrent une variété d'essences et de couleurs lui conférant un aspect un peu sophistiqué; on est à la jonction entre le paysage et le jardin, la main de l'homme est

perceptible dans cette lecture. Cet effet est renforcé par la présence du bâti qui souligne la végétation par l'horizontalité de ces longères ou la verticalité du clocher et du château d'eau qui attirent l'oeil. Par leur forme et leur signification ces éléments sont des points d'appels.

d - La liaison entre les masses et les espaces ouverts est assurée par des alignements d'arbres, des haies complantées, des murs et des murets.

C'est là que le terme de structure est le plus approprié créant des lignes, soulignant une architecture, marquant une limite de propriété, accompagnant un chemin.

Ces alignements modèlent et divisent le paysage en créant des entités distinctes. Pour la compréhension du paysage, ces éléments sont majeurs, ils assurent la transition entre l'Homme et la Nature. L'espace paysagé divisé est la conséquence d'une économie, de pratiques sociales, d'une division du travail, de savoir-faire. A ce titre, ils méritent toute notre attention.

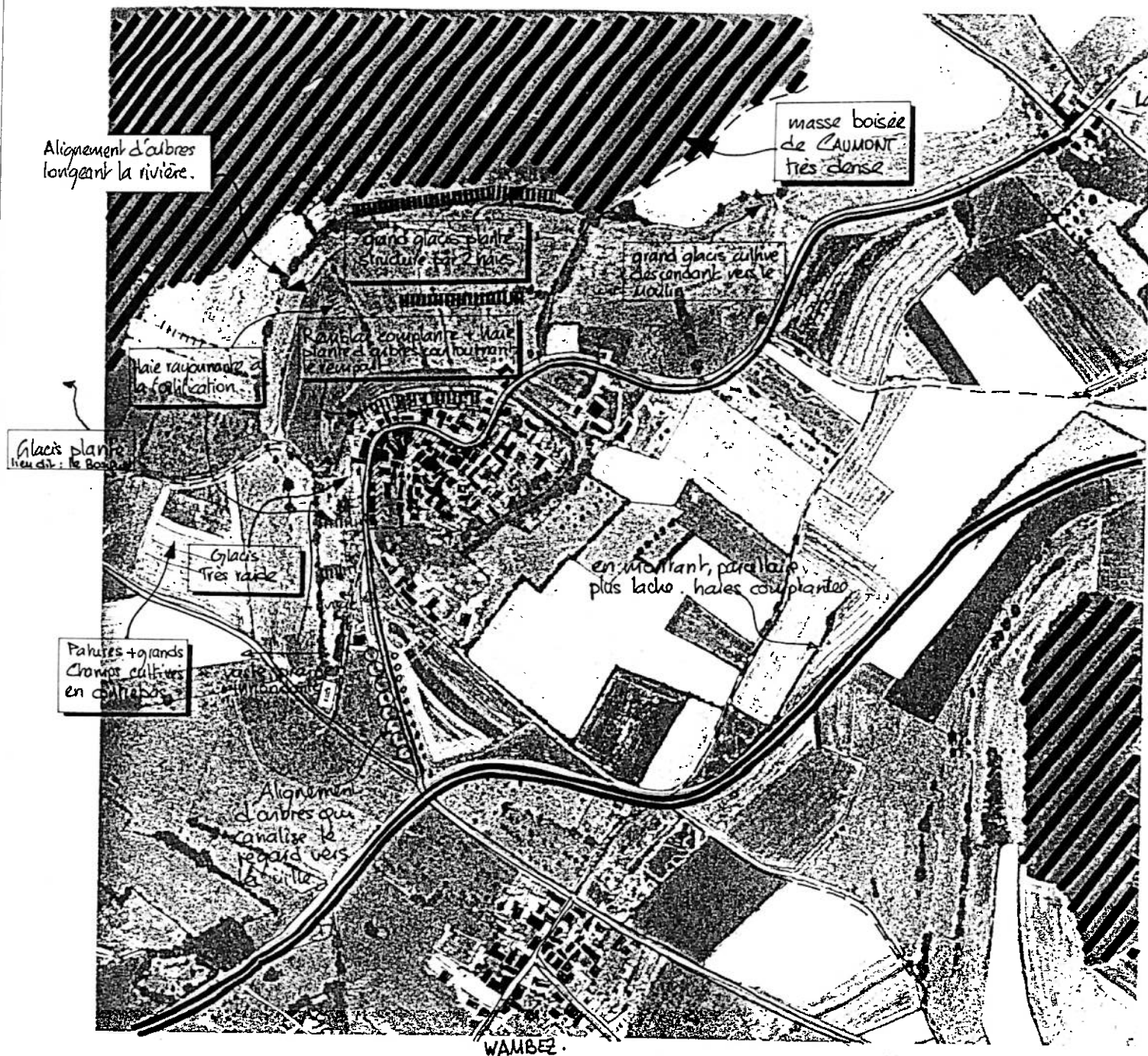
Les éléments structurants sont les suivants :

- Les promenades :

Au pied du rempart se sont organisés deux types de promenades :

. La première vers l'Est, vers la Tour Charlemagne, correspond, dans sa facture, à l'esprit des embellissements, après démilitarisation des places fortes. Cette promenade est dans la continuité des jeux de Mail, champêtre elle a cependant un caractère XIXe siècle, s'ouvrant à son extrémité sur l'espace agricole.

. La seconde vers l'Ouest, surplombe le Tahier. Plus libre, moins rectiligne, confortée par un jeu de haies complantées perpendiculaire et buttant sur un talus surmonté d'un mur, cette promenade joue un rôle de transition entre les espaces et plusieurs modes de composition. Elle



La Chapelle St Gerberoy.

||||||| Haies

ooooo Alignement d'arbres.

les éléments structurants du paysage

incite à la découverte du paysage, à la promenade moins officielle, moins endimanchée, alors que paradoxalement ses extrémités, ses buts à atteindre sont plus urbains.

- Les arbres d'alignements :

Les arbres d'alignements se retrouvent essentiellement dans la ville intra-muros, à ce titre, ils seront analysés dans le chapitre de la scénographie urbaine.

En périphérie, un certain nombre d'alignement d'arbres structurent le paysage, le long des voies d'accès (essentiellement sur la D 95 au Sud) et autour du château d'eau. Les peupliers qui enserrent cet édifice crénelé, (clin d'oeil architectural à la manière de Viollet-le-Duc) attirent l'oeil par leur position dominante, leur forme élancée. Ils sont des points d'appel majeurs.

Arrivés à terme, ces arbres vont disparaître. La question de leur substitution doit être posée, tout comme leur maintien en temps que ruine végétale et romantique.

La poésie de la ruine architecturale du château d'eau et de la végétation graphique et noire n'est pas dénuée d'intérêt.

- . Les haies complantées
- . les talus, les murets, les haies
- . les vergers

La structure a beaucoup d'importance dans ce paysage à relief modéré. La verticalité provient uniquement de la hauteur des éléments, renforçant la notion d'éperon bâti, lui donnant toute sa valeur. Les bois, arbres et haies constituent la masse vivante du paysage, les réalisations humaines, la masse bâtie, les rares rochers ou talus, les masses vivantes.

La valeur structurale du paysage dépend de la position du spectateur.

- Les éléments vivants :

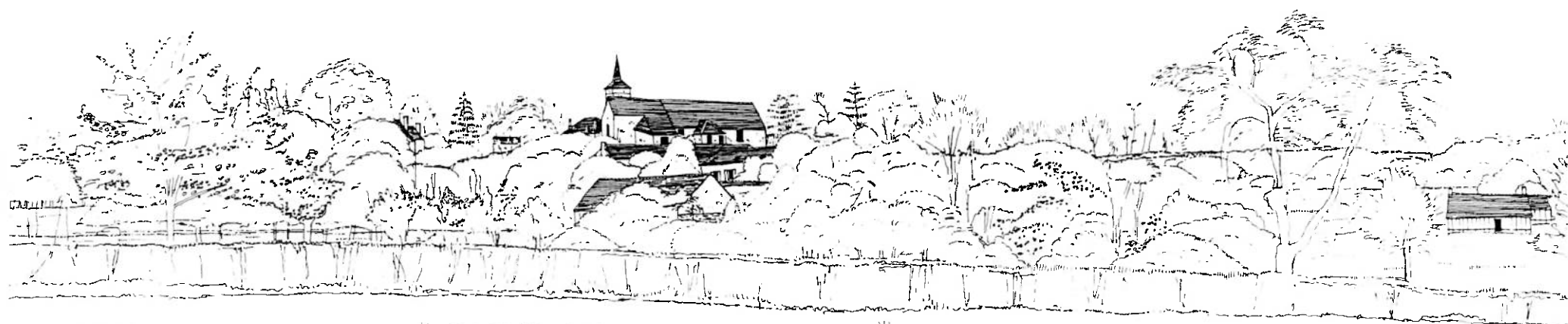
Les arbres et les arbustes ont une valeur particulière dans le paysage. Les lignes droites sont quasiment absentes à l'exception des troncs, notamment ceux des vergers et des allées plantées. Les volumes ne sont pas délimités de façon stricte, la croissance différentielle des branches et des essences procure un agrément. Les détails de surface, graphiquement très forts, s'estompent progressivement. Les jeux d'ombre et de lumière, la variation chromatique s'altèrent avec l'éloignement.

Gerberoy est marqué par la dominance de feuillus, à feuilles caduques, structurant différemment les saisons. L'effet de masse, plus prégnant en été grâce à ces arbres distants les uns des autres, ponctuant haies et chemins. Il n'y a pas de forte valeur structurante sans apport d'éléments de grandes dimensions. Si les vergers apparaissent comme un filtre, une irisation dans le paysage global, les grands arbres cousent entre eux les masses bâties et les grandes masses végétales. L'influence des arbres est sensible et positive. Les relations de proximité entre le village et son halo végétal sont indispensables à l'oeil pour apprécier l'ensemble.

A Gerberoy, ceci est renforcé par les buissons, les bosquets et les haies qui marquent le parcellaire ou les abords du bâti : le glacis complanté surplombant le Tahier, les haies denses du chemin de contournement à l'Est, le bosquet poussant sur l'ancienne décharge au pied de la porte St Jean. Les grands arbres offrent une impression de solidité, de longévité, de confort, pérennisant le paysage et la simple valeur esthétique. Les buissons et les haies qui habituellement sont plus ressentis comme des textures que des structures ont ici, grâce aux arbres, une valeur forte.







12. One lap on the outside

Tous ces éléments vivants font partie de la lecture de Gerberoy, ils font partie intégrante du paysage. Si leur valeur est certaine, la conservation et la protection sont plus délicates.

Les éléments vivants sont vulnérables face aux intempéries ou à l'Homme. La forêt, mise à blanc car telle est sa vocation peut modifier la perception de Gerberoy pendant plusieurs décennies. Face à la lenteur de l'épanouissement des volumes végétaux, de leur croissance, il est nécessaire de fixer les limites de la protection face à la perception.

Protection des éléments vivants :

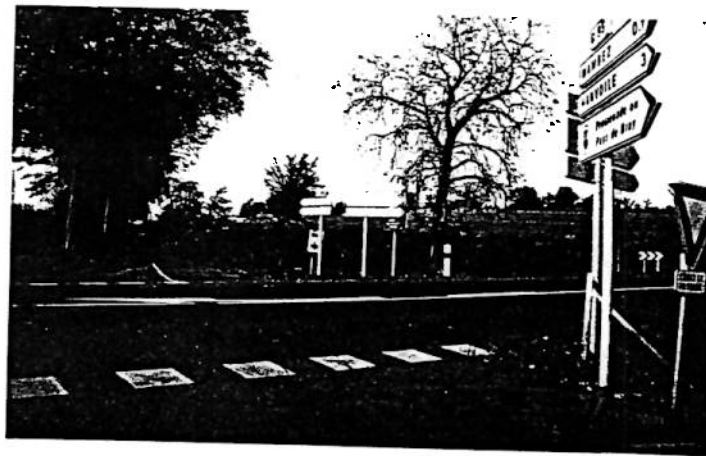
- dans les haies, conserver les talus, broussailles, arbres de haute tige.
- ne pas couper systématiquement les alignements sans avoir pensé à la nouvelle vision. Couper un arbre sur deux en remplaçant celui qui manque, permet de maintenir l'écran, le filtre.
- ne pas couper à blanc la forêt mais conserver une masse assez épaisse en attendant que repoussent les arrières. Ne pas remplacer les feuillus par des résineux dans des proportions importantes.

L'APPROCHE DU SITE A PARTIR DES ACCES PRINCIPAUX

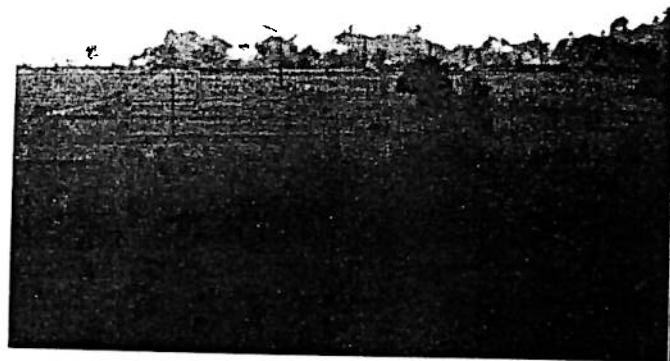
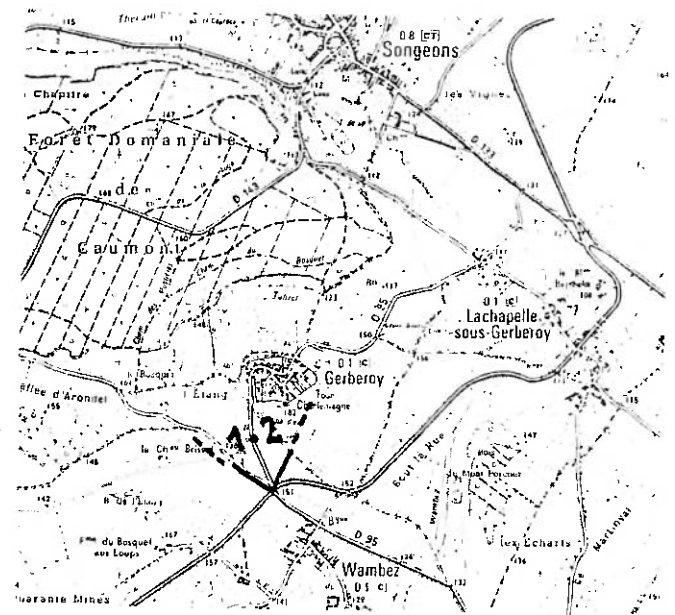
L'ensemble des perceptions et impressions décrites dans les analyses précédentes ne sont perçues généralement, qu'à partir des principaux accès circulés. Les vues suivantes présentent les vues que nous pouvons avoir de Gerberoy.

Certaines sont majeures et présentent une valeur esthétique certaine, de par l'équilibre existant entre les masses végétales et bâties (vues à partir de la vallée d'Arondel et vues du chemin du cimetière).

Des autres accès, la perception de Gerberoy est peu présente, le village ne se découvrant à son approche immédiate.



◀ Carrefour D95 / pont côté 151 / route remontant vers Gerberoy ▶





1



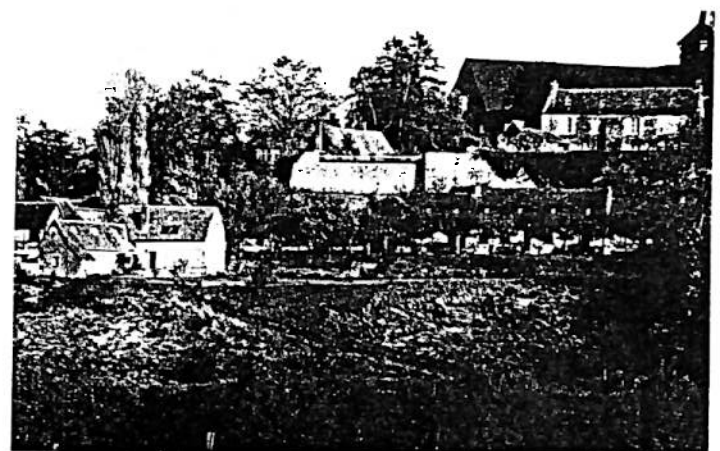
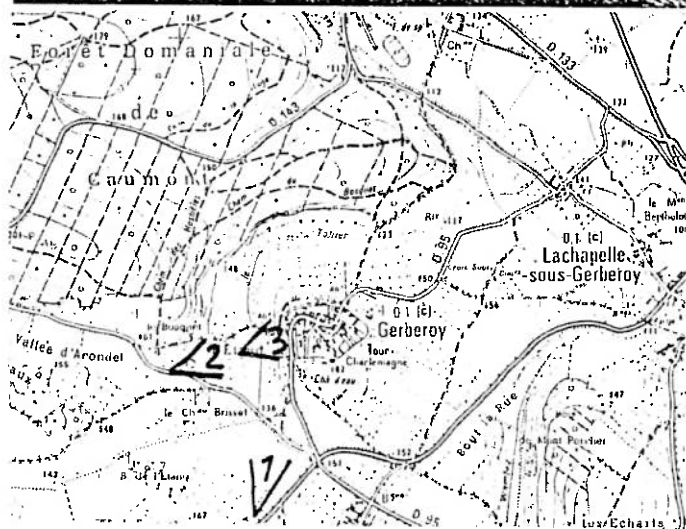
3



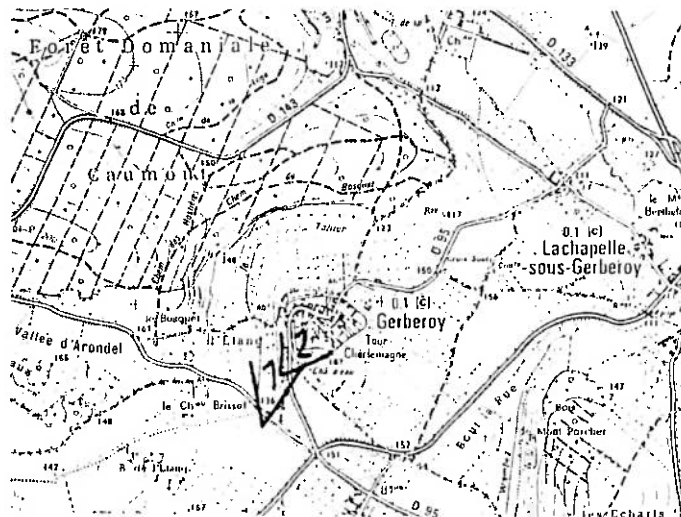
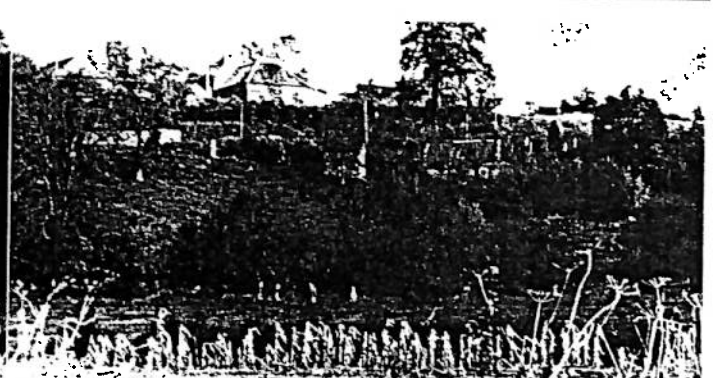
2

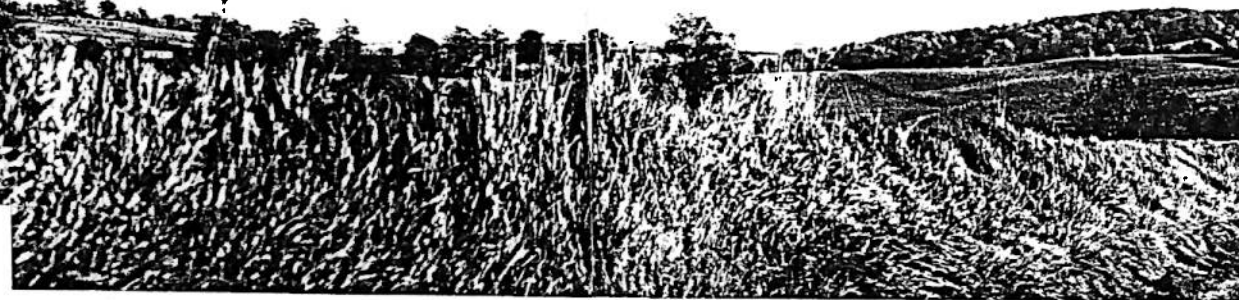


3

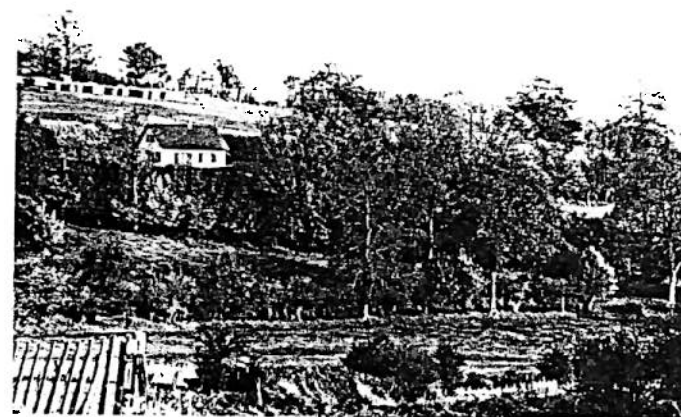
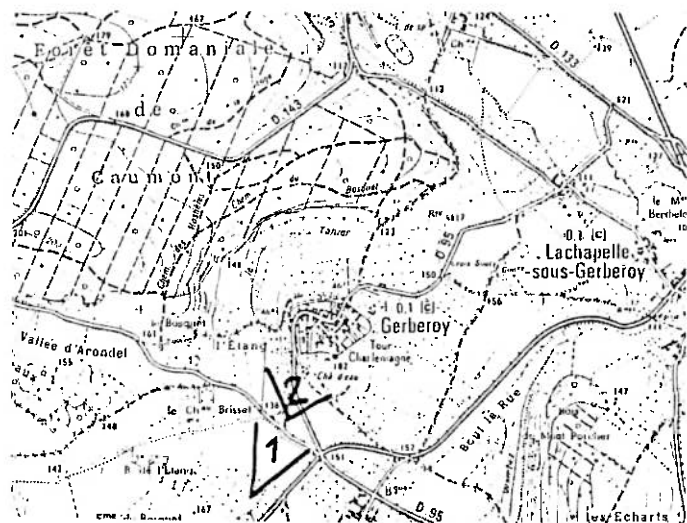


3





1

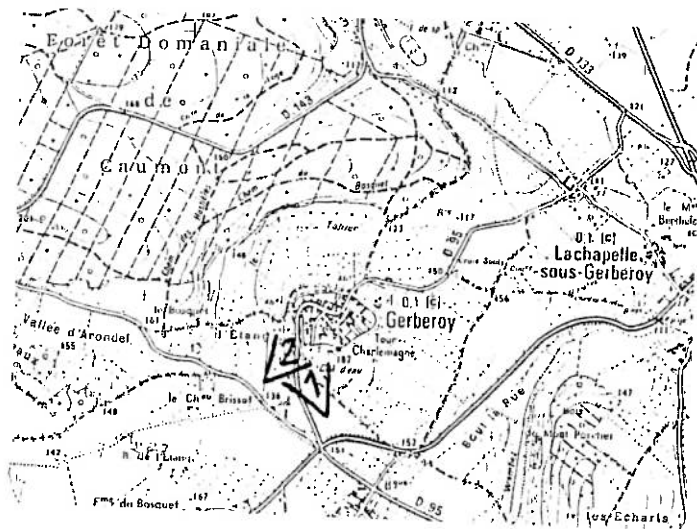


2

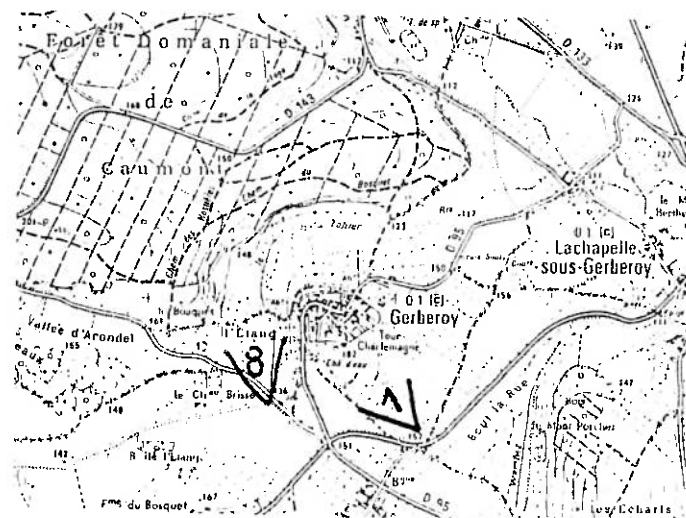




1

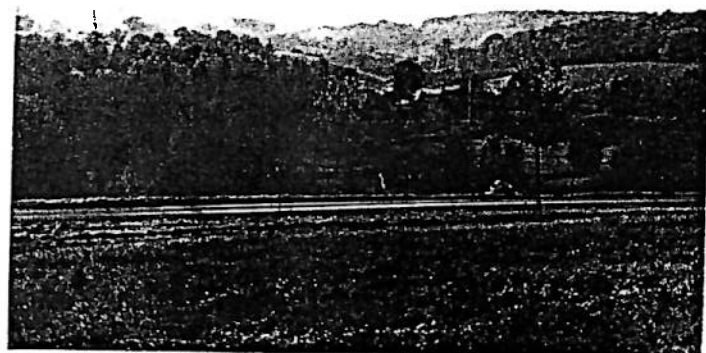


2

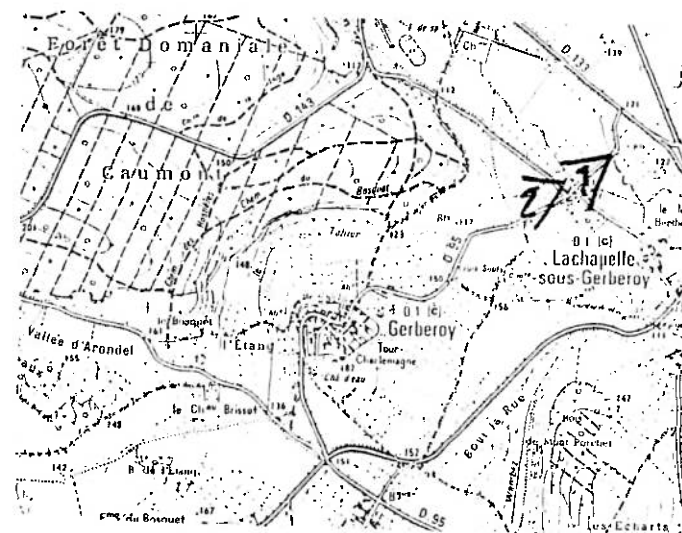




1



2



HISTOIRE ET EVOLUTION URBAINE

BREF APERCU HISTORIQUE

Si l'on peut supposer la création d'une motte féodale vers 922 pour défendre le passage du Thérain, il faut attendre 1015 pour que Gerberoy entre dans l'histoire (diplôme entre le Roi et Eudes, Comte de Blois au profit de Robert évêque de Beauvais). La forteresse et la collégiale pourraient dater de cette époque.

Le premier vieux château est accessible à cheval par la rue du château allant jusqu'à l'enceinte.

Gerberoy est le siège de batailles entre les rois d'Angleterre, les rois de France et la couronne de Normandie.

L'Hôtel Dieu de Gerberoy apparaît dans l'histoire en 1178, la Maladrerie en 1229 (la chapelle sur la rive gauche du Thérain).

Au treizième siècle, la foire de la St Michel dépasse largement les limites du Beauvaisis.

En 1360, Gerberoy, constamment fidèle au Régent pendant cette première partie de la guerre de Cent Ans, obtient l'institution de deux autres foires, acte signé par Louis d'Etampes.

En 1419, siège de Gerberoy par le Comte de Huntingdon, la ville passe sous le contrôle Anglais.

Le 9 Mai 1435, bataille entre Français et Anglais avec le Comte d'Alundeil dont le nom francisé en Arondel marquera le val où il fut blessé.

La guerre de Cent Ans se termine pour Gerberoy le 12 Août 1450 par la reddition de Cherbourg qui libère la Normandie.

La reconstruction du château de Gerberoy se déroule entre 1454 et 1465. Celui-ci, détruit par l'incendie de 1419 et en 1432, ne fut rebâti que partiellement, la ville étant à l'abandon. Réparations et reconstructions s'effectuent sur des bases anciennes (absence de brique en soubassement et brique au dessus, très utilisée à partir du XVe siècle).

La collégiale : la nef et le chœur sont terminés en 1459, le clocher 1468, les stalles 1472.

La ville ne compte plus d'habitant en 1465. Le 24 Mai 1470, elle est repeuplée car Louis XI confirme les foires de Gerberoy mais la ville n'est pas encore fermée.

En 1561 l'évêque et Vidame Odet de Châtillon adopte la religion réformée.

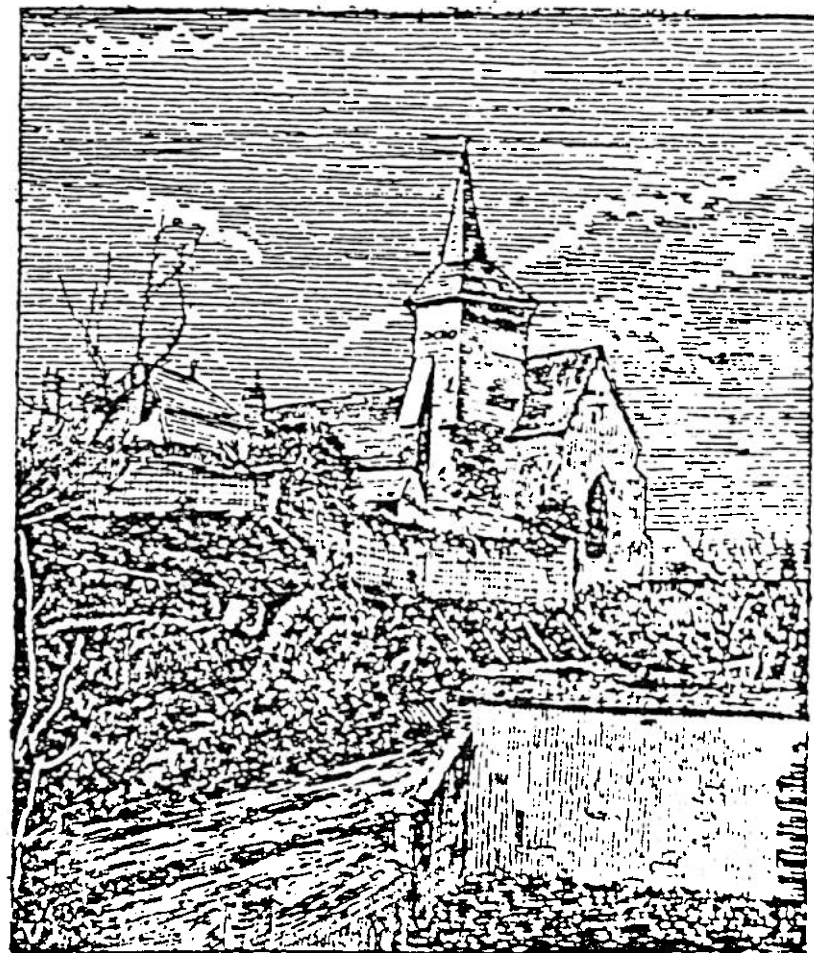
Les troupes des ligueurs et de Henri de Navarre saccagent la ville à maintes reprises. Le duc de Mayenne comme Henri IV seront reçus au vieux château.

Le 20 Octobre 1592, une convention entre les ligueurs et le gouverneur de Gerberoy, indique les dispositions sont les suivantes :

- Ville et château seront démantelés
- Les officiers, employés du roi et habitants pourront se retirer.

Le château est éventré le 28 Octobre 1592 sous les ordres de M. de Saisseval.

Les troupes espagnoles cantonnées à Beauvais mettent à sac par deux fois la cité. (28 Mars et 4 Juillet 1594).



— La collégiale et les ruines du vieux château, vues par Victor Lhuillier en 1889.

Le 26 Novembre 1594, lettre de sauvegarde de Henri IV, qui séjourne à Gerberoy à l'automne 1596. La ville est à nouveau fermée mais de façon assez précaire.

Gerberoy étant implanté sur un axe de passage important, reçoit Louis XIII le 27 Mai 1639 et Richelieu le 27 Mai 1641.

Henri le Sidaner s'installe à Gerberoy en Août 1901. Il décrit la ville de la façon suivante:

"fossés transformés en promenade où nul ne passe. Beaucoup de maisons abandonnées s'écroulent, les toits baillent, les pans de murs tombent pierre par pierre".

Les ruines abondent dans la région (exode rural du XIXe siècle). Les causes principales sont la perte des plus actifs et des savoir-faire, due à la distance assez faible de Paris.

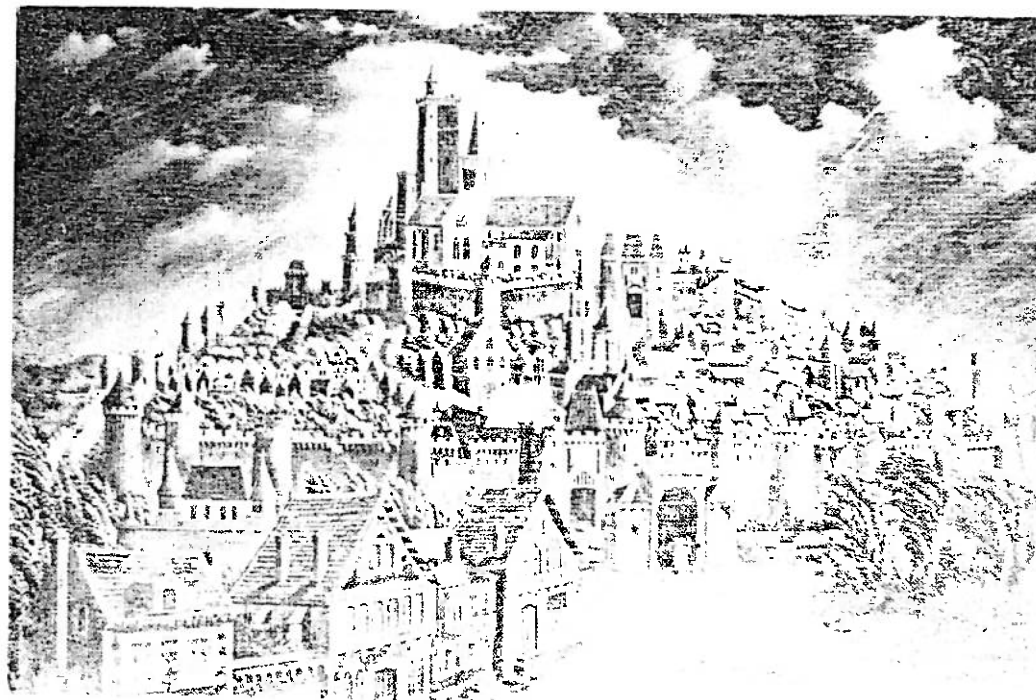
Le début du XXème siècle voit un renouveau de la cité, par l'entremise de le Sidaner, et le souci nouveau de protection des monuments historiques.

- . en 1899, dépavage grande rue et empierrement (solution économique)
- . en 1901, l'éclairage public est installé, il fonctionne de Novembre à Février de 18 à 22 heures.
- . en 1907, Création du musée
- . en 1909, création de la Société des amis de Gerberoy
- . en 1928, apparition de l'électricité
- . en 1929, couvrement du puits sur les conseils d'Henri le Sidaner
- . en 1938, construction du château d'eau "médiéval" de Guéritte, Architecte en Chef des Monuments Historiques
- . en 1945, plantation des allées de peupliers

L'église St Jean près de la porte de Songeons a disparue; les halles ont été remplacées par la Mairie

L'abreuvoir intra-muros a été remplacé à l'époque classique, hors les murs, dans le faubourg St Jean.

De l'enceinte, il subsiste la tour dite Charlemagne (angle Sud-Est) ou tour du XVe transformée en kiosque en 1908 par Henri le Sidaner.



L'EVOLUTION DU BATI AU TRAVERS DES PLANS ANCIENS

L'analyse et la superposition de documents graphiques permet de cerner l'évolution du bâti et des espaces libres. Cette comparaison reste néanmoins d'une fiabilité limitée, les documents dont nous disposons ayant été dessinés à la fin du XIXème siècle, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la véracité des indications portées.

Nous disposons:

- . d'un plan de l'état de la ville à la fin du XVIèmes siècle, établit en 1889
- . du "plan de la ville de Gerberoy, dédié à Monsieur de Bertecourt, gouverneur de cette ville" dressé en 1768
- . du cadastre actuel.

. Le plan du XVIème siècle

Il fait apparaître:

- . le **vieux château**, construction rectangulaire édifié en retrait du chevet de la collégiale
- . l'**enceinte** comprenant:
 - . la haute cour, à laquelle on accède par la porte du château (ou porte prison)
 - . l'enceinte de ville, dont le tracé est encore visible aujourd'hui, desservie par:
 - . la porte de Beauvais ou porte Saint Jean au sud,
 - . la porte Notre Dame ou Saint Martin au nord.
 - . les fossés cernant la ville, ainsi que la haute cour dans sa partie incluse dans l'enceinte urbaine.

- . la **collégiale**, flanquée au nord de la salle capitulaire
- . la **halle**, à l'emplacement de l'actuelle mairie
- . l'**église Saint Jean**, édifiée à coeur d'îlot et donnant sur la rue grande
- . le **puits commun et l'abreuvoir** intra muros, implanté sur la place.
- . La **trame viaire** intra muros correspond strictement à celle d'aujourd'hui.
- . Le **bâti** indiqué sur ce document semble reprendre celui du plan de 1768, et ne paraît être suffisamment fiable pour constituer un support de comparaison.

. Le plan de 1768

Ce document indique une évolution portant sur:

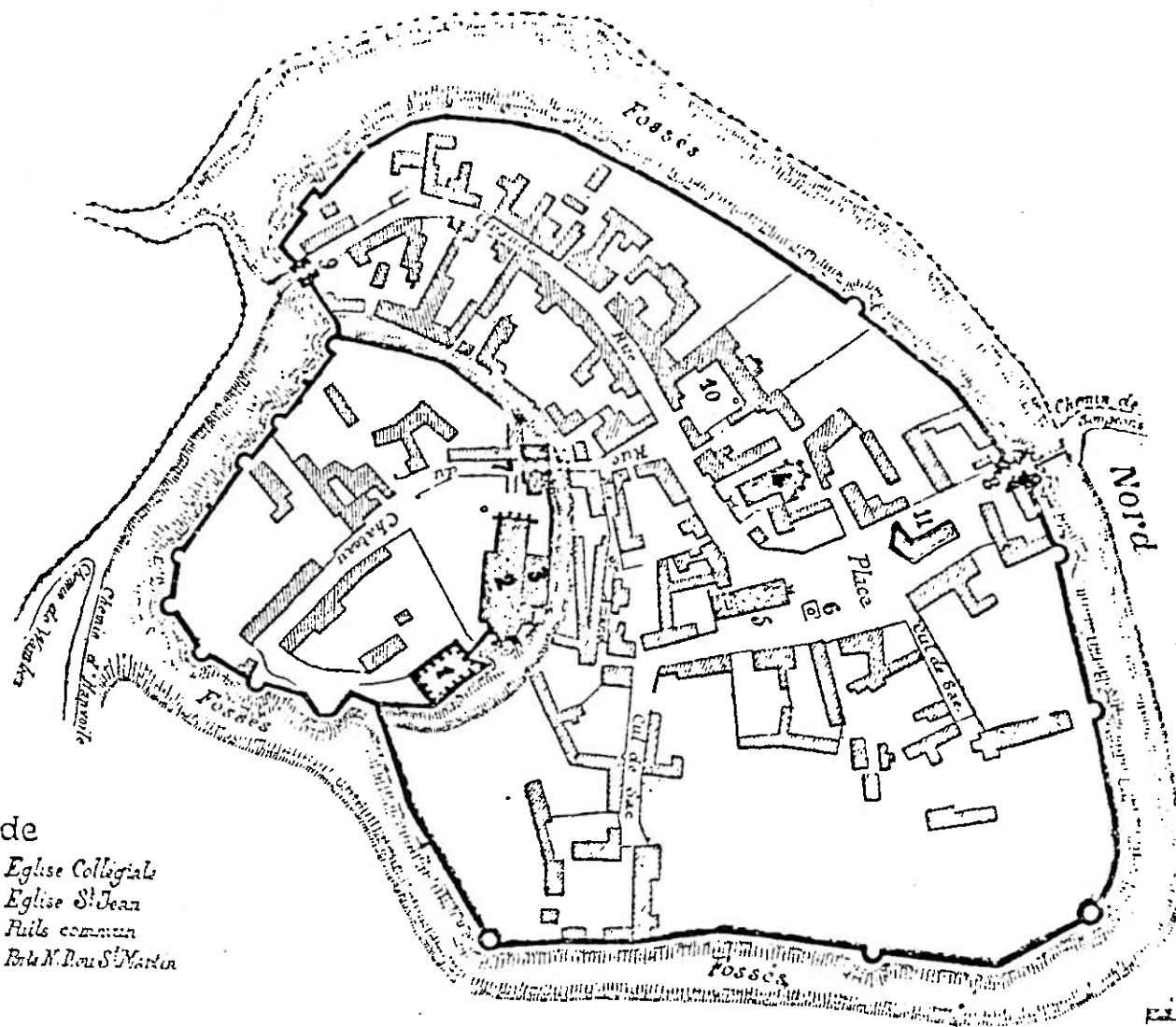
- . le **château**, qui n'est plus indiqué que par une trace au sol
- . l'**enceinte**:
 - . disparition du mur d'enceinte de la haute cour, dans la partie donnant coté ville
 - . aménagement d'une partie des fossés, à l'est ou semble exister des arbres d'alignement qualifiant la "nouvelle promenade", à l'ouest ou l'accès au faubourg Saint Jean semble empiéter sur le fossé.
- . le **faubourg Saint Jean**, hors les murs, se lotit.

Le document indique les jardins d'agrément, potagers, et les plantations d'arbres.



PLAN DE GERBEROY

à la fin du XVI^e Siècle.

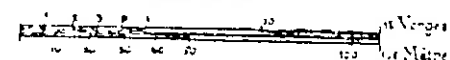


Légende

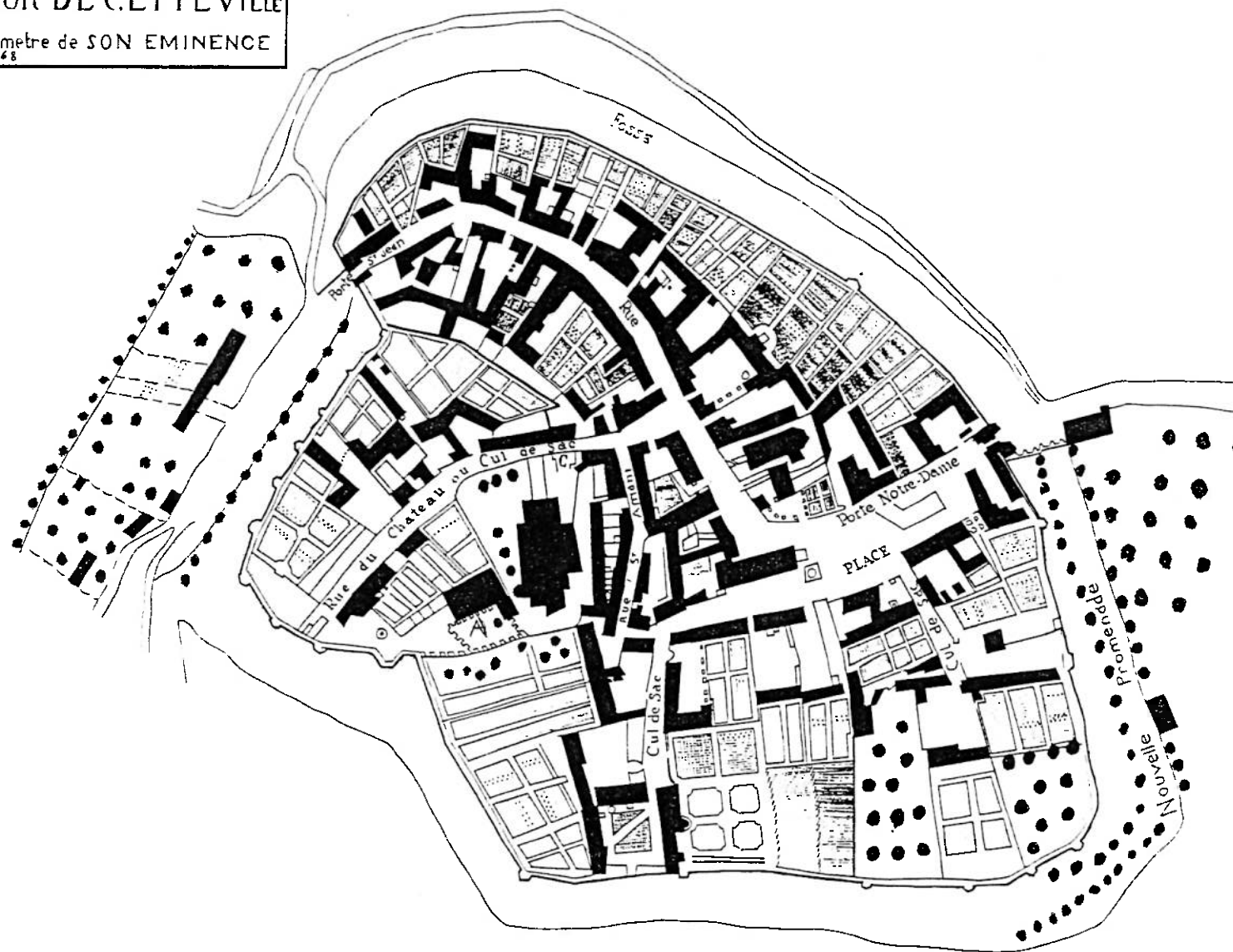
- | | |
|------------------------------|------------------------|
| 1 Le vieux Château | 2 Eglise Collégiale |
| 3 Salle Capitulaire | 4 Eglise St Jean |
| 5 Halle | 6 Puits commun |
| 7 Porte du Château (en m) | 8 Brs N. Rou St Martin |
| 9 Brs de Beaumont ou St Jean | |
| 11 Abreuvoir | |

V^{or} Lhuillier. 1889

Echelle



PLAN DE LA VILLE
DE GERBEROY
DEDIE A M DE BERTHECOURT
GOUVERNEUR DE CETTEVILLE
par Parent Geometre de SON EMINENCE
en 1768



LIEUX REMARQUABLES

- A ancien Château
- B Eglise Collégiale
- C Prison.
- D Chapelle de St Jean.
- E Halle.
- F Puits commun.
- G Marre.

. Le cadastre actuel

L'évolution la plus marquante porte sur la disparition de l'enceinte urbaine, néanmoins toujours perceptible. Seuls les murs ont disparus, et ont été remplacés par des murs de clôture de jardins, le talutage et les fossés (comblés) sont encore très nettement perceptibles, et ont continué à jouer leur rôle de barrière de croissance.

La citée s'est peu étendue. Seules quelques constructions ont été édifiées hors les murs, au delà des fossés.

La trame viaire interne n'a subi aucune modification, on constate une grande perdurance des tracés.

. L'évolution du bâti entre 1768 et aujourd'hui

Afin d'analyser les changements intervenus sur le bâti, il a paru intéressant d'indiquer sur le même document:

. l'emprise du bâti existant en 1768 et de nos jours (ce qui n'exclut pas une substitution du bâti, sur la même emprise. Cette approche ne permet donc pas de dater les immeubles)

. la substitution du bâti sur une même parcelle, facilement lisible si l'emprise du bâti a été modifiée.

. le bâti ayant été construit depuis 1768.

. le bâti ayant disparu depuis 1768.

On constate une importante mutation du bâti, en opposition avec une grande perdurance du tracé parcellaire. Le bâti s'est transformé à l'intérieur des mêmes emprises de propriété.

Les constructions à l'alignement des voies principales sont généralement encore en place, hormis quelques unes qui ont disparues le long de la Grande Rue, et qu'il serait possible de rebâtir.

Les mutations les plus importantes portent sur les constructions secondaires en intérieur d'emprises privatives, qui ont souvent changé d'emplacement. L'importance des surfaces parcellaires a facilité ce phénomène, et il paraît aujourd'hui possible, dans certains secteurs, de permettre de telles évolutions.

Les constructions réalisées depuis 1768, hors les murs, sont de deux ordres:

. l'urbanisation du faubourg Saint Jean, à l'ouest de la voie d'accès dans un premier temps, puis à l'est, après comblement et reconquête de l'ancien fossé, et enfin récemment le long de la route et du chemin d'accès.

. l'implantation d'une ferme et d'une maison d'habitation à l'est des fossés, le long de la promenade.

GERBEROY Z P P A U P
CADASTRE ACTUEL



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

G E R B E R O Y Z P P A U

EVOLUTION DU BATI ENTRE 1768 ET AUJOURD'HUI



emprise de batiments
sur le plan de 1768



reconstruction sur
la même parcelle



batiments construits
depuis 1768



batiments détruits
depuis 1768



LES PROTECTIONS EXISTANTES

La richesse de l'histoire de Gerberoy, la qualité paysagère de son site son intégrité lui ont valu très tôt la reconnaissance des services assurant la protection des édifices et des sites. on trouve:

. **Un site classé (18 Mars 1913) : la promenade plantée d'arbres,** constituée par:

- . la rue de la promenade de la ville
- . la rue du fossé de la ville
- . la rue du faubourg et leurs abords.

. **Un site inscrit comprenant la totalité du village et son environnement (10 Mars 1976),** délimité comme suit:

Village délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du nord-ouest, à partir de l'intersection formée par la limite communale Gerberoy-Buicourt avec le CDV n°3 de Buicourt; le CDV n°3 de Buicourt; la limite des sections B et A; la limite communale Gerberoy-Songesons; la limite communale la Chapelle sous Gerberoy-Gerberoy; la limite communale Gerberoy-Wambez; la limite communale Gerberoy-Buicourt jusqu'à sa rencontre avec le CDV n°3 de Buicourt (point de départ) (sections B1, B2, B3, B4, B5 et B6 en totalité.

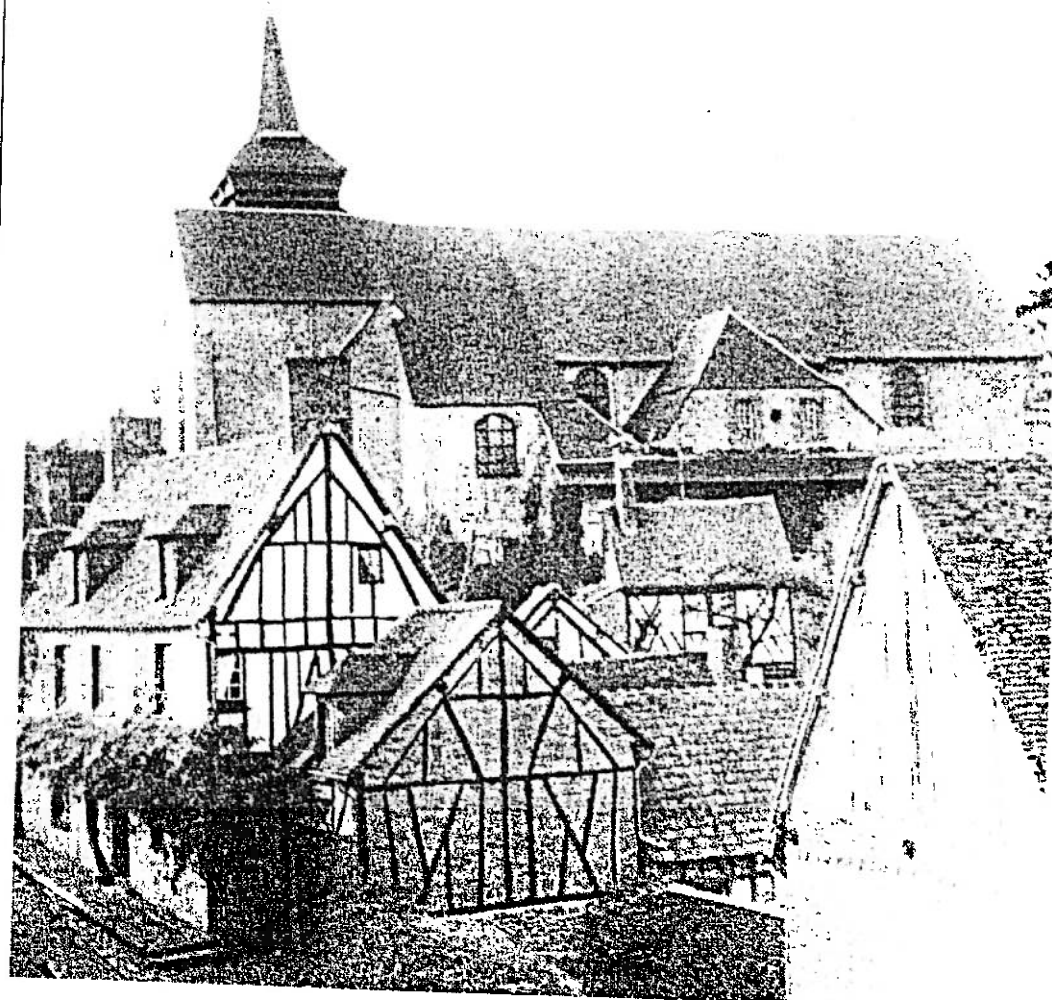
. **Un monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques: l'église (3 Avril 1984).**

La lecture des documents graphiques indique que la quasi totalité du territoire communal fait l'objet d'une protection.

Le rayon de 500 mètres engendré par l'inscription de l'église couvre largement la citée et ses abords immédiats.

Le site inscrit couvre tous les espaces extérieurs, à l'exception de la forêt.

L'analyse du site et de ses composants doit nous permettre d'affiner et de préciser l'emprise exacte nécessaire à la préservation et à la lisibilité du site.



GERBEROY Z P P A U P

LES PROTECTIONS DE SITE ET MONUMENT



SITE CLASSE



SITE INSCRIT



EDIFICE INSCRIT
A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES

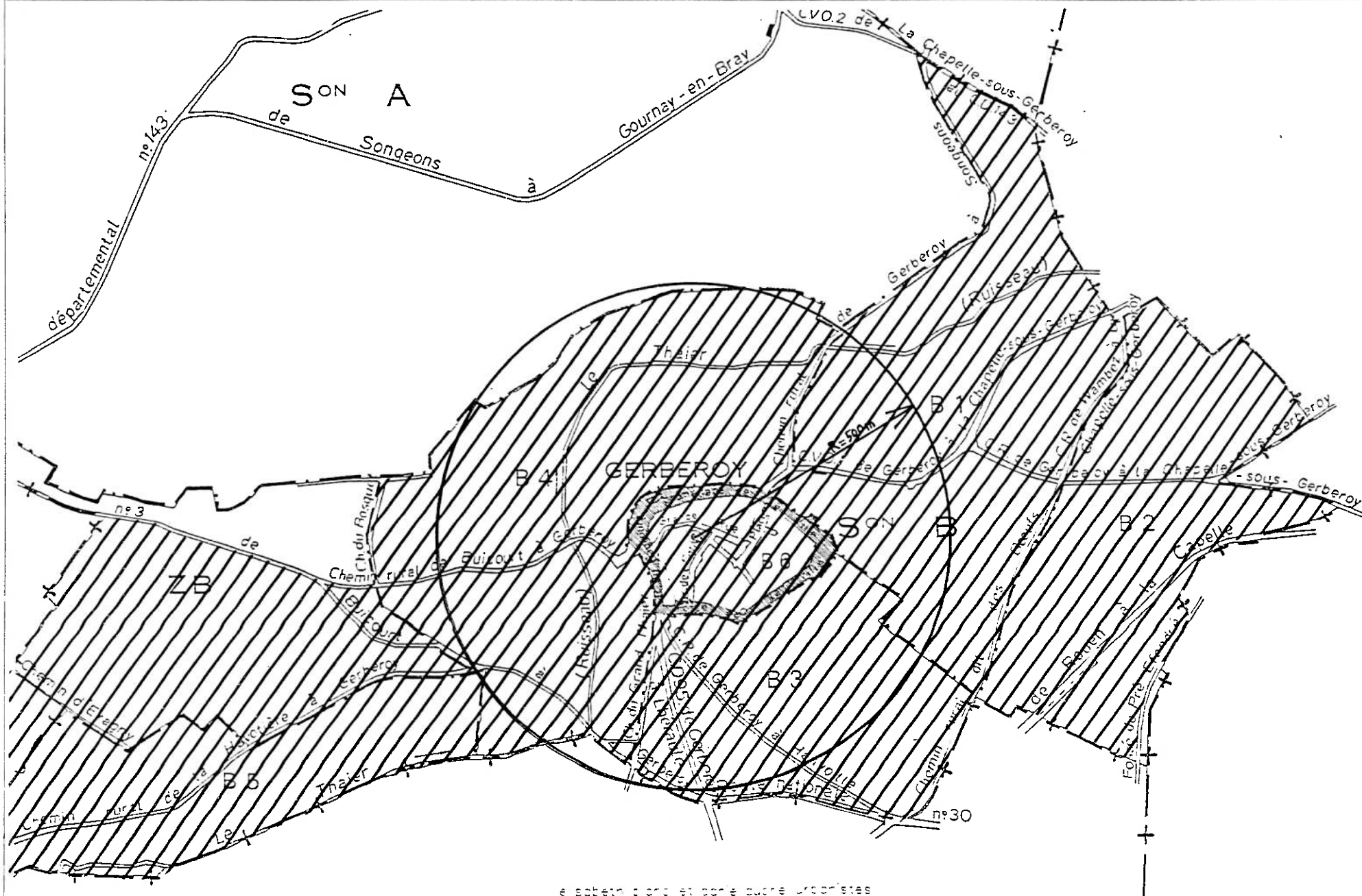


ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

GERBEROY Z P P A U

LE RAYON DE PROTECTION ET LE SITE CLASSE

site classe



LE PAYSAGE URBAIN

Les études précédentes, portant sur l'environnement, l'histoire et la protection, ont mis en évidence la grande qualité du site, liée à son environnement végétal, et au peu d'évolution de la cité, ayant permis sa préservation, tant intra qu'extra muros.

L'analyse du paysage intérieur permet d'appréhender une autre dimension, celle de l'harmonie de la scénographie engendrée par la juxtaposition de volumes et d'espaces libres.

Création médiévale, Gerberoy s'est édifiée au fil des siècles, sans plan originel, à partir de son château implanté sur un promontoire. Le tracé des rues s'organise à partir de ce point majeur, en fonction du relief, de façon à limiter la pente.

Le seul accès à la haute cour se connecte sur la rue principale, reliant les deux portes de ville, et se développant parallèlement à la fortification vers le nord. Le sud est simplement desservi par deux impasses, donnant accès à un parcellaire à maille très large.

La cité intra muros se compose de quatre très vastes îlots, butants chacun sur la fortification, et d'un seul îlot central dense, compris entre la Grande rue et l'ancien tracé de la haute cour, aujourd'hui remplacé par une petite rue.

Cette organisation engendre une grande variété de perceptions, et un harmonieux équilibre entre espaces bâtis et espaces libres à caractère public et privatif.

Le jeu subtil des saillies, redents, écrans formés par l'architecture, les clôtures et la végétation, assure une excellente perception des espaces urbains, qu'il convient de préserver et de mettre en valeur.

Ceci relève d'un équilibre très fragile prenant également en compte les matériaux, la végétation, l'aspect architectural des constructions et des clôtures et tout élément devant prendre place dans l'environnement. Les règles et recommandations devront tendre à maintenir cet équilibre.

G E R B E R O Y Z P P A U

HIERARCHISATION ET OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

exclusivement piéton desserte de stationnements accessible à la voiture (desserte des riverains) circulation principale





la place de la ville



Le côté sud de la mairie



Devant la mairie



La rue Grande , côté nord de la mairie



La rue Grande, vers la rue de l'Eglise



La rue Grande vers la porte Saint Jean



rue de l'Eglise



La rue de l'Eglise vers la porte du Château



La rue en contrebas de l'Eglise



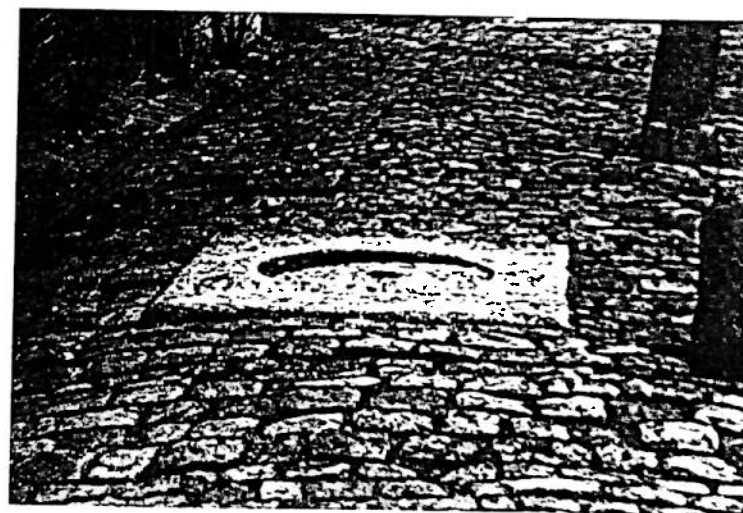


une impasse





Impasse



Pavages anciens

L'ARCHITECTURE

Le bâti a été analysé de façon fine, à partir de fiches d'enquêtes traitant d'aspects très divers, visant à mettre en lumière ses caractères distinctifs: volumes, matériaux constructifs, traitement des façades et des couvertures, modénature et éléments d'accompagnement.....

Une fiche tente d'identifier l'époque de construction de la façade principale, ont été également notés des informations plus suggestives indiquant la qualité architecturale des constructions ou l'état du bâti, ainsi que son occupation, au vu de l'extérieur.

Une typologie, établie en fonction des systèmes et matériaux constructifs, a pu être établie, à partir des fiches d'enquête, de l'observation sur le terrain, et des pratiques locales. Elle servira de base à l'élaboration des règles et recommandations architecturales.



VOLUMES ET TYPES DE CONSTRUCTIONS

Ces notions sont directement liées, un bâtiment à caractère public présente généralement un volume plus important qu'un édifice privé et dans ces derniers, une dépendance est, sauf exception, plus modeste qu'une construction principale.

La planche "**nature des constructions**" fait apparaître la répartition des types de constructions.

Les bâtiments principaux étant implantées:

- . soit à l'alignement de la rue: parcelles étroites et profondes bordant les voies principales,
- . soit en retrait par rapport à l'espace public: édifice implanté entre cour et jardin, selon le schéma des hôtels particuliers urbains.

Les dépendances présentent des dispositions diverses, en fonction de la forme de la parcelle, de l'organisation du bâti et de son occupation. On trouve:

- . des dépendances accolées à la construction principale: ailes adossées à une mitoyenneté latérale
- . des dépendances isolées: bâtiment donnant sur cour ou jardin implanté sur au moins une des mitoyennetés latérales ou en fond de parcelle.

On ne trouve aucune dépendance implantée sur aucune des mitoyennetés. Ce phénomène est très important car il signifie que tout élément d'architecture "s'accroche" à l'environnement en se prolongeant par une clôture (maçonnée ou végétale) ou par un bâtiment.

L'analyse des volumes sur les vues aériennes obliques et de la planche indiquant "**le nombre de niveaux des constructions**", apporte l'éclairage suivant:

. **Les constructions principales** ont majoritairement un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'un comble de volume important (pentes de toit comprises entre 45° et 60°). Le long pan de couverture donne sur l'espace public, le pignon sur rue étant une exception. Certains bâtiments, assez massés, ont un couvrement à quatre pentes (proches de 45°)

Ces dispositions assurent une lecture homogène de la continuité bâtie, les variations de hauteur d'égout étant minimales.

Dans la réglementation, il conviendra de tenir compte, non seulement du nombre de niveaux, mais également de leur hauteur (plus importante que celles des constructions courantes actuelles)

. **les dépendances** sont généralement à rez-de-chaussée, sauf dans le cas où elles prolongent directement le bâti principal, sous forme d'ailes adossées à l'une des mitoyennetés.

Les hauteurs des niveaux sont plus faibles et les couvirements moins volumineux car les constructions sont étroites.

L'échelle et le volume de dépendances existantes devra servir de référence, pour les constructions futures de ce type.

GERBEROY ZPPAUP

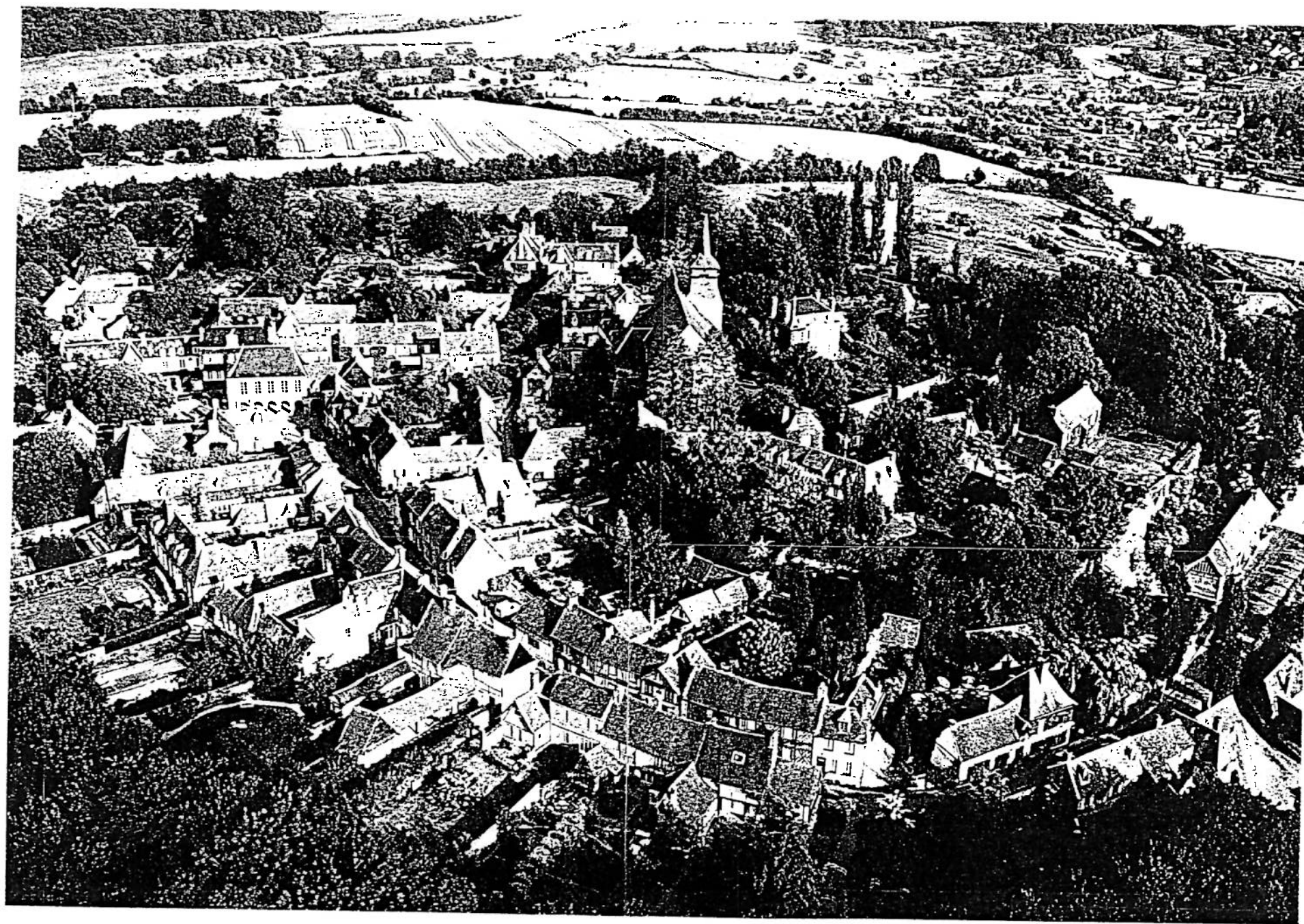
NATURE DES CONSTRUCTIONS

COIFFE R. B.U. CONSTRUCTION PRINCIPALE CONSTRUCTION SECONDAIRE





vue aérienne oblique



vue aérienne oblique

GERBEROY ZPPAUP

NOMBRE DE NIVEAUX DES CONSTRUCTIONS

PEU DE NIVEAUX (1-2) MOYEN NOMBRE (3-4) PLUS DE NIVEAUX (5+)



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

TYPES CONSTRUCTIFS ET EPOQUE

L'évolution des techniques de construction au fil des siècles est, à Gerberoy, marquée par celle de la fabrication de la terre cuite.

Globalement, deux techniques sont employées chronologiquement:

. la structure en pan de bois:

- . avec remplissage en torchis, pour les constructions les plus anciennes, ou les constructions modestes
- . avec remplissage en éléments de terre cuite dès le XVIème siècle.

. la structure maçonnée:

- . moellons de calcaire et de silex avec modénature et éléments de structure en brique
- . brique en totalité, plus tardivement.

L'évolution du remplissage en torchis vers la brique, puis l'abandon du pan de bois au profit de la structure maçonnée relève de causes diverses:

. On a à faire à Gerberoy, à un habitat urbain, pour lequel la qualité constructive et esthétique était recherchée. Hors, si la construction en pierre de taille était extrêmement coûteuse, en raison de l'éloignement des carrières, le torchis est vite apparu comme un matériaux pauvre, plutôt réservé à l'architecture rurale.

. S'il a fallu attendre la fin du XIXème siècle pour voir l'industrialisation de la fabrication de la brique et son développement massif dans l'Oise, le pays de Bray a subi l'influence de la brique normande dès le XVIème et le XVIIème siècle, ce qui explique l'apparition précoce du remplissage brique dans les constructions à pan

de bois de Gerberoy, puis l'évolution, fin XVIIème et durant le XVIIIème siècle, vers la construction maçonnée.

. La fabrication massive abaissant les coûts de la brique, la construction mixte (maçonnerie de moellons, briques) est progressivement remplacée par l'emploi exclusif de la brique à partir de la seconde moitié du XIXème siècle.

. Enfin, les mouvements hygiénistes du siècle dernier ont jugé le torchis insalubre et ont particulièrement recommandé l'emploi de la brique pour les logements afin de réduire la poussière et l'humidité. Ceci n'a sans doute pas eu grande influence sur la construction à Gerberoy, car à cette époque, le torchis ne devait plus être employé que pour les dépendances.

Les planches portant sur "**les types constructifs**" et "**l'époque supposée de la construction**" par croisement, permettent d'étayer l'analyse précédente. On constate en effet que:

. les constructions repérées comme les plus anciennes sont celles réalisées en pan de bois, elles se répartissent le long des rues principales.

. les constructions XVIII et XIXème siècle sont généralement en structure maçonnée mixte

. A partir de la deuxième moitié du XIXème, l'emploi de la brique en totalité est quasi général, sauf pour des constructions modestes (faubourg Saint Jean) pour lesquelles l'appareil mixte est encore employé.

GERBEROY Z P P A U P

TYPE CONSTRUCTIF

STRUCTURE FAI
CE BOIS + TOITIS

STRUCTURE FAI
DE BOIS + BAIGLE

MATONNERIE
BRIQUE

MATONNERIE MAITE
MOELLONS + BRIQUE



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

G E R B E R O Y Z P P A U
EPOQUE DE LA FACADE DES CONSTRUCTIONS SUR RUE PRINCIPALE



XVIème et avant



XVIII/debut XIX



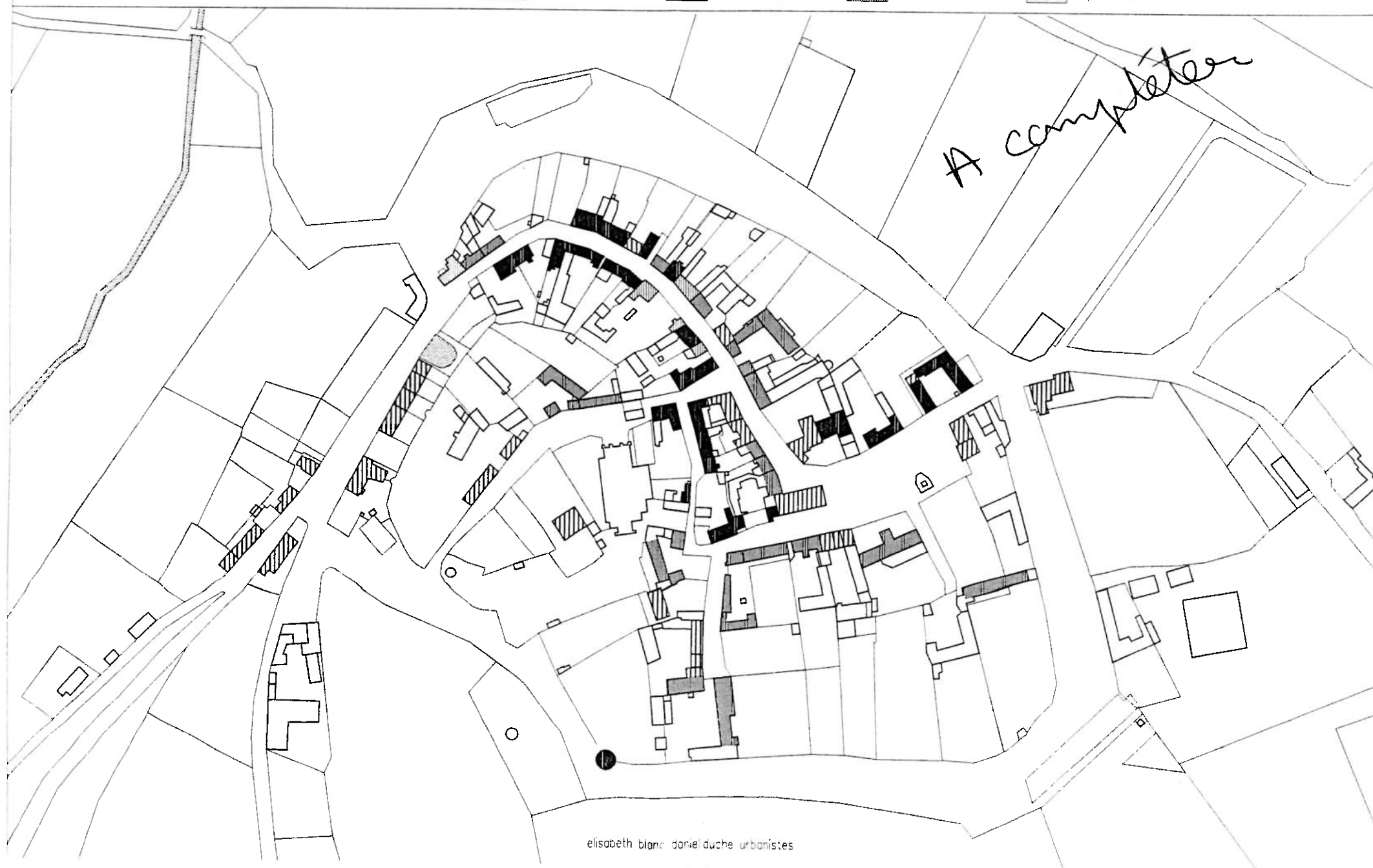
fin XIX/debut XX



1900 à 1940



après 1970



LA CONSTRUCTION A PAN DE BOIS

La construction en pan de bois peut se définir comme "un mur de poteaux de bois reposant, non plus dans des trous en terre, mais sur des sablières basses de bois posées horizontalement sur un soubassement maçonné" (l'Architecture rurale Française, Picardie, F. Calame)

Le matériaux

Aussi paradoxal que cela puisse paraître dans une région de vastes forêts, l'approvisionnement en bois des particuliers était difficile. Ceci s'explique par le fait que les forêts domaniales étaient exploitées par l'administration royale. Le coût élevé du bois implique que les maisons rurales aient une faible largeur (5 à 7 mètres), longueur maximale des poutres. Pour la même raison, les stocks de bois étaient réduits, le bois était employé vert, d'où la technique à tenons et mortaises avec tires, offrant une certaine souplesse.

Le chêne est très largement l'essence la plus utilisée, mais on peut trouver également l'orme, le frêne, le bouleau, le merisier ou le pommier. Ces mêmes bois sont employés en charpente.

A partir du milieu du XIXème, on plante des peupliers d'Italie et des trembles, servant dès lors à la réalisation des charpentes de combles. Le sapin du Nord et les résineux ne sont introduits dans la région qu'à partir du début du XXème siècle.

Le colombage des XVème et XVIème siècles

Au XVème et au début du XVIème siècle, les pans de bois offrent des motifs de colombage simples; l'ornementation étant constituée par des sculptures sur les sablières d'étages, les abouts de sommiers ou sur les pigeâtres.

Les pièces de bois sont de forte section, et les pièces de contreventement obliques rares. L'une des particularité réside dans le détail d'assemblage des tournisses sur les décharges à l'aide de tenons

chevillés, parfois renforcé par un embrèvement. Cet usage se perdra après le XVIème siècle.

Les ouvertures étaient constituées par des petites fenêtrées groupées par deux, trois ou quatre, occultées par des volets de bois coulissant vers le bas, dans les allèges. Ces ouvertures ne possédaient pas de vitrage.

Au début du XVIème siècle apparaissent dans la région les formes de colombage très décorées. A la base des variations décoratives, la croix de Saint André, dont les quatre branches donnaient elles-mêmes le départ d'autres branches parallèles et perpendiculaires, formant des motifs de svastikas ou d'entrelacs. Ce type constructif se généralise au cours de la Renaissance. En milieu urbain, le remplissage pouvait être constitué d'éléments de céramique vernissée.

L'usage de l'encorbellement se perdit définitivement au début du XVIIème siècle.

Le colombage du XVIIème au XIXème siècle

A partir du XVIIème siècle et jusqu'au début du XIXème siècle en milieu rural, la plupart des constructions du Beauvaisis, des pays de Thelle et de Bray utilisaient des pans de bois apparents, formés de pièces de bois soigneusement équarries, de forte sections.

On remarque, au fil du temps, la tendance à une économie grandissante dans l'utilisation des sections et des rythmes des pièces de bois. Pour les colombages des XVI et XVIIème, le rythme autant de vide que de plein est d'usage. Au XVIIIème, les poteaux sont plus minces et le vide plus large.

Les pièces de bois utilisées sont obtenues par équarrissage à la cognée ou par sciage de long. Les arêtes sont vives, de façon à servir de butée au remplissage de torchis.

D'après Calame, les deux plus anciennes constructions à pan de bois à étage (disposition urbaine), portant un millésime sont situées à

Gerberoy, et datées respectivement de 1674 et 1691. Les colombages de façade ont un décor en forme de svastikas.

A partir du XVII^{ème} siècle, les façades à étage utilisent systématiquement des poteaux de la hauteur des deux niveaux.

Certains bâtiments ont été, durant le courant du XIX^{ème}, surélevés lors du passage d'une couverture en chaume à une couverture en tuile ou en ardoise. Le surcroît ainsi créé permettait une meilleure utilisation du comble.

A Gerberoy, les différents types décrits précédemment cohabitent :

- . maisons à un seul niveau, parfois à surcroît, à colombage simple, poteaux verticaux, écharpes, croix de Saint André ou dessin en "brin de fougère"

- . maisons à caractère urbain à deux niveaux, au dont les bois offrent une variété de dessins attestant de la recherche décorative.

Le soubassement

Si en milieu rural, le soubassement est quasi inexistant, en milieu urbain, il est réalisé soit en maçonnerie de moellons de calcaire régional ou de silex, soit plus tardivement, en brique. Sa hauteur varie de 20 centimètres à un mètre.

Les techniques de mises en oeuvre sont identiques à celles décrites dans les chapitres suivants, portant sur les façades maçonnées.

Le remplissage en torchis

Le torchis utilisé comme remplissage d'une ossature bois se compose d'un mélange de terre argileuse contenant au maximum 18 à 20%

d'argile et de fibres végétales ou animales dont la nature et la longueur varient selon les terroirs et les époques.

Pour les constructions les plus anciennes, le torchis est appliqué sur un clayonnage de baguettes de noisetiers entrelacées disposé entre les colombages. Jusqu'au XVI^{ème} siècle, le pan de bois est laissé apparent en intérieur et en extérieur.

Plus tard, le torchis est posé sur des lattes de bois refendues de chêne ou noisetier, cloué sur les faces internes ou externes des colombages. La pose du torchis s'effectue soit manuellement, soit à l'aide d'une taloche spéciale, le platoir ou litté.

Un enduit de finition, composé d'argile, de chaux grasse et de déchets de lin, de paille ou de poils d'animaux, recouvre le torchis.

Une autre pratique consiste à badigeonner le torchis à l'aide d'un lait de chaux pouvant être teinté, appliqué au balai ou au pinceau.

Le remplissage en brique

En milieu urbain et sur les constructions de qualité, la brique a été employée pour constituer le remplissage des structures en pan de bois dès le XVII^{ème} siècle.

On rencontre ensuite ce type de remplissage sur des constructions plus modestes, alors que le torchis n'est plus en vogue et que la brique industrielle a fait son apparition.

Les matériaux et techniques de mise en oeuvre sont explicités dans le chapitre suivant, traitant des constructions en brique.



pan de bois remplissage torchis enduit,
structure simple





pan de bois remplissage torchis enduit,
colombages ouvragés



pan de bois remplissage brique,
colombages ouvragés





détails des pans de bois

LA CONSTRUCTION EN MACONNERIE DE BRIQUE

La brique antérieure au milieu du XIXème siècle (époque de l'industrialisation régionale).

L'usage de la brique cuite devient courant dans l'architecture monumentale de Picardie à partir du XVIème siècle.

La cuisson s'effectuait au bois, dans des chambres de cuisson creusées dans une butte de terre. La capacité des fours était de 30 000 à 100 000 briques

Il est possible d'introduire des éléments de datation à partir des dimensions des modules de brique. La brique utilisée jusqu'au début du XIXème siècle est généralement de 22 x 11 x 4,5, de couleur rose orangé assez claire.

Les soubassements des maisons et les cheminées étaient réalisés avec des briques surcuites, plus foncées.

Jusqu'au début du XIXème siècle, les briques sont hourdées à la terre (limon argileux) ou au sable de carrière, seuls les joints sont réalisés au mortier de chaux grasse.

A Gerberoy, certaines maisons bourgeoises, ainsi que la mairie, antérieures au XIXème siècle sont entièrement réalisées en briques. D'autres sont d'appareil mixte: maçonnerie de moellons de calcaire et brique.

La brique industrielle

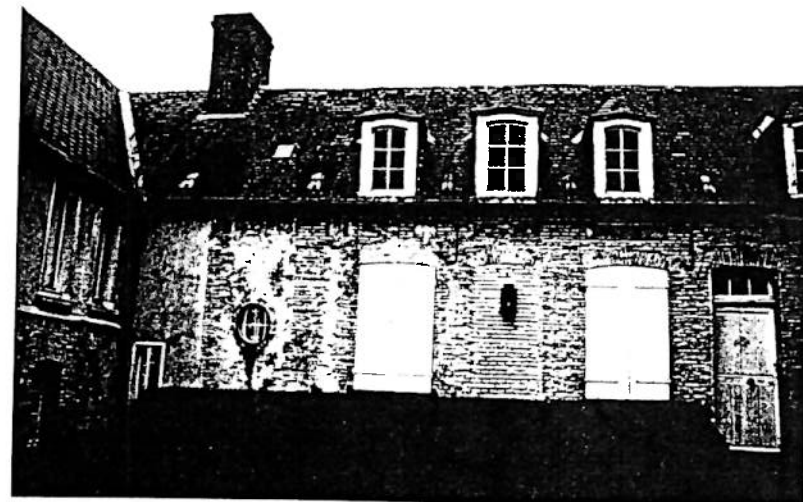
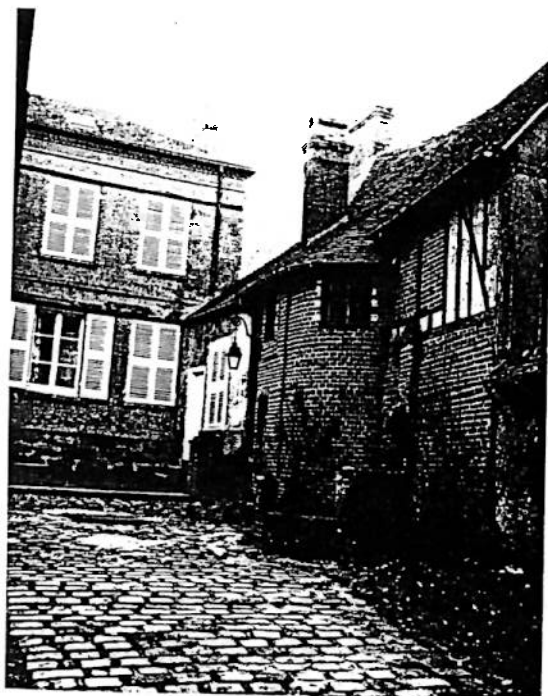
L'emploi des briques cuites au charbon est en usage au milieu du XIXème siècle, et se développe considérablement avec l'apparition des

fours de type Hoffmann, à la fin du siècle. Les dimensions changent (22 x 11 x 6 cm) la couleur est beaucoup plus sombre.

Cette brique sera très largement utilisée durant un siècle, puis détrônée par le parpaing enduit. La majorité des fabriques locales.

Aujourd'hui, deux briqueteries équipées de four Hoffmann fonctionnent encore et s'adaptent aux besoins du marché de la restauration, en produits courants ou en fabrication spéciale (forme, dimensions, couleur...)

Gerberoy compte un certain nombre de constructions édifiées totalement en briques "industrielles", avec soin et recherche décorative.



constructions en maçonnerie de brique

LA CONSTRUCTION MIXTE

La médiocrité du calcaire régional a interdit toute construction en pierre de taille. Néanmoins, la craie, entrecoupée de bancs de silex, est exploitée sur le plateau picard et permet la réalisation de constructions en moellons grossiers, hourdés à la chaux, et finies selon la technique des joints beurrés, le mortier de chaux recouvrant partiellement la pierre afin d'obtenir une surface relativement plane.

Certaines façades ont reçu un enduit à la chaux grasse, et éventuellement un badigeon au lait de chaux.

Cette maçonnerie ne constitue en réalité qu'un remplissage, tous les éléments de structures et de modénature étant réalisés en brique, laissée apparente.

Les appareillages de brique constituant les encadrements de baies, bandeaux filants, corniches, chaînages, cheminées... confèrent aux façades un décor de qualité.

On trouve également, allié à la brique ou à la maçonnerie de moellons, des inclusions de silex éclatés, de tonalité sombre, s'ajoutant au décor.

Enfin, le traitement de certains pignons coupe-feu, est caractéristique du plateau picard et du pays de Bray. Deux dispositions se rencontrent:

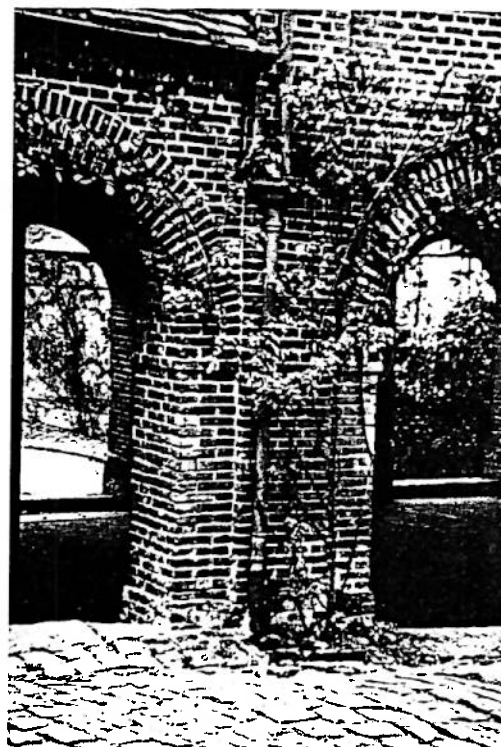
- . le bâti est édifié en continuité, les pignons étant mitoyen, les refends maçonnés débordent le niveau des couvertures

- . la totalité du pignon est visible, la couverture est masquée par le débord en brique.

Cette disposition a été le support d'une ornementation basée sur un appareillage de brique particulier dit "à couteaux", constitué de rangs

de briques décroissants posés perpendiculairement à la pente du pignon. La cheminée était implantée dans l'axe du pignon, dans la continuité de ce dernier.

De nombreux exemples subsistent à Gerberoy, et doivent être entretenus et conservés.



détails constructifs en brique

CHARPENTE ET COUVERTURE

I - LA CHARPENTE

D'après F. Calame, "à de très rares exceptions près, toutes les charpentes picardes appartiennent au système de ferme triangulée par entrain bas". Les fermes sont espacées d'environ quatre mètres et reçoivent les pannes, le faîtage et les sablières. Le chevonnage est chevillé sur ces dernières; enfin on trouve le voligeage ou le lattage recevant le matériaux de couverture.

Les fermes sont contreventées par des liens de faîtage.

Les maisons d'habitation réalisées en pan de bois possèdent généralement, dès le XVème siècle, un surcroît (partie de mur existante entre le plancher du comble et la sablière, augmentant le volume du comble).

Cette disposition est rendue possible par la maîtrise de la ferme sur blochet. L'arbalétrier est doublé, les deux sont reliés par les blochets, le volume du comble est ainsi dégagé. Ce dispositif est employé jusqu'au XXème siècle.

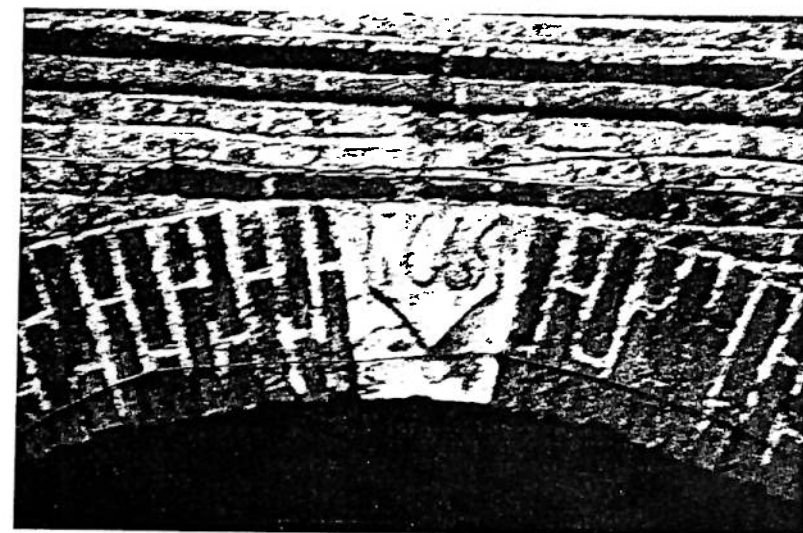
Un type plus simple, adapté aux bâtiments de dimensions modestes, est dit "ferme retroussée", il comporte deux arbalétrier assemblés à un entrain bas, un entrain retroussé et un poinçon.

Des modèles dérivés des suivants ont été adoptés ponctuellement par les charpentiers comme les fermes latines à contrefiches horizontales rencontrées à Gerberoy.

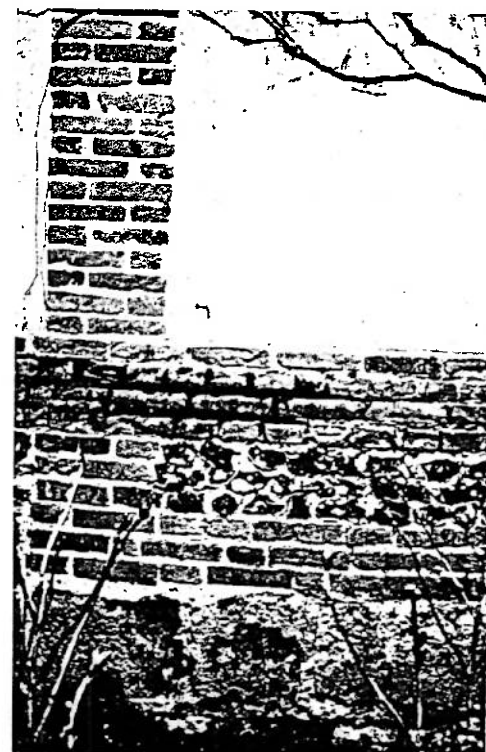
Dans la ville, les constructions à caractère urbain présentent généralement des pignons en maçonnerie, ne laissant pas apparaître le système constructifs de la charpente. Les seuls exemples visible sont les pignons des constructions modestes.

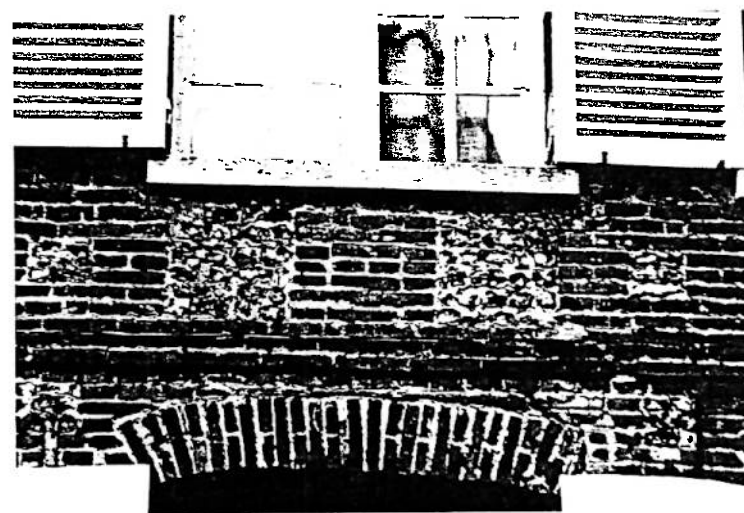
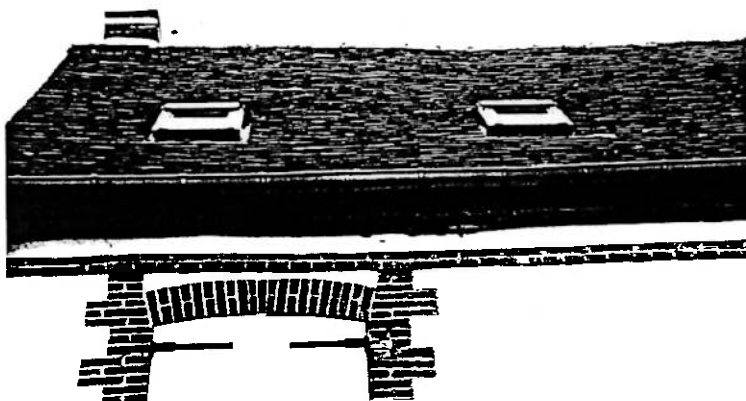
Le surcroît est employé dans la majorité des constructions urbaines à pan de bois.

Sur un certain nombre de façades, l'entrain est assemblé au poteau vertical de la structure, à tenon débouchant à double cheville, attestant la présence du surcroît.



détails d'appareillage mixte





la construction mixte, moellons brique



pignons à couteaux



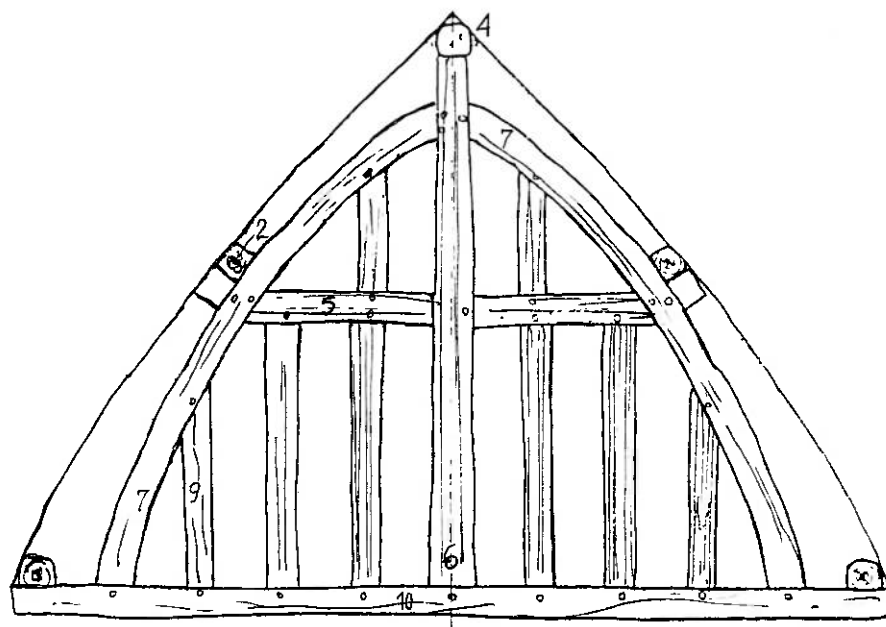
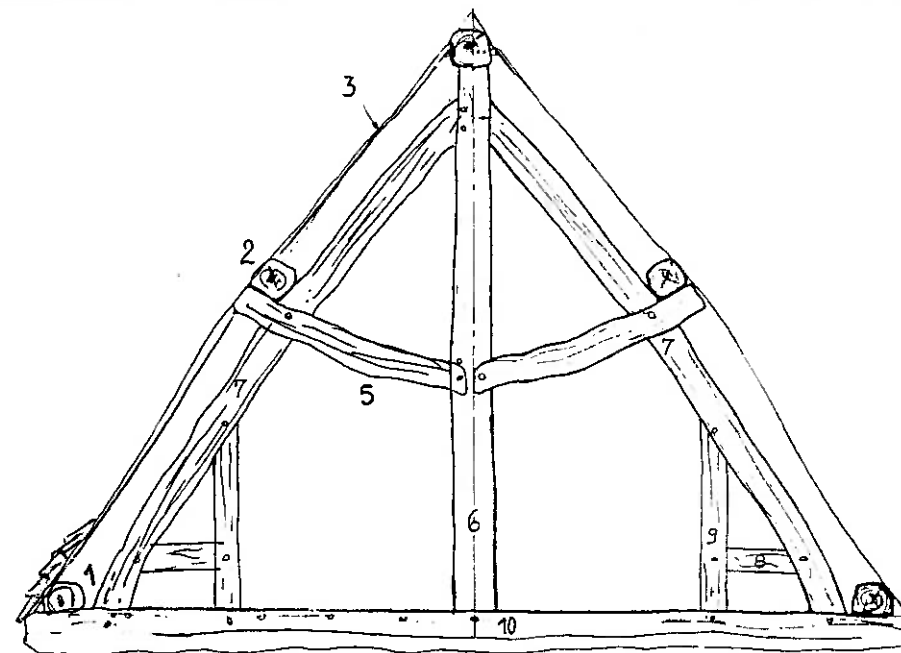
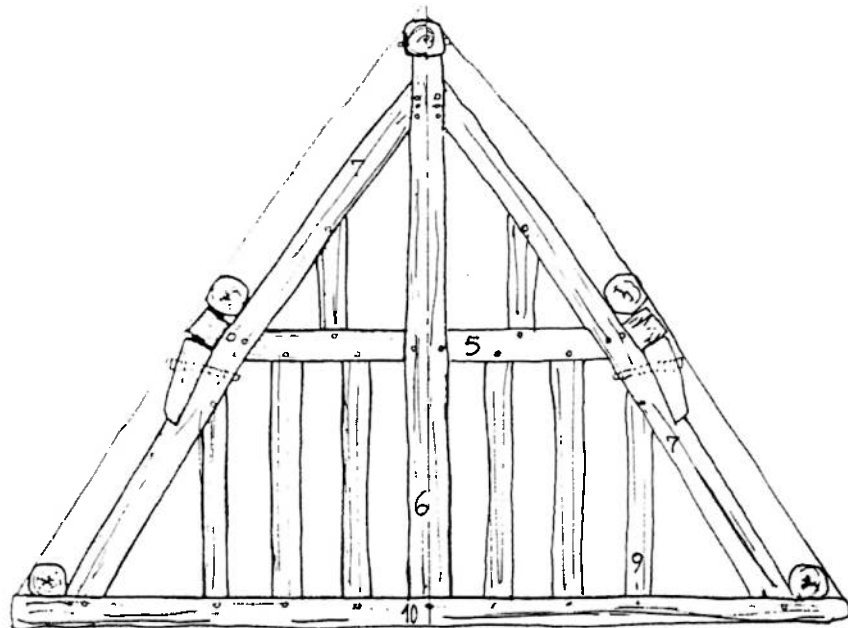
charpente à ferme latine



charpente à contrefiche horizontale



traitement des pignons



- 1 - sablière
- 2 - panne
- 3 - chevron
- 4 - faitage
- 5 - contrefiche
- 6 - poinçon
- 7 - arbalétriers
- 8 - blochets
- 9 - jambe de force
- 10 - entrain

trois exemples de construction de charpentes

II - LA COUVERTURE

L'usage très largement répandu de la couverture végétale est essentiellement rural. Les risques d'incendie avaient limité son emploi en milieu urbain, dès la fin du moyen âge.

La couverture en tuile plate

C'est à partir du XVIème siècle que l'usage de la tuile plate se développe pour les particuliers.

Le pays de Bray, spécialisé dans la production de terre cuite et de céramique depuis le moyen âge, était le principal fournisseur. On y fabriquait la "petite tuile de Beauvais". Les fabrications étaient de qualité très variable, de la robuste tuile de Saint Germain la poterie à des tuiles rouges claires, plus gélives.

La tuile nécessite une charpente solide. Elle était posée sur un lattis de chêne refendu, scellée aux arêtiers et en rives au mortier de chaux grasse.

L'un des détails les plus difficiles de mise en œuvre est la réalisation de noues (raccord rentrant de deux pans de couverture)

La noue à un tranche (coupe de la tuile selon l'angle de noue) est encore réalisée aujourd'hui.

Une technique plus élaborée était celle de la pose croisée, qui exige d'employer des tuiles dites gambardières (déformées à la cuisson).

La noue ronde en tuiles plates ne fut introduite que récemment, sur les chantiers de Monuments Historiques. Elle nécessite la coupe en éventail des tuiles.

Le zinc ne fut employé que tardivement, pour réaliser certains raccords. Son emploi est déconseillé car inesthétique.

Le faîtage est réalisé en éléments de faîtière demi-ronde, sans emboîtement, scellés à la chaux grasse à crêtes et embarrures.

Aujourd'hui, il n'existe plus de fabrique locale de tuiles, malgré un marché important.

La majorité des constructions de Gerberoy est couverte en tuile petit moule, aussi bien les habitations que les dépendances.

La couverture en ardoise

L'ardoise est utilisée en Picardie dès la période gallo-romaine. Le matériau provenait des Ardennes, ardoisières de Fumay et de Rimogne, dont les couleurs varient du bordeaux au vert, son utilisation était limitée aux couvertures des grands monuments.

L'ardoise du bassin d'Angers fait son apparition dans la région à partir du XVIIIème siècle. Les tonalités gris foncé dominent.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XIXème siècle que l'utilisation de l'ardoise devient massive. Avec un poids de 15kg au m², il est possible de réaliser des charpentes légères, en peupliers ou en grisard. L'ardoise était traditionnellement posée au clou.

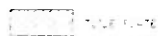
A Gerberoy, les édifices à caractère public, les maisons construites à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, et certaines maisons plus anciennes dont la couverture a été remaniée, sont couvertes en ardoise. On peut regretter l'emploi important du zinc, dans le traitement des faîtages, arêtiers et noues.

GERBEROY ZPPAUP

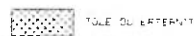
MATERIAUX DE COUVERTURE



ARDOISE



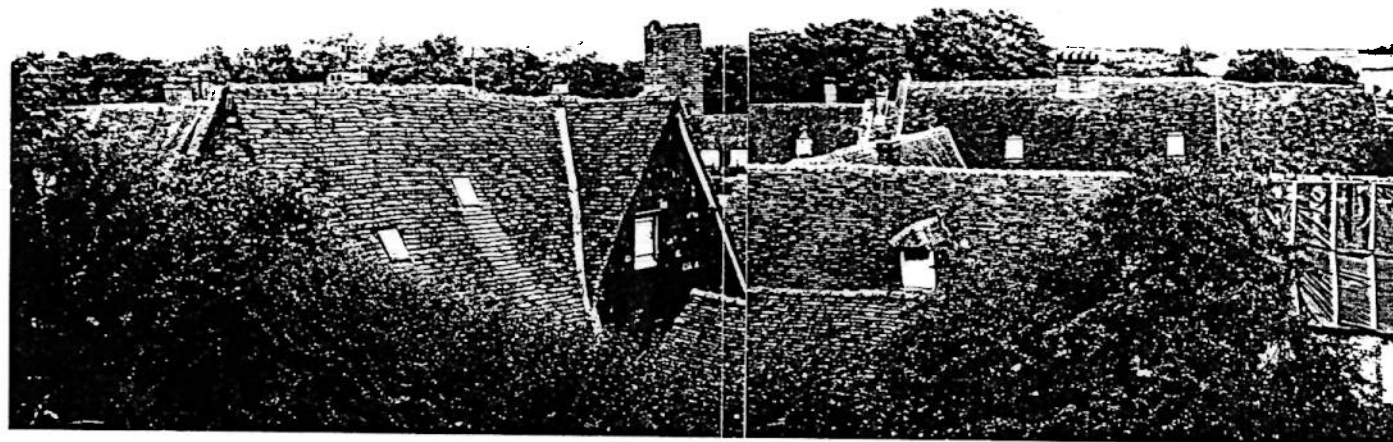
TOILE FLUTE



TOILE OU LATÉXIT



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES



les toits de tuile plate petit moule

Les lucarnes

L'architecture traditionnelle comportait peu de lucarnes.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, leur usage était purement fonctionnel, elles servaient à engranger les récoltes.

Le modèle courant consistait en une petite lucarne couverte à trois pentes, réalisée en charpente, avec un débord important permettant l'accroche d'un système de levage. La couverture était en tuile, les jouées également, elles ont parfois été retraitées en ardoise.

A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle et durant le XIX^{ème}, l'usage de la lucarne, éclairant le comble se répand.

Les lucarnes sont toujours couvertes à trois pentes, réalisées en charpente mais ne présentent plus de débord. Leurs dimensions restent modestes, mais leur nombre devient plus important, sur un même pan de couverture.

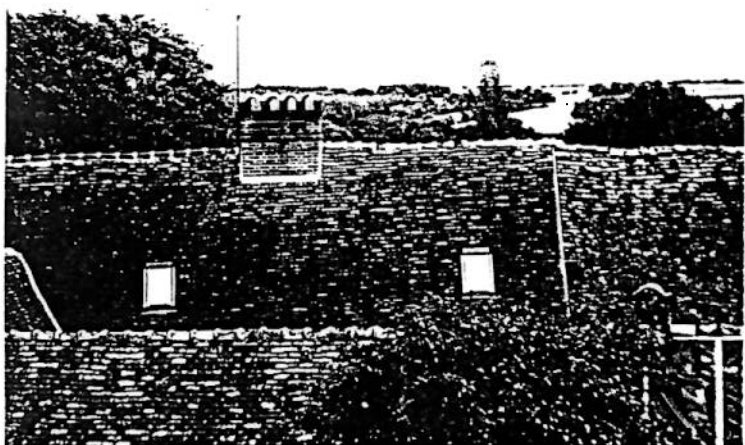
Toutes des lucarnes sont implantées au niveau de l'égout de couverture, posées sur la corniche.

Les cheminées

L'émergence de la cheminée est un élément d'animation de la couverture. Leur impact dans le paysage, à partir des points hauts ou des espaces urbains dégagés est non négligeable.

Toutes les cheminées sont réalisées en brique, de section rectangulaire. Elles s'appuient soit sur les pignons, soit sur des refends intérieurs et peuvent, dans ce cas, émerger parallèlement au faîtage.

Les cheminées sont couronnées par des éléments de faîtière demi-ronde, posées sur trois ou quatre rangs de brique.



lucarnes et chassis

LES PERCEMENTS ET LES MENUISERIES

I - LES PERCEMENTS

L'évolution des percements dans la façade des constructions est le fruit de facteurs divers, dont les principaux sont :

- . la technique de construction du bâtiment
- . la possibilité de réaliser des fermetures étanches au froid, mais laissant passer la lumière

La technique de construction du bâtiment:

En fonction du matériaux de structure employé, la réalisation de trous dans la façade est plus ou moins aisée.

La structure en pan de bois permet naturellement de réaliser tous les percements nécessaires, en étant simplement limité par la portée des bois de structure employés (possibilité de dégager largement les rez-de-chaussée à usage commercial ou d'activité). Dans les étages, les dimensions sont dépendantes de la trame de la structure primaire, on peut néanmoins réaliser une série de percements contigus, seulement séparés par les poteaux de structure.

Certaines maisons de Gerberoy présentent ces types de dispositions. D'autres maisons réalisées en pan de bois antérieurement au XVIIème siècle, ou ayant été remaniées, présentent des percement ne tenant pas forcément compte de la structure originelle.

La structure en brique ou mixte, offre d'autre avantages et inconvénients. Le système de murs porteurs en maçonnerie permet de se désolidariser d'une structure poteaux poutres, imposant une rythmique particulière; mais la largeur des percements est alors dépendante de celle du linteau, pouvant être réalisé en pierre (monolithe, clavée, droit ou en arc), en bois (tributaire de la longueur et de la résistance) ou en brique (droit ou en arc).

La maçonnerie en brique ou mixte est largement employée à Gerberoy, et correspond à des architectures classique, des XVIII, XIX et début du XXème siècles. Les percements sont régulier, participent à l'équilibre de la façade.

La possibilité de réaliser des fermetures étanches au froid, mais laissant passer la lumière:

Les ouvertures ont d'abord été occultées par des volets de bois intérieurs rabattables ou coulissants, ensuite apparaissent les occultations permettant de laisser pénétrer un peu de lumière (vessies de porc, vitraux), puis le verre, de très petites dimensions et très cher.

Au fil du temps, les surfaces vitrées deviennent de plus en plus importantes, avec l'évolution des techniques de coulage du verre.

Ces raisons d'ordre technique et financiers, alliées au goût et à l'évolution des conceptions architecturales, ont induit une variété de traitement des façades, dans lequel la proportion et l'importance des percements jouent un grand rôle. La planche suivante "percement en façade", fait apparaître le rapport entre les pleins (parties maçonnées) et les vides (percements), sur une même façade.

G E R B E R O Y Z P P A U P
PRECEMENTS EN FACADE

PREDOMINANCE
DES PLEINS

EGALITE
PLEINS VIDES

PREDOMINANCE
DES VIDES



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

II - LES MENUISERIES

. Les fenêtres

L'évolution de la fenêtre est présentée de façon synthétique dans les pages suivantes, extraites de l'ouvrage "évolution des fenêtres du XVème au XXème siècle, par les compagnons menuisiers du Devoir" édition Librairie du Compagnonnage.

A Gerberoy, nous trouvons encore bon nombre de fenêtres anciennes, correspondant à l'époque de construction des maisons des XVIII, XIX et début du XXème siècles. Pour les édifices antérieur, les menuiseries ont en totalité été remplacées. Le modèles anciens seront reproduits, et pourront être améliorés sur le plan technique afin de satisfaire aux exigences du confort actuel.

. Les portes

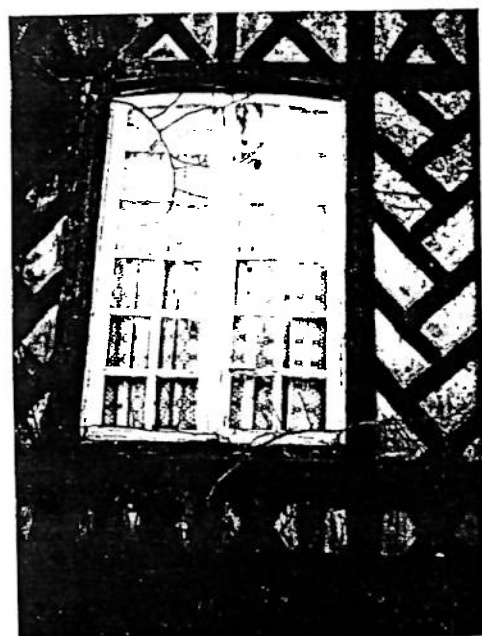
Les portes d'entrée des constructions sont généralement très simples, réalisées en planches de bois larges jointives, avec ou sans imposte vitrée. Pour les constructions tardives (à partir de la fin du XVIIIème), les portes peuvent être vitrées, les carreaux présentant la même proportion que ceux des fenêtres.

Les portes étaient enrichies d'éléments de ferronnerie de qualité : entrées de serrures, heurtoirs, poignées, dont certains exemples subsistent.

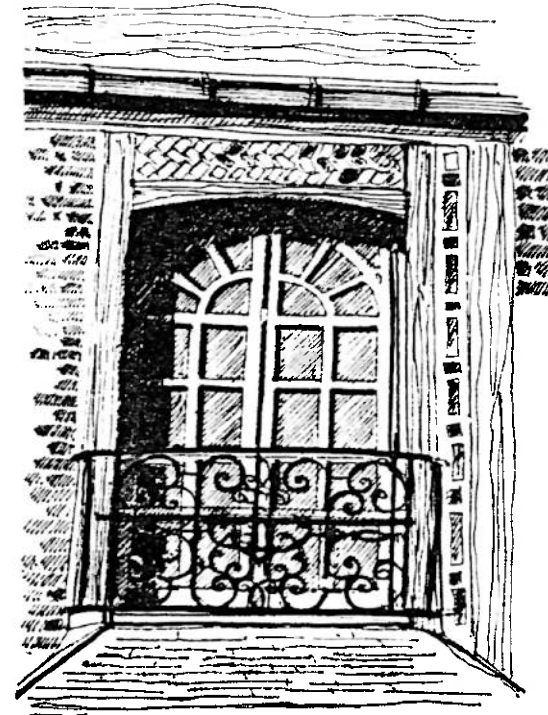
. Les volets

Qu'on les trouve sur les façades en pan de bois ou sur les immeubles de brique XIXème, les volets se rabattent en façade et sont réalisés en bois plein, planches jointives, assemblées par trois barres horizontales intérieures.

Toutes les menuiseries étaient peintes, de tons soutenus et foncés jusqu'au XIXème siècle, de tons clairs et neutres ensuite.

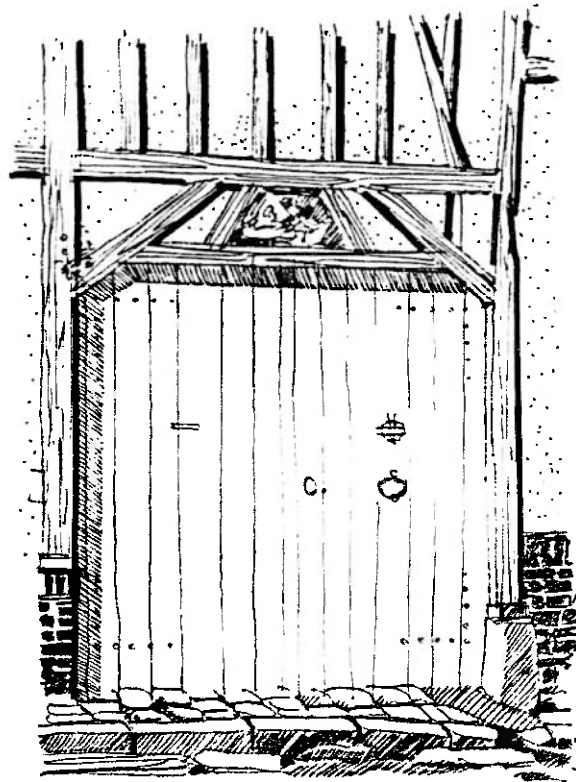
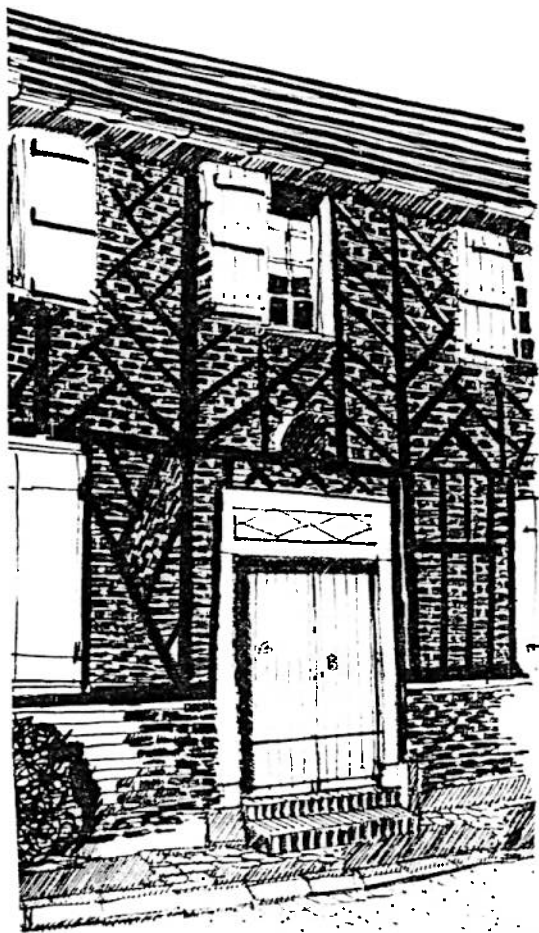


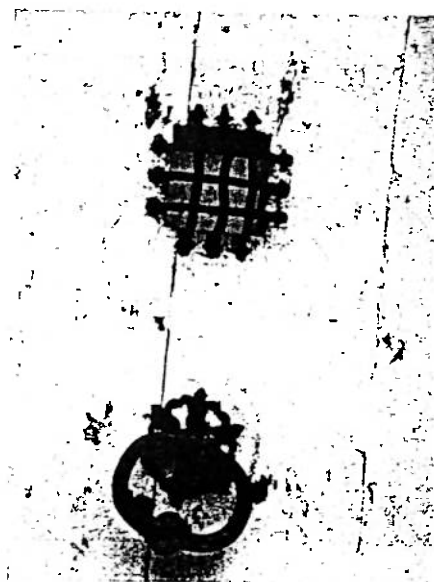
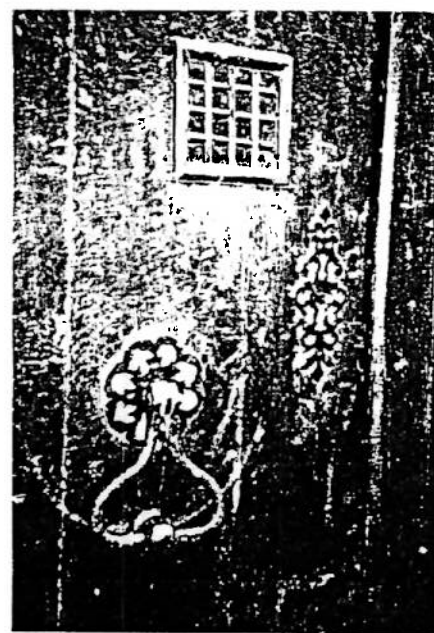
une grande variété de fenêtres



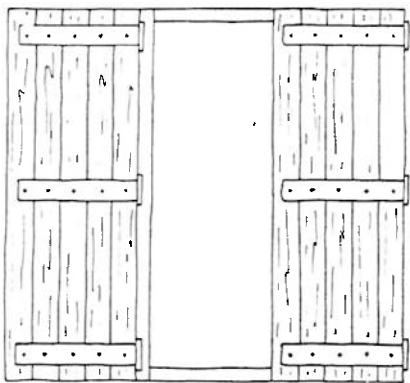


les portes d'entrée et cochères



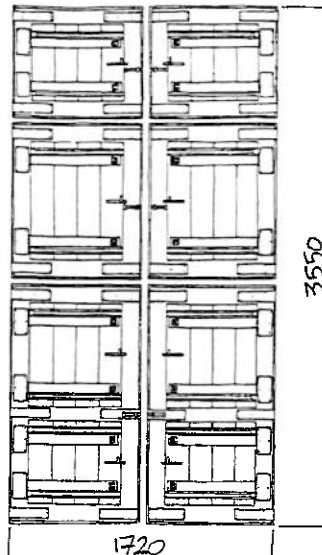
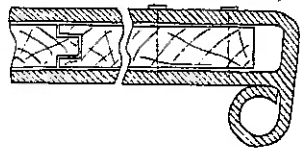


les éléments de ferronnerie



ÉLEVATION INTÉRIEURE

LES PLANCHES VERTICALES ÉTAIENT BOUVETÉES À RAINURES ET LANGUETTES (TECHNIQUE EN USAGE MAIS NON GÉNÉRALISÉE)
LES PENTURES ENSERRENT ENTièrement LES VANTAUX

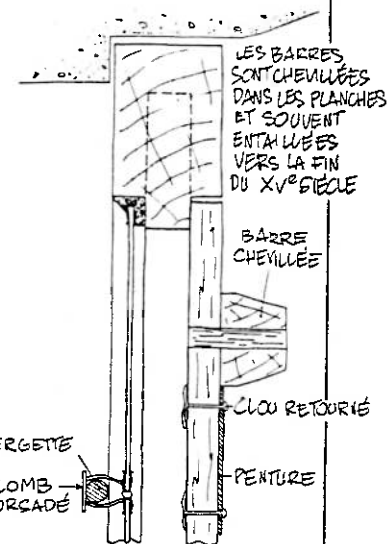


ÉLEVATION INTÉRIEURE

LES VANTAUX SUPPORTENT DES VOIETS MUNIS DE PENTURES.

DES BANDES DE FER ENSERRENT LES ASSEMBLAGES

COUPE VERTICALE



LES BARRES SONT CHEVILLÉES DANS LES PLANCHES ET SOUVENT ENTAILLÉES VERS LA FIN DU XV^e SIÈCLE

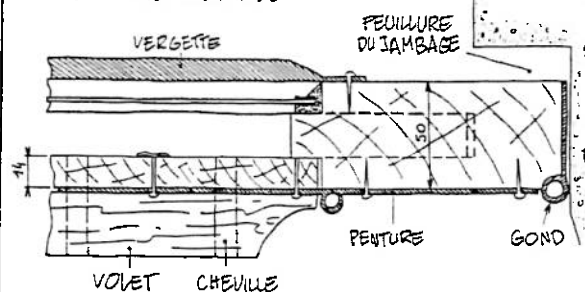
BARRE CHEVILLÉE

CLOU RETOURNÉ

PENTURE

VERGETTE
PLOMB TORSADÉ

COUPE HORIZONTALE

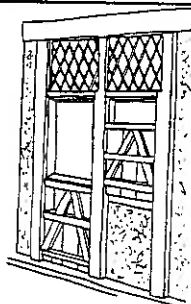


L'UTILISATION DU DORMANT N'EST PAS GÉNÉRALISÉE. LES VANTAUX SONT FERRÉS SUR DES GONDS SCÉLÉS DANS LA FEUILLE DU JAMBAGE. LE BATI COMPORTE DEUX FEUILLES POUR RECEVOIR EXTERIEUREMENT LE VITRAIL ET INTERIEUREMENT LE VOLET.

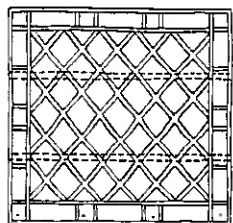
VOLET CHEVILLE

PENTURE

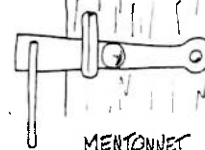
GOND



EXEMPLE DE VOIETS INTERIEURS COULISSANTS VERTICALEMENT DANS LES POUTRES D'UNE MAISON À PAN DE BOIS.

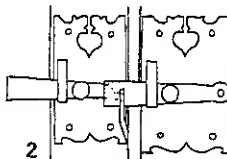


VITRAIL AVEC CADRE EN PLOMB RIGIDIFIÉ PAR DES VERGETTES DE FER CLOUÉES À L'EXTÉRIEUR DU CHÂSSIS BOIS, SUR LESQUELLES DES LIEUX EN PLOMB SONT TORSADÉS.

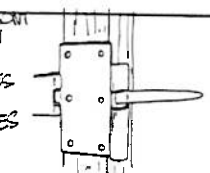


MENTONNET

LA QUINCAILLERIE EST CLOUÉE



2

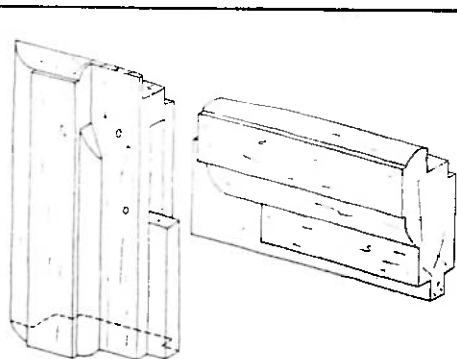


LES GONDS SONT SCÉLÉS EN FEUILLE. LES PENTURES DES VOIETS SONT CLOUÉES

TARGETTE AVEC GACHE

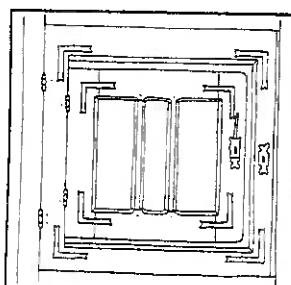
ÉVOLUTION DES FENÊTRES
DU 15^e AU 20^e SIÈCLE

XV^e SIÈCLE



ASSEMBLAGE À TENON ET MORTAISE CHEVILLE

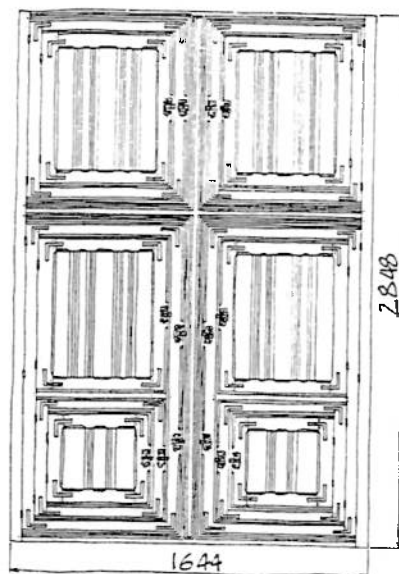
POUR CE CAS PRÉCIS L'ADJONCTION D'UN CHASSIS VITRÉ A RENDU OBLIGATOIRE UN RAVANCEMENT TELLEMENT IMPORTANT QUE CELA A NECESSITÉ LE FLOTTAGE DE LA TRAVERSE.



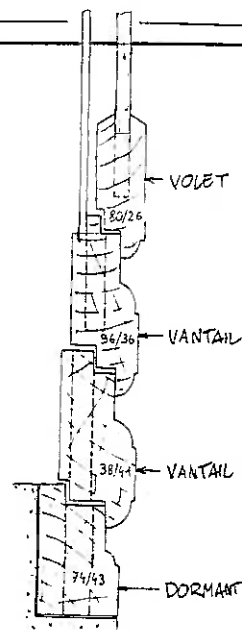
VOILET AVEC MONTANTS INTERMÉDIAIRES ET PANNEAUX À GLACE

ON PREND EN COMPTE LE RETRAIT DU BOIS. LES PANNEAUX, PEU LARGES, PEUVENT JOUER DANS LEURS RAINURES. CHAQUE VOILET EST INDÉPENDANT ET PERMET L'OBTURATION DE CHAQUE CHASSIS OUVRANT. LA COUPE D'ONGLET N'EST PAS GÉNÉRALISÉE. LA MOULURE À PETIT CADRE EST RETOURNÉE QUELQUE FOIS EN BOIS DE BOUT OU ARRÊTÉE SUR LE MONTANT.

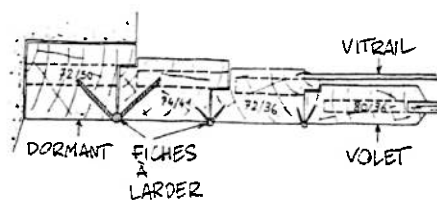
À CETTE ÉPOQUE, ON DÉCOUVRE QUE LE DIAMANT A LA PROPRIÉTÉ DE TAILLER LE VERRE.



ÉLEVATION INTÉRIEURE



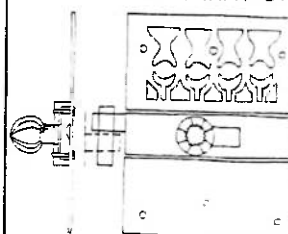
COUPE VERTICALE



COUPE HORIZONTALE

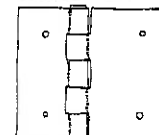
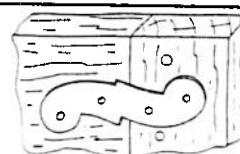
L'ÉTANCHEITÉ À L'EAU ET À L'AIR EST AMÉLIORÉE. LE CHASSIS À RECouvreMENT EST DE PLUS EN PLUS UTILISÉ. LES VOILETS SONT FERRÉS SUR L'OUVRANT.

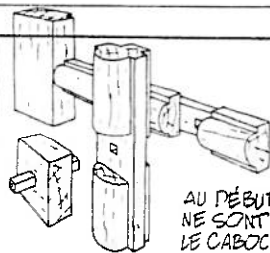
VERROU DE CONdamnATION



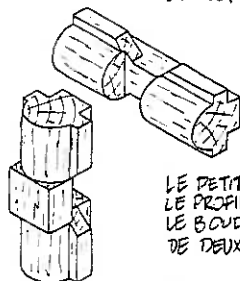
L'ASSEMBLAGE EST RENFORCÉ PAR LA POSE DE PLATINES FORGÉES QUI SONT ENTAILLÉES ET POINTÉES.

LES FICHES À LARDER, RETENUES PAR DES CLOUS COMMENCENT À ÊTRE UTILISÉES



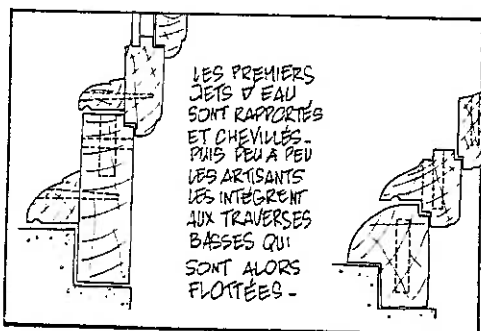


AU DÉBUT, LES BATTANTS NE SONT PAS MOULURÉS. LE CABOCHON DES PETITS BOIS EST RAPPORTÉ ET CHEVILLE.

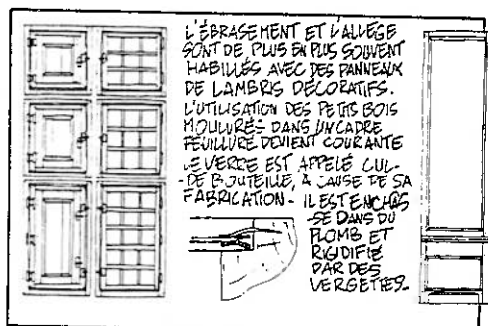


LE PETIT BOIS REPREND LE PROFIL DU MENEAU ET LE BOUDIN EST ENTOURÉ DE DEUX CARRE.

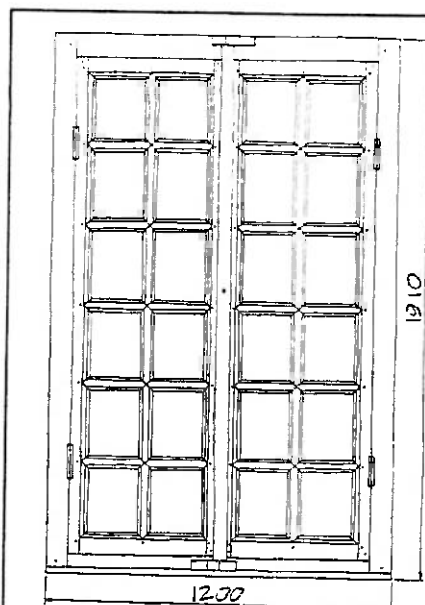
ENSUITE, LE CABOCHON EST PRS DANS LES MONTANTS DES PETITS BOIS, CEUX CI S'ASSEMBLENT À MI-BOIS AVEC COUPE D'ONGLET POUR RACCORDER LE CARRE À LA MOULURE.



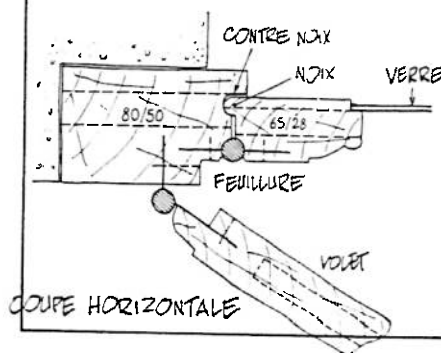
LES PREMIERS JETS D'EAU SONT RAPPORTÉS ET CHEVILLES. PUIS PEU À PEU LES ARTISANTS LES INTÈGRENT AUX TRAVERSES BASSES QUI SONT ALORS FLOTTÉES.



L'ÉBRASEMENT ET L'ALVÈGE SONT DE PLUS EN PLUS SOUVENT HABILLÉS AVEC DES PANNÉAUX DE LAMBRIS DÉCORATIFS. L'UTILISATION DES PETITS BOIS MOULURÉS DANS UN CADRE FEUILLURE DEVIENT COURANTE. LE VERRE EST APPELÉ CUL-DE-BOUTEILLE, À CAUSE DE SA FABRICATION. IL EST ENCHÂSSÉ DANS DU FLOMB ET RIGIDIFIÉ PAR DES VERGETTES.

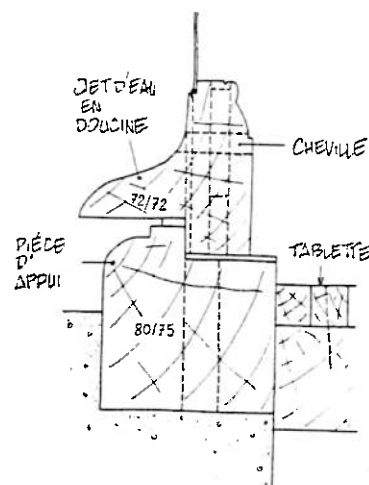


ÉLEVATION INTÉRIEURE
CONDAMNATION AVEC UN FLÉAU
BARRANT LA FENÊTRE



COUPE HORIZONTALE

COUPE VERTICALE

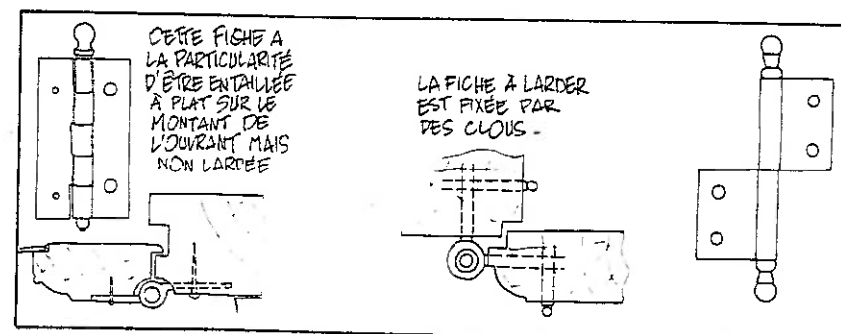


L'ÉTANCHÉITÉ À L'EAU S'AMÉLIORE ENCORE GRÂCE À LA FORME DE LA TRAVERSE BASSE DE L'OUVRANT, DIT EN JET D'EAU, ET À LA FORME DE LA PIÈCE D'APPUI.



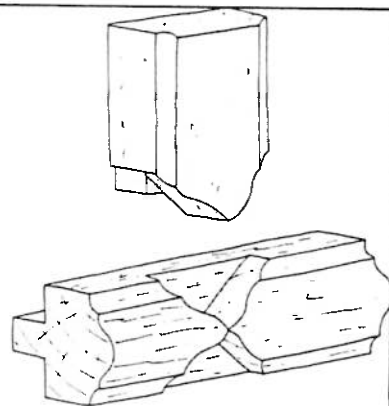
RECouvreMENT À FEUILLE

LA NOIX ET LA CONTRE-NOIX AVEC FEUILLE SUR LE MONTANT DORMANT COMMENCENT À ÊTRE UTILISÉES.

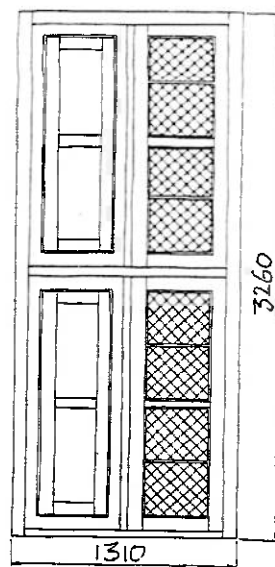


CETTE FICHE A LA PARTICULARITÉ D'ÊTRE ENTAILÉE À PLAT SUR LE MONTANT DE L'OUVRANT MAIS NON LARDEE

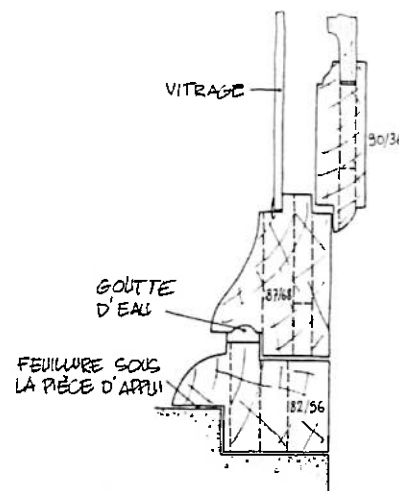
LA FICHE À LARDER EST FIXÉE PAR DES CLOUS.



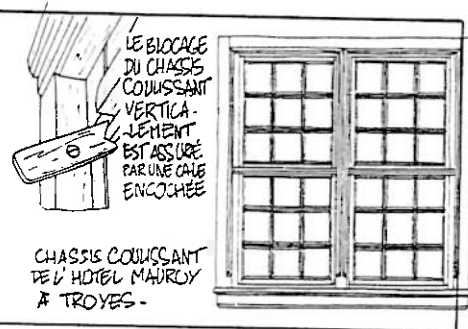
L'ASSEMBLAGE DES PETITS BOIS ÉVOLUE -
LE CHASSIS EST MOUNTÉ SUR LE POURTOUR
ET LES PETITS BOIS SONT RACCORDÉS
D'ONGLET AVEC ENFOURCHEMENT -



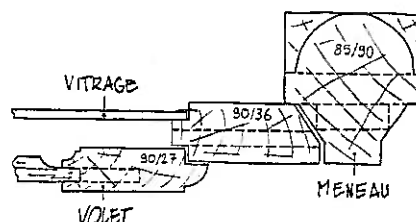
ÉLEVATION INTÉRIEURE



COUPE VERTICALE



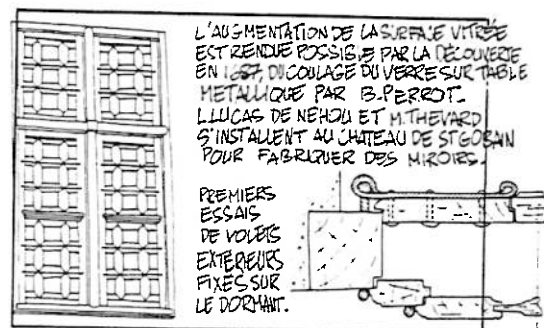
CHASSIS COUSSANT
DE L'HOTEL MAUROY
A TROYES -



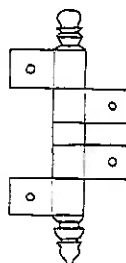
COUPE HORIZONTALE

UNE FEUILLE SOUS LA PIÈCE
D'APPUI AINSI QUE LE PROFILAGE
D'UNE GOUTTE D'EAU SOUS LE
JET D'EAU APPORTE UNE MEILLEURE
PROTECTION CONTRE LES INFILTRATIONS.

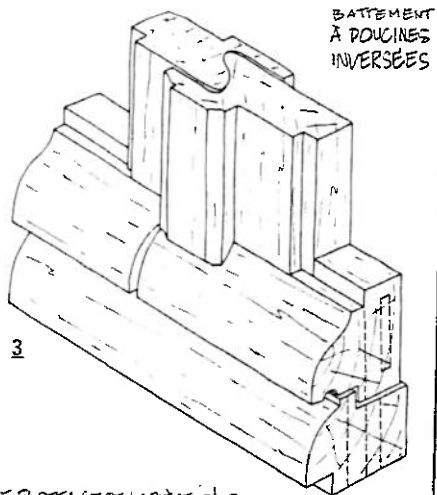
UN CHANFREIN POUSSÉ SUR LE
MENEAU, ET UN SUR LE CHANT DE
L'OUVRANT LIMITENT ASTUCIEUSEMENT
LE JEU DE FONCTIONNEMENT.



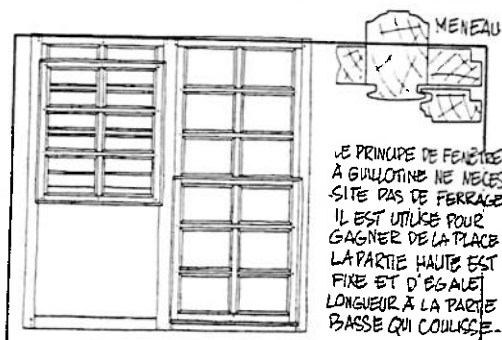
PREMIERS
ESSAIS
DE VOILES
EXTÉRIEURS
FIXES SUR
LE DORMANT.



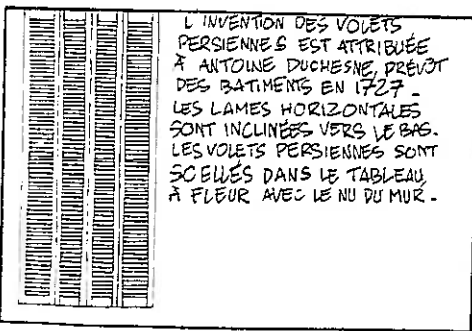
CETTE FICHE
EN FER A
BRANCHES MULTIPLES
EST LARDEE EN BIAIS
ET MAINTENUE
PAR DES CLOUS.
CE TYPE DE FERRAGE
CONVIENT POUR DES
FENÊTRES EN
FEUILLE ET EN
RECouvreMENT.



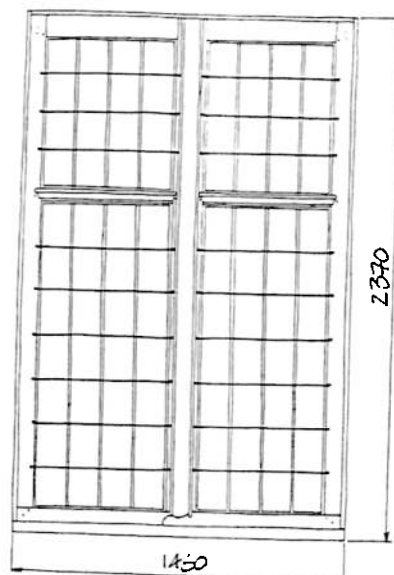
LE FLOTTAGE DE LA PIÈCE D'APPUI ET DU JET D'EAU



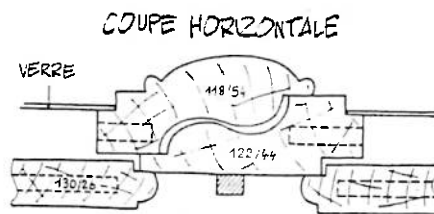
LE PRINCIPE DE FENÊTRE À GUILLOTINE NE NÉCESSITE PAS DE FERRAGE. IL EST UTILISÉ POUR GAGNER DE LA PLACE. LA PARTIE HAUTE EST FIXE ET D'EGALE LONGUEUR À LA PARTIE BASSE QUI COULISSE.



L'INVENTION DES VOILETS PERSIENNES EST ATTRIBUÉE À ANTOINE DUCHESNE, PRÊTRE DES BATIMENTS EN 1727. LES LAMES HORIZONTALES SONT INCLINÉES VERS LE BAS. LES VOILETS PERSIENNES SONT SCÉLÉES DANS LE TABLEAU À FLEUR AVEC LE NU DU MUR.

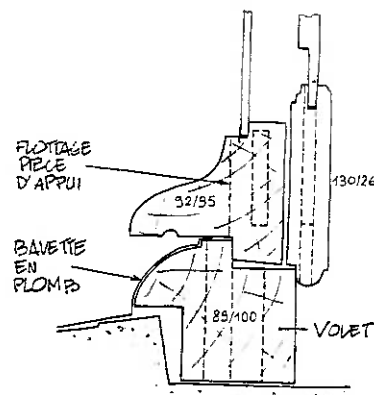


ÉLEVATION INTÉRIEURE



BATTEMENT À DOUCINE

LE JOINTOIEMENT NE RESTE PAS NET LORSQUE LE BATTEMENT À DOUCINE ATTEINT UNE TROP GRANDE LONGUEUR - ON DIT QU'IL "DAILLE".



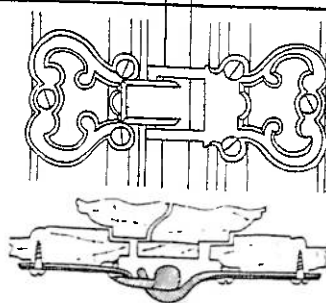
COUPE VERTICALE

DANS CE CAS, ON PEUT PENSER QUE SEULE L'UTILISATION DE LA BAVETTE EN PLOMB PEUT APPORTER UNE RÉPONSE EFFICACE CONTRE LES INFILTRATIONS D'EAU.



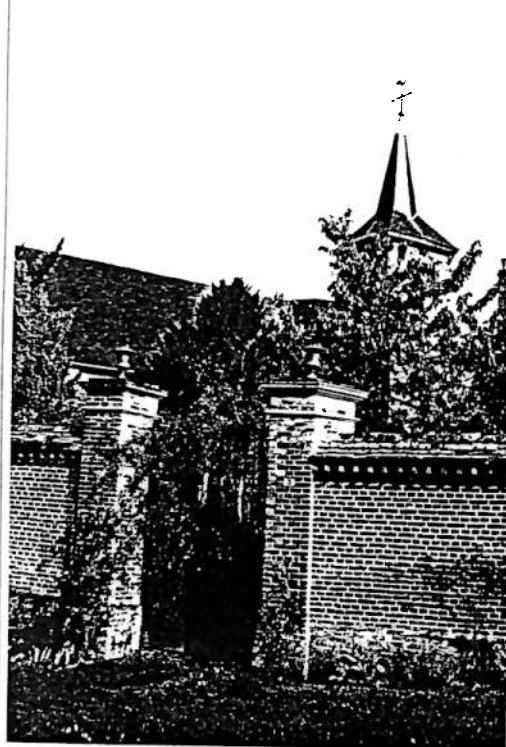
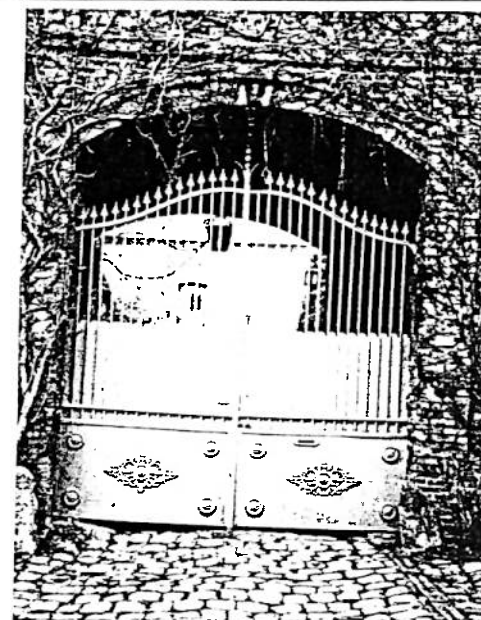
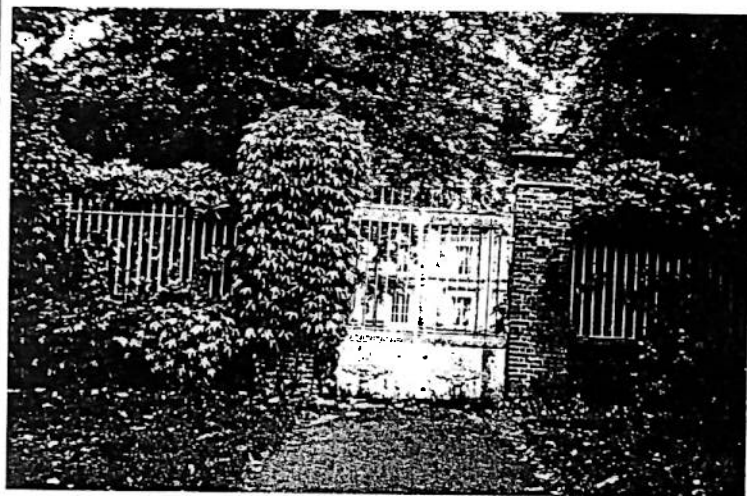
BATTEMENT À PENTE

LE BATTEMENT À DOUCINE REMPLACE LE RECOUVREMENT À FEUILLES.

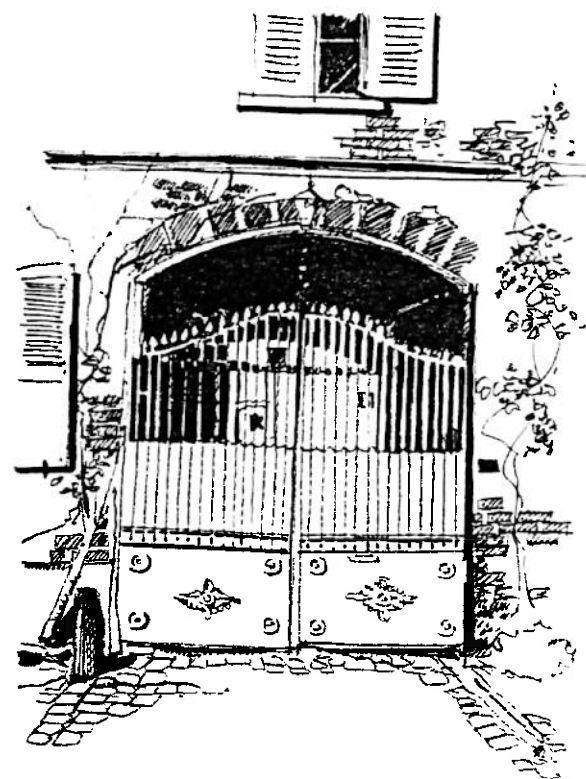
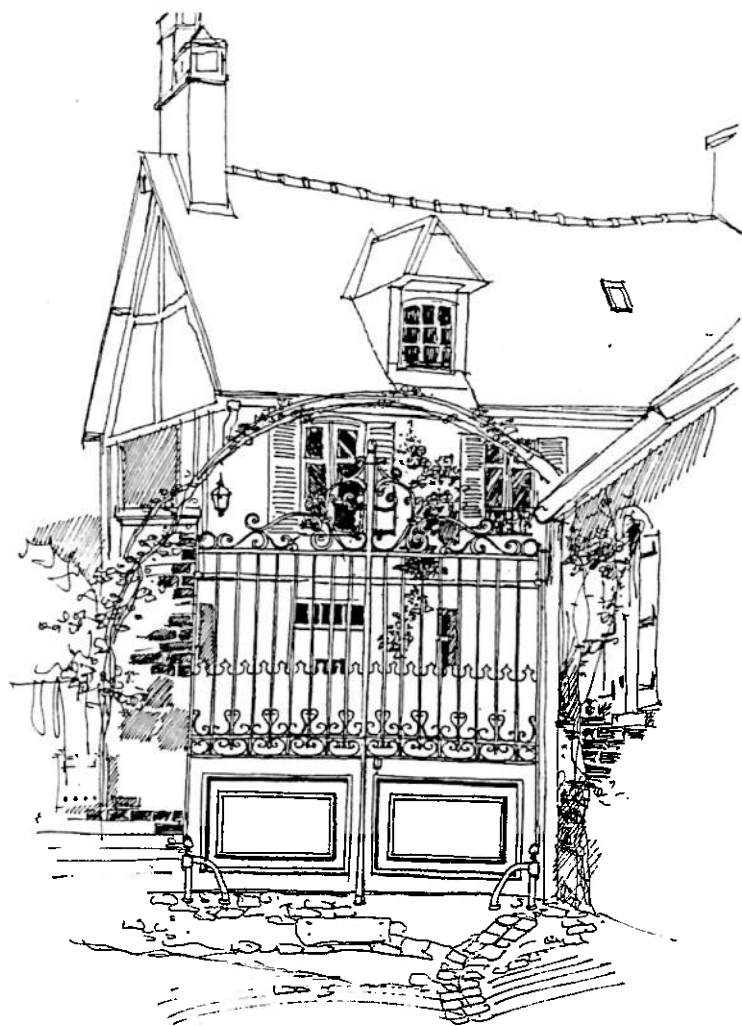


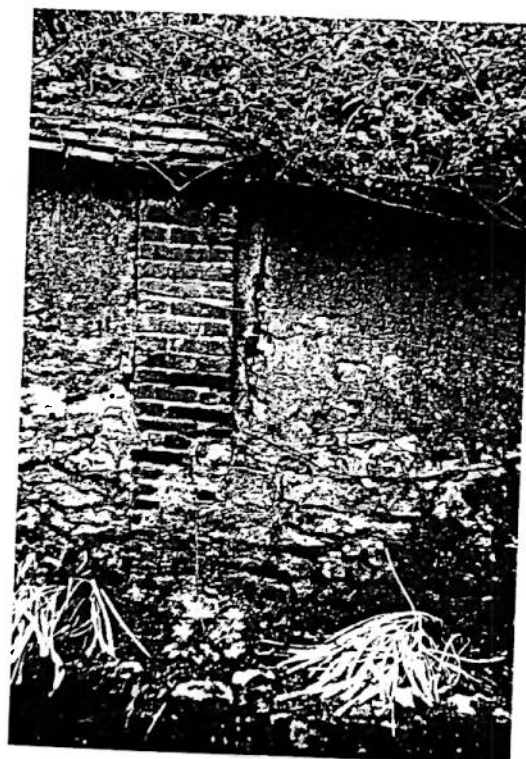
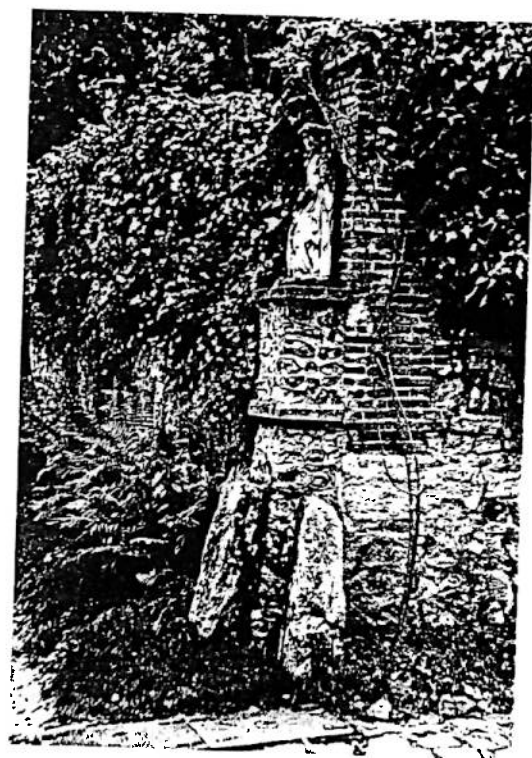
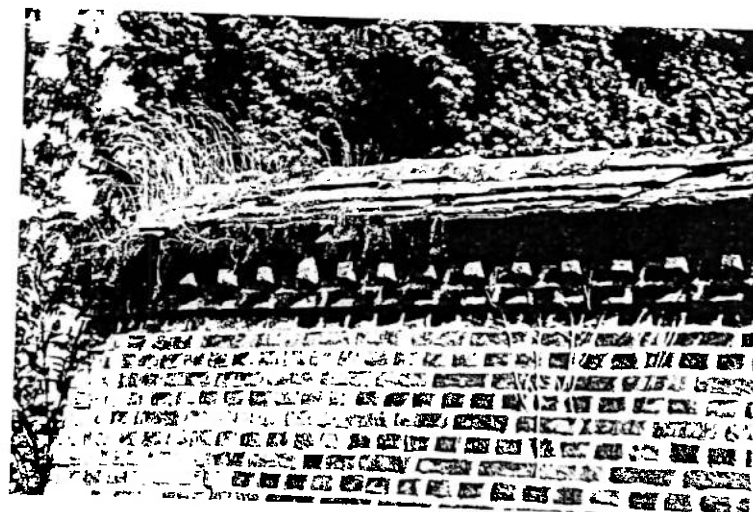
L'ESPAGNOLETTE AVEC SON ERGOT ET LES AGRAPES AINSI QUE LES GACHES EST UN SYSTÈME TRÈS UTILISÉ. ELLE PEUT ÊTRE EN BRONZE CISELÉ.

SYSTÈME D'AGRAFE ET DE CONTRE-AGRAFE MAINTENANT LES VOILETS INTÉRIEURS FERMÉS.



les portails de ferronnerie





les murs de clôture

SYTHESE DE L'ARCHITECTURE

La synthèse architecturale est présentée en trois planches, portant sur des thèmes différents mais complémentaires:

- . la valeur architecturale des constructions, prenant en compte les notions de qualité esthétique et technique de chaque édifice, mais également d'appartenance à un ensemble urbain homogène.

- . la valeur matérielle du bâti, notion à valeur économique, permettant de juger de l'entretien du patrimoine architectural.

- . enfin, l'occupation apparente du bâti, nous renseigne sur la dynamique et le devenir du centre urbanisé.

Le plan de valeur architecturale des constructions :

A partir de l'analyse des éléments composant l'architecture décrits précédemment, ce document classe les immeubles en fonction de leur aspect architectural actuel:

- . les bâtiments majeurs sont les plus marquants, tant dans leur présence que dans leur fonction, on trouve l'église, la mairie et la porte du château.

- . les bâtiments fidèles constituent le fond architectural qui vaut à Gerberoy son grand intérêt. Ce sont des constructions édifiées jusqu'au début du XX^{ème} siècle, dont l'homogénéité de style et la non altération est reconnue. Ils constituent la majorité du bâti, et sont à usage d'habitation ou de dépendance.

- . les bâtiments d'accompagnement sont soit des édifices altérés par rapport à leur état originel, soit des constructions postérieures au début de notre siècle, dont le style architectural se rapproche de celui des constructions fidèles, mais sans en reprendre l'ensemble des caractères.

- . les bâtiments incompatibles sont soit des constructions anciennes très altérées, dans leur volume ou leur traitement de façade, soit des constructions récentes dont l'aspect architectural et l'insertion est sans relation aucune avec l'ensemble urbain de Gerberoy. Ces constructions sont essentiellement implantées hors les murs, et constituent des développements assez récents.

Le plan de valeur matérielle apparente du bâti :

Ce plan nous renseigne sur l'état d'entretien du bâti, au vu de l'extérieur, sans présager de l'entretien ou de l'aménagement intérieur. Il permet néanmoins d'offrir une vision d'ensemble .

- . les bâtiments en bon état apparent sont ceux faisant l'objet d'un entretien normal, en façade et en couverture. Ils représentent à Gerberoy, la majorité des constructions.

- . les bâtiments en état moyen sont globalement entretenus, mais leur ravalement ou leur couverture serait à revoir dans un avenir assez proche.

- . les bâtiments en mauvais état apparents sont ceux dont la couverture et le ravalement sont à reprendre intégralement. Ils sont peu nombreux et apparaissent généralement, sur la planche suivante, comme inoccupés

Le plan d'occupation apparente du bâti :

Bien que la préoccupation d'occupation du bâti soit du ressort de la ZPPAUP, il est intéressant de recouper ce document avec les deux précédents, afin de pouvoir lier une cause à un effet : un bâtiment non occupé est généralement non entretenu, mais aussi d'une bonne valeur architecturale, son non entretien l'ayant préservé des "restaurations" intempestives.

La grande majorité du bâti de Gerberoy est occupé.

GERBEROY ZPPAUP

VALEUR ARCHITECTURALE DES CONSTRUCTIONS

BATIMENT MAJEUR  BATIMENT FIDELE  BATIMENT  BATIMENT 



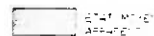
ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

GERBEROY ZPPAUP

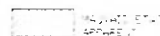
VALEUR MATERIELLE APPARENTE DU BATI



BON ETAT
APPARENT



ETAT MOYEN
APPARENT



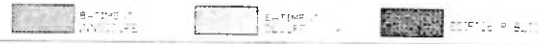
MAUVAIS ETAT
APPARENT



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

GERBEROY ZPPAUP

OCCUPATION APPARENTE DU BATI



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES

**LES PRINCIPES DE CONSERVATION
ET DE MISE EN VALEUR ET LE ZONAGE**

LES PRINCIPES DE CONSERVATION

L'étude portant sur l'espace urbanisé de Gerberoy se base sur les caractéristiques du village et vise à établir les lignes de conduite pour l'entretien et le développement futur.

L'étude a été conduite dans deux directions :

- **La valorisation et la conservation de l'ensemble homogène formé par le village.**
- **L'établissement de directives concernant le développement architectural et urbanistique portant sur l'édification de constructions nouvelles et leur implantation.**

Ces directives seront accompagnées d'un plan de constructibilité des espaces libres privés.

Il s'agit donc de rechercher avant tout des principes visant à conserver au village son caractère sans pour cela faire de chaque immeuble ancien un "monument historique" et de chaque construction nouvelle un "pastiche passéiste".

L'analyse du paysage urbain et de l'architecture a mis en évidence les données suivantes :

. Nous sommes en présence d'une agglomération à vocation défensive. L'organisation du parcellaire et la relation espace libre / espace bâti en découle.

Le bâti des îlots jouxtant la fortification s'organise le long des voies, les jardins constituant un "espace tampon" trouvant son corollaire hors les murs dans la présence des fossés aujourd'hui comblés. Cette lecture devra être préservée.

. Un certain nombre d'éléments : volumes, rythmes, décrochements en plan et en hauteur des constructions, proportions des percements,

matériaux, participent à la bonne lecture du paysage urbain et constituent les "caractéristiques" de Gerberoy qu'il importe de respecter et de prolonger.

. De même, l'espace en creux présente des aspects particuliers "volume du vide", matériaux, végétation, scénographie urbaine, dont l'analyse a mis en lumière toute la richesse.

. **Enfin, la lecture et l'étude du paysage environnant nous sensibilise sur:**

- le prolongement du site par l'architecture et inversement
- la relation entre l'échelle du paysage et l'architecture, parallèlement aux aspects architecturaux et paysager.

PROPOSITION DE ZONAGE

L'ensemble des données d'analyse et leur croisement, nous ont conduit à proposer deux types de secteurs sur l'espace urbanisé et les abords immédiats de Gerberoy. Afin d'établir des règles et recommandations propres à leurs caractères et à leur développement :

. **Secteur 1 : l'espace urbanisé, la ville intra muros et ses extensions hors les murs**

. **Secteur II : les espaces non urbanisés, hiérarchisés en fonction de leur caractère, de leur occupation et de leur relation au site urbanisé**

I - SECTEUR I : l'espace urbanisé, La ville intra-muros et ses extensions hors les murs.

Clairement délimitée, sa lecture et son appréhension de la ville intra muros sont facilitées par la présence de la promenade, à l'emplacement des anciens fossés. L'emprise de la muraille peut être longée, sauf à l'Ouest, où les constructions du faubourg St Jean s'y adossent.

La ville intra-muros se caractérise par :

- La présence d'une double enceinte :

- . la haute cour, emprise de l'ancien château dont ne subsistent aujourd'hui que quelques vestiges (la porte),
- . la basse cour, très lisible, limitée en grande partie aujourd'hui par des murs de jardin.

- Un découpage en très vastes îlots, eux-mêmes subdivisés en parcelles de dimensions très importantes dans lesquelles la part de jardins prédomine largement.

- Un réseau viaire constitué d'une seule rue principale, de rues secondaires et d'impasses au paysage très caractéristique.

- Une architecture à dominante classique (XVIIe et XVIIIe siècles), même si quelques éléments plus anciens subsistent. L'évolution et la mutation du bâti ont été mises en évidence dans l'analyse à partir de comparaisons de plans et cadastres de diverses époques.

. L'emploi de matériaux très diversifiés : pan de bois, brique, tuile plate, ardoise, conférant une grande richesse à l'architecture et une variété de perceptions urbaines.

Ces différentes composantes nous amènent à proposer des protections et des propositions de constructibilité s'adressant à des acteurs différents et portant donc sur des lieux divers.

. L'espace public : lieu de promenade

Le promeneur, utilisateur de l'espace public, autochtone ou touriste, qui chemine dans les rues et espaces libres, a une perception qui se limite :

. au vide urbain : forme, matériaux, végétation, élément d'animation, mobilier, ...

. à la "peau" bordant ces vides, façades et pans de couvertures des constructions donnant sur l'espace public :

. clôtures opaques, semi perméables ou perméables au regard

. espaces libres privatifs donnant sur l'espace public et perceptibles de l'espace public si la clôture est semi perméable ou perméable au regard.

. enfin, au delà de ces espaces libres privatifs perceptibles, aux façades et pans de couverture les bordant.

L'ensemble de ces éléments, perceptibles par chacun, constitue l'image de marque de Gerberoy, pour laquelle touristes et promeneurs se déplacent.

A ce titre, il convient de porter une attention particulière à ces espaces. Les prescriptions et recommandations tendront avant tout à protéger ces éléments déterminants de l'image interne du village.

. L'espace privatif, non perceptible de l'espace public

La morphologie de l'espace urbanisé, l'implantation du bâti, la présence de hauts murs donnant sur l'espace public induisent une perception quasi nulle de l'espace privatif. Jardins secrets, protégés du regard suggèrent par leurs frondaisons se découpant sur le ciel, leurs qualités et leurs attraits.

Si les constructions principales offrent généralement sur rue une façade animée, l'intérieur des parcelles abrite les dépendances dont l'importance en volume et le nombre varie en fonction de l'utilisation initiale de la propriété. Ceci prévaut pour les îlots bordant la Grande Rue.

D'autres secteurs n'offrent à la vue que leurs riches portails encadrés de dépendances cachant la demeure au coeur d'un vaste parc ou entre cour et jardin.

L'analyse a mis en lumière la valeur patrimoniale de ces ensembles : maisons de maître accompagné de jardins ou parcs, qu'il convient de protéger comme entités.

Néanmoins, la comparaison de la restitution du plan de 1768 avec l'état des lieux actuel a permis de lire de très nombreuses modifications dans le bâti et le parcellaire.

C'est pour cette raison qu'il a paru nécessaire de s'inscrire dans la continuité de l'évolution et de la mutation de l'espace, au fil des siècles. Le zonage et le règlement proposent donc de gérer et fixer les limites de la constructibilité dans les espaces privatifs.

II -SECTEUR II : les espaces non urbanisés

La prise en compte du vaste paysage nécessaire à la bonne appréhension de Gerberoy nous amène à hiérarchiser les espaces libres, afin d'adapter et de moduler les prescriptions et recommandations, en fonction de l'usage et de l'occupation de l'espace.

Quatre sous secteurs ont été définis :

. le secteur IIa :

Il couvre l'emprise des anciens fossés. Entité faisant partie intégrante de l'ensemble fortifié, c'est aujourd'hui un site classé, dans lequel il convient d'être particulièrement vigilant, en particulier sur l'usage de stationnement et de circulation.

. le secteur IIb :

C'est le premier contrefort constitué de prairie à caractère bocager. Espace au végétal au contact de la ville, le maintien de son aspect actuel (relief, végétation...) est souhaitable.

. le secteur IIc :

C'est le glacis cernant la ville, secteur d'appréhension proche du site, à partir duquel les vues sont majeures, dont l'homogénéité doit être conservée. On veillera à la bonne insertion de la voirie et des éventuels aménagements liés au tourisme.

. le secteur Id :

Les franges de la forêt : les réciprocitys de vues entre la ville et la forêt sont importantes. Il convient de préserver en permanence un écran végétal assurant la lecture de la limite de la masse boisée. Des trouées à partir du chemin longeant la forêt offriront de vues ponctuelles.

CONCLUSION

Gerberoy présente la caractéristique d'être, à l'origine, un site défensif. L'étude des villes fortifiées nous amène toujours à nous poser, in fine, la même question : la ville objet fini, cernée physiquement supporte-t-elle de sortir de ses limites ?

L'histoire de l'évolution des villes a prouvé qu'au fil des siècles les mutations, démolitions et reconstructions d'édifices de défense ont soumis les villes à des fluctuations importantes. Nombreuses sont aujourd'hui les villes fortifiées dont la lecture ne laisse plus du tout entrevoir les limites physiques liées à la défense. C'est pourquoi, celles qui nous sont parvenues encore incluses dans leur corsets de murs, ou marquées physiquement par leur trace, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Elles constituent aujourd'hui les témoins de préoccupations défensives et de savoir-faire de générations de gens pour qui la protection était un élément de survie majeur.

La ville est à ce titre très représentative des sites défensifs féodaux qui se sont multipliés à la fin du premier millénaire.

Gerberoy, ville médiévale, s'est au fil des siècles, faite et défaite parce que ville vivante, mouvante. Elle offre aujourd'hui une image classique, empreinte du goût romantique, insufflé par le peintre le Sidaner au début de ce siècle.

C'est pour cette image et pour l'arrêt de son évolution qu'elle est admirée et visitée.

Néanmoins, comme ailleurs, se pose la question : doit-on figer un espace urbain à un moment donné ou doit-on le laisser vivre, évoluer au gré des opportunités ?

Si la question est cruciale, dans le cas présent, la ZPPAUP peut apporter une réponse représentant une alternative entre ces deux extrêmes :

. Gerberoy doit garder l'image pour laquelle elle est admirée et visitée

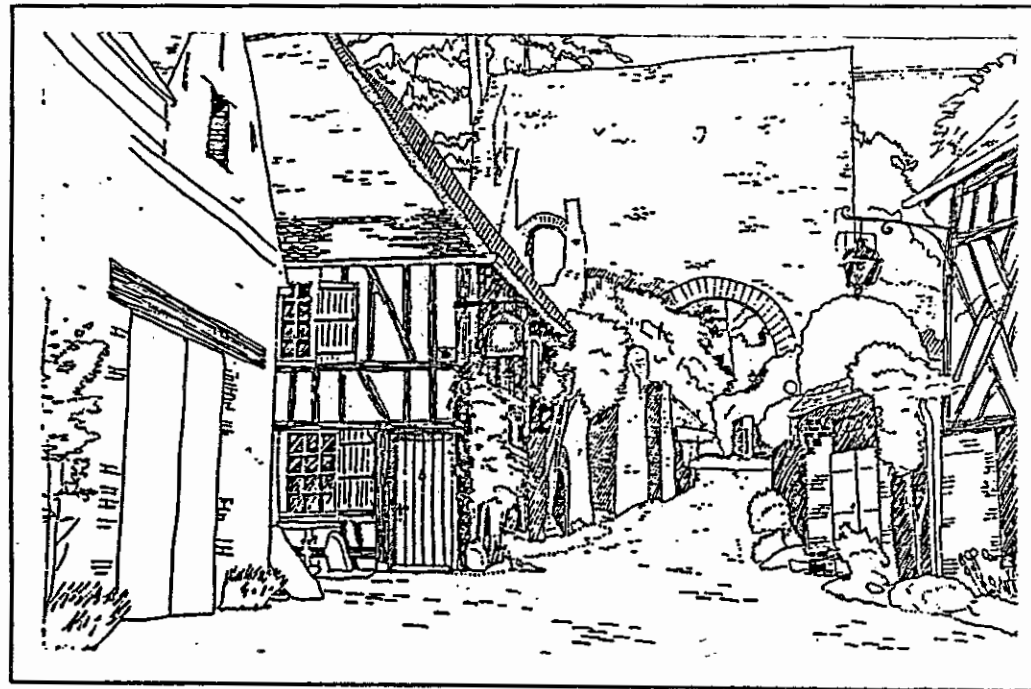
. Gerberoy doit pouvoir évoluer dans des proportions modérées.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE DE L'OISE
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE PICARDIE

GERBEROY - OISE

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
RECOMMANDATIONS ET REGLEMENT

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du - 4 AVR. 2000



ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE
ARCHITECTES D.P.L.G. URBANISTE E.N.P.C.
ARCHITECTE DU PATRIMOINE C.E.S.C.H.M.A.
14 RUE MOREAU 75012 PARIS 43.42.40.71
TELECOPIE : 43.42.56.20

Novembre 1994

SECTEUR 1
L'ESPACE URBANISE
LA VILLE INTRA MUROS ET SES EXTENSIONS
HORS LES MURS

DEFINITION DU SECTEUR

Le secteur 1 correspond à l'agglomération intra-muros et à ses développements extérieurs, aux abords des anciennes portes de ville. L'analyse fine du site a permis l'élaboration de prescriptions particulières pour chaque îlot, voire chaque parcelle, et la définition de sous zones. Clairement délimitée, la lecture et l'appréhension de la ville intra muros sont facilitées par la présence de la promenade, à l'emplacement des anciens fossés. L'emprise de la muraille peut être longée, sauf à l'Ouest, où les constructions du faubourg St Jean s'y adossent.

La ville intra-muros se caractérise par :

- la présence d'une double enceinte avec la haute cour, emprise de l'ancien château dont ne subsistent aujourd'hui que quelques vestiges (la porte); la basse cour, très lisible, limitée en grande partie aujourd'hui par des murs de jardin;

- un découpage en très vastes îlots, eux-mêmes subdivisés en parcelles de dimensions importantes dans lesquelles la part de jardins prédomine largement;

- un réseau viaire constitué d'une seule rue principale, de rues secondaires et d'impasses au paysage très caractéristique;

- une architecture à dominante classique (XVIIe et XVIIIe siècles), même si quelques éléments plus anciens subsistent. L'évolution et la mutation du bâti ont été mises en évidence dans l'analyse à partir de comparaisons de plans et cadastres de diverses époques;

- l'emploi de matériaux très diversifiés : pan de bois, brique, tuile plate, ardoise, conférant une grande richesse à l'architecture et une variété de perceptions urbaines;

Ces différentes composantes nous amènent à proposer des protections et des propositions de constructibilité s'adressant à des acteurs différents et portant donc sur des lieux divers.

L'espace privatif, non perceptible de l'espace public

La morphologie de l'espace urbanisé, l'implantation du bâti, la présence de hauts murs donnant sur l'espace public induisent une perception quasi nulle de l'espace privatif. Jardins secrets, protégés du regard suggèrent par leurs frondaisons se découpant sur le ciel, leurs qualités et leurs attraits. Si les constructions principales offrent généralement sur rue une façade animée, l'intérieur des parcelles abrite les dépendances dont l'importance en volume et le nombre varient en fonction de l'utilisation initiale de la propriété. Ceci prévaut pour les îlots bordant la Grande Rue.

D'autres secteurs n'offrent à la vue que leurs riches portails encadrés de dépendances cachant la demeure au coeur d'un vaste parc ou entre cour et jardin.

L'espace public : lieu de promenade

Le promeneur, utilisateur de l'espace public, autochtone ou touriste, qui chemine dans les rues et espaces libres, a une perception qui se limite :

- . au vide urbain : forme, matériaux, végétation, élément d'animation, mobilier;

- . à la "peau" bordant ces vides, façades et pans de couvertures des constructions donnant sur l'espace public : clôtures opaques, semi perméables ou perméables au regard, espaces libres privatifs donnant sur l'espace public et perceptibles de l'espace public si la clôture est semi perméable ou perméable au regard;

- . enfin, au delà de ces espaces libres privatifs perceptibles, aux façades et pans de couverture les bordant.

L'ensemble de ces éléments, perceptibles par chacun, constitue l'image de marque de Gerberoy, pour laquelle touristes et promeneurs se déplacent.

A ce titre, il convient de porter une attention particulière à ces espaces. Les prescriptions et recommandations tendront avant tout à protéger ces éléments déterminants de l'image interne du village.

L'analyse a mis en lumière la valeur patrimoniale de ces ensembles, maisons de maître accompagnées de jardins ou parcs, qu'il convient de protéger comme autant d'entités. Néanmoins, la comparaison de la restitution du plan de 1768 avec l'état des lieux actuel a permis de lire de très nombreuses modifications dans le bâti et le parcellaire. C'est pour cette raison qu'il a paru nécessaire de s'inscrire dans la continuité de l'évolution et de la mutation de l'espace au fil des siècles. Le zonage et le règlement proposent donc de gérer et fixer les limites de la constructibilité dans les espaces privatifs.

LES PROTECTIONS EXISTANTES

Règle :

Sont protégés au titre de la législation sur les Monuments historiques :
• Les immeubles classés Monuments Historiques ou Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, régis par les règles de protection édictées par la loi du 31.12.1913 : l'église, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 28 Décembre 1984.

Sont protégés au titre de la législation sur les sites :

• le site classé de la promenade plantée d'arbres (partiellement dans le secteur 1) classée par arrêté du 18 Mars 1913.

LES PROTECTIONS ARCHEOLOGIQUES AU TITRE DE LA ZPPAUP

Sont protégés au titre de la ZPPAUP les vestiges et caves repérés sur le plan archéologique ci joint.

Ces vestiges seront maintenus, entretenus et restaurés.

CLASSIFICATION DU BATI ET DES ESPACES LIBRES

Le bâti et les espaces libres dont traite la ZPPAUP, dans son secteur 1, sont classifiés et repérés.

Pour chaque catégories est établi un corps de règles, portant sur :

- la protection, l'entretien et la mise en valeurs, ou l'aspect architectural, en ce qui concerne le bâti;
- la constructibilité et le traitement en ce qui concerne les espaces libres publics et privatifs.

Sont identifiés les éléments et espaces suivants :

- 1 - Les constructions à caractère traditionnel repérées sur le plan de zonage.**
- 2 - Les constructions non traditionnelles, repérées sur le plan de zonage.**
- 3 - Les clôtures et les portails.**
- 4 - Les espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions dont l'emprise maximum est repérée sur le plan de zonage du secteur 1.**
La bonne gestion de ces espaces est indispensables, pour le respect de la structure urbaine et de la mise en valeur du bâti.
- 5 - Les voies de circulation et l'ensemble des espaces publics.**

G E R B E R O Y Z P P A U P

PLAN ARCHEOLOGIQUE

d'après l'étude de Christian Corvisier, historien de l'architecture
"LA VILLE ET LE CHATEAU" DE CHERBOURG

"LA VILLE ET LE CHATEAU DE GERBEROY"

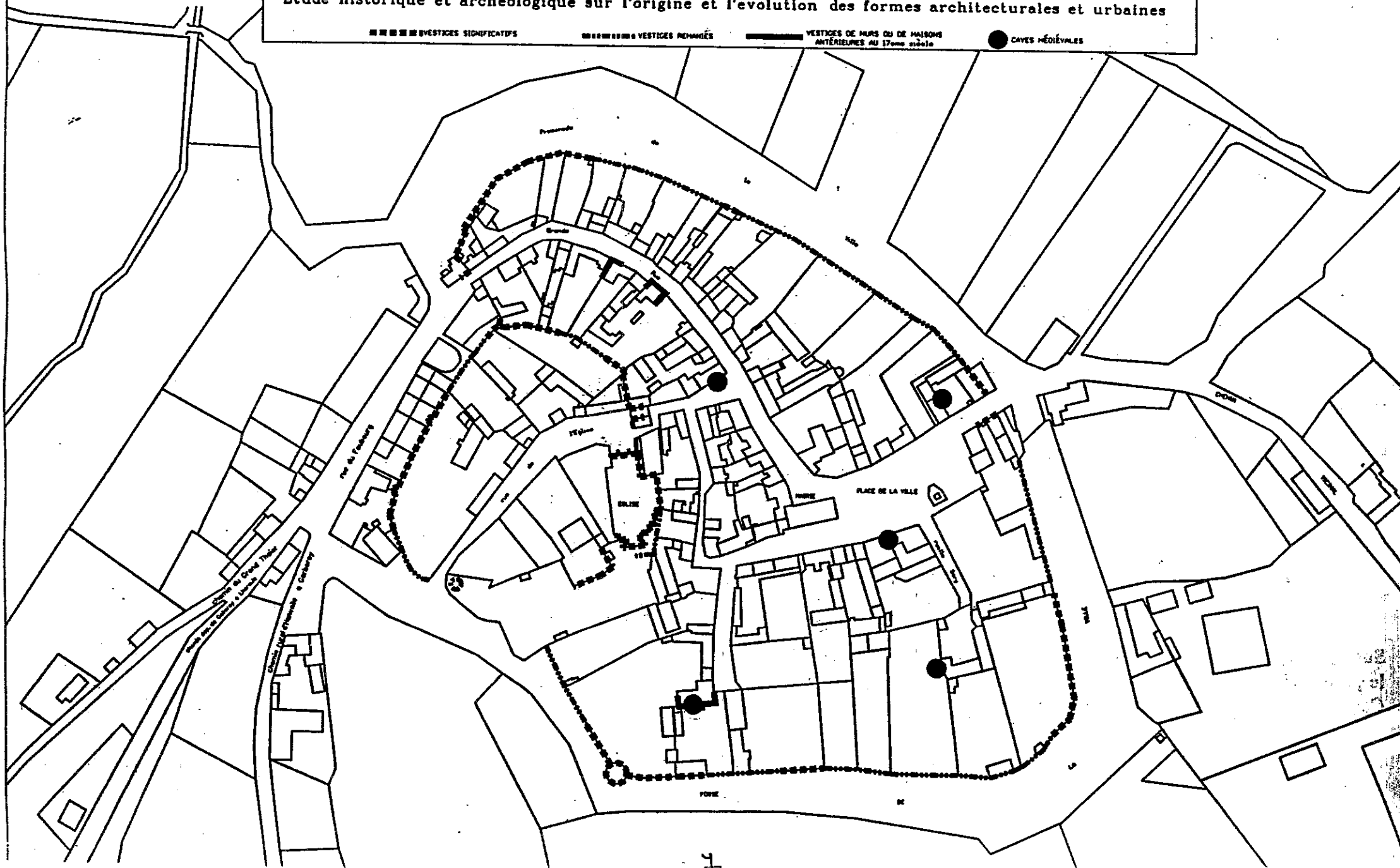
Etude historique et archéologique sur l'origine et l'évolution des formes architecturales et urbaines

RESEARCH SIGNIFICANCE

NUMEROUS VESTIGES REMAIN

■ VESTIGES DE MURS OU DE MAISONS
ANTÉRIEURES AU 17^{ème} siècle

CAYES MÉDIÉVALES



**1 - LES CONSTRUCTIONS A CARACTERE
TRADITIONNEL
PROTECTION, ENTRETIEN ET
MISE EN VALEUR**

Sont protégées au titre de la ZPPAUP et soumis aux règles et recommandations suivantes les constructions traditionnelles repérées au plan, constituant l'essentiel du patrimoine architectural de Gerberoy, ainsi que les constructions non traditionnelles lorsqu'il s'agit de les remettre en état (voir page 97)

Ces constructions doivent être conservées, restaurées et mises en valeur.

VOLUME ET STRUCTURES

La structure et la volumétrie originelles de la construction seront conservées.

Lorsqu'un bâtiment a déjà subi des transformations, des interventions visant à la restitution des dispositions d'origine ou à la modification très partielle répondant aux règles et recommandations du présent document seront autorisées.

RAVALEMENT ET RESTAURATION DES FACADES

L'architecture de Gerberoy relève de deux techniques traditionnelles de construction (planche 1):

- . la construction à pan de bois avec remplissage brique ou torchis enduit pouvant être badigeonné et bois apparents, un soubassement de brique ou de moellons de calcaire ou de grès isole la façade du sol.

- . la construction en maçonnerie :

- . de moellons de calcaire avec enduit soit complètement, soit à joints beurrés, éléments de structure et de décor en brique.
- . de brique en totalité.

Dans l'un ou l'autre des cas, on peut trouver des inclusions de silex et de calcaire taillé, constituant un décor.

L'ensemble des façades devra être traité avec le même soin et de façon homogène, en fonction des matériaux existants.

Sont interdits :

- . Tous matériaux ajoutés à la façade originelle : bardages, carreaux, briquettes, placages de pierre.
- . Tous matériaux employés à nu et prévus pour être recouverts.
- . L'isolation thermique par l'extérieur.
- . Le faux pan de bois réalisé en planches ou matériaux de placage.
- . L'évidage d'un colombage existant et la réalisation d'une façade en retrait, c'est-à-dire en arrière du pan de bois, laissé lui, comme une structure visible.

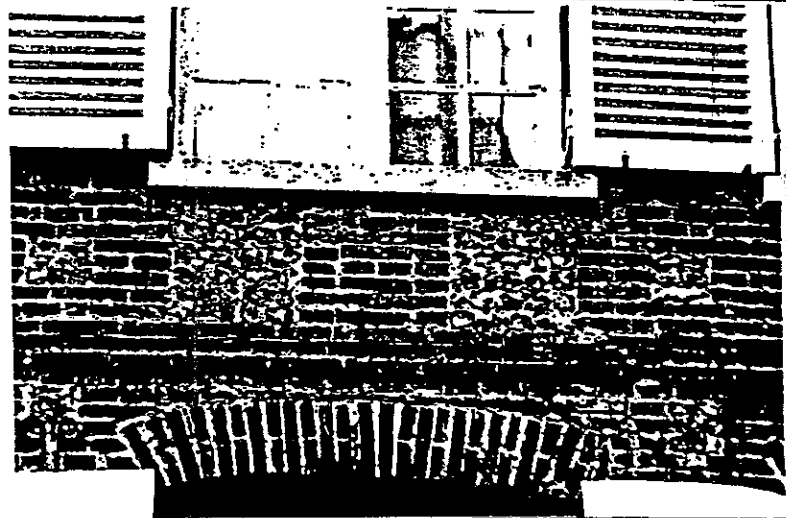
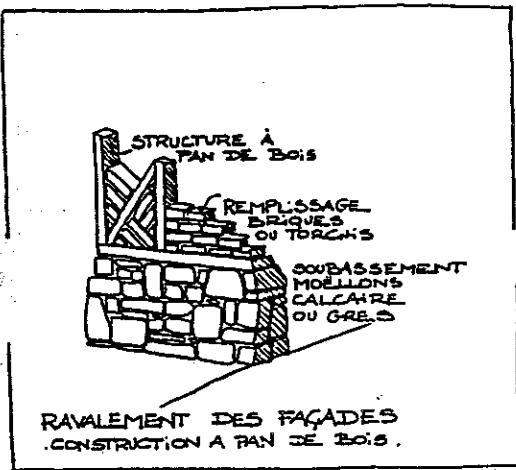
RAVALEMENT DES FACADES A PAN DE BOIS

La structure

Dans le cas des structures destinées à rester apparentes, une étude préalable est préconisée.

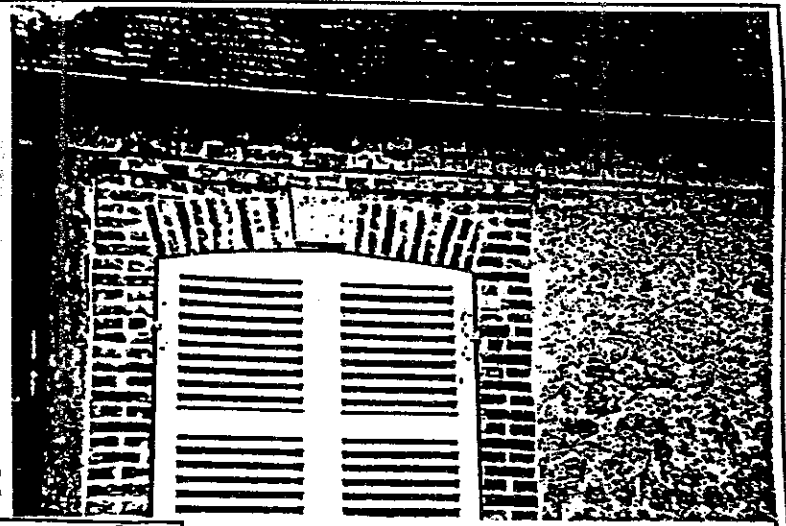
Sont recommandés pour cette opération :

- . Décroustage en cas d'enduit existant
- . Piochage de l'enduit ou démolition totale ou partielle du remplissage si besoin est.
- . Décapage des bois et traitement par produits d'imprégnation anti parasite et fongicide.
- . Changement des pièces de bois défectueuses en employant des bois anciens de récupération ou des bois neufs éclatés et équarris. Si les parties défectueuses sont limitées, il sera possible de restaurer les pièces de bois à la résine.
- . Réalisation des éléments manquant avec la même essence de bois et les mêmes sections.
- . Les bois restant apparents seront huilés (huile de lin), ils pourront être teints à l'aide de pigments naturels donnant des tons soutenus ou encore laissés au naturel après imprégnation d'une couche de lazure ou de carbonil incolore. Ils pourront être peints à l'huile.



INCLUSION SILEX ET BRIQUES

CONSTRUCTIONS MIXTES



INCLUSION MOELLONS, ENDUIT, BRQUES



REPLISSAGE BRQUES

PAN DE BOIS



REPLISSAGE TORCHIS

CONSTRUCTION BRQUES EN TOTALITÉ



MATERIAUX
DE CONSTRUCTION
PLANCHE 1

Le remplissage

. Le torchis prêt à l'emploi et son enduit

Dans le cas d'une dépose partielle ou totale du remplissage existant, pose d'un lattage de bois dur dans l'épaisseur des bois de structure (pour le pan de bois apparent) ou sur les bois (pour les pans de bois cachés).

Les lattes seront espacées d'environ 5 cm. Le torchis est posé par boules en ménageant 1 cm d'épaisseur au maximum pour l'enduit. La surface du torchis sera griffée et garnie d'alvéoles manuelles permettant l'accrochage de l'enduit.

L'enduit constitué d'argile et de chaux aérienne éteinte est posé sur le torchis humide et durci.

Sur torchis sec, ce dernier sera gratté, piqueté et humidifié.

L'enduit est appliqué à la truelle en une ou deux couches d'épaisseur inférieure à 1 cm, il vient au même nu que les bois en cas de pan de bois laissé apparent et garde sa couleur naturelle variable selon la teneur en poudre de brique incorporée lors de la fabrication.

Il peut éventuellement être teinté dans la masse lors de sa préparation, avec des pigments naturels.

Finition du torchis badigeonné

Si l'on souhaite obtenir une finition colorée, le torchis sera lissé au nu des bois de structure ou en surépaisseur sur l'ensemble de la façade (en cas de structure non apparente). Il sera appliqué, sur le torchis humide et durci, un lait de chaux teinté avec des colorants naturels, en deux couches légères croisées.

Finition du torchis brut

Le torchis peut être laissé apparent, il sera lisse au nu des bois de structure ou en surépaisseur (en cas de structure non apparente).

Remplissage brique

Les briques défectueuses seront remplacées par affouillement par des briques de fabrication traditionnelle de même dimension, si possible de récupération, présentant des tonalités analogues à celles de la façade. Le remplissage doit affleurer les bois. La technique de pose et de nettoyage est identique à celle des façades des briques (voir chapitre suivant).

LE RAVALEMENT DES FACADES ENDUITES

Sont interdits :

- . les enduits au ciment (laissé apparent ou peint) ainsi que les gobettis
- . les enduits plastiques et tous types d'enduits imperméables
- . les joints creusés (façades beurrées).

L'enduit à la chaux aérienne

. Les éléments de modénature et de décor de brique et éventuellement de pierre seront conservés, laissés apparents, nettoyés et restaurés.

Les pierres ou les briques défectueuses seront remplacées par affouillement, par des matériaux de même nature, si possible de même provenance.

L'enduit sera constitué de chaux aérienne et de sable de rivière régional fin ou de sable à lapin, passé en 3 couches fines :

. la première déjetée à la truelle

. la deuxième lissée à la truelle

Pour ces deux couches : agrégats de 0 à 5 mm

. la troisième couche : de finition sera lissée à la truelle, ou taloché fin.

. Le sable donnera la tonalité, elle pourra être légèrement renforcée par l'adjonction d'oxydes naturels ou métalliques.

Elle pourra recevoir un badigeonnage destiné à lui donner sa couleur définitive. Il sera constitué d'un lait de chaux coloré à l'aide d'oxydes naturels ou métalliques.

. La couche de finition doit affleurer les éléments de brique et de pierre laissés apparents, sans surépaisseur.

L'enduit à joint beurré

Beaucoup de constructions présentent une modénature de brique et des panneaux de moellons laissés apparents mais dont les joints absorbent une partie des aspérités en les recouvrant partiellement.

Cette technique est dite "à joint beurré".

. Les joints seront dégradés soigneusement

. Les nouveaux joints seront réalisés au mortier de chaux aérienne et sable (même composition que les couches primaires de l'enduit à la chaux).

Afin de donner une tonalité en relation avec la couleur de la pierre, on utilisera du sable à lapin ou des pigments naturels.

Les joints affleureront la pierre et seront brossés.

Le rejointoiement des moellons de silex

Les moellons de silex seront rejointoyés au mortier de chaux aérienne, brossés à fleur de leur surface.

RAVALEMENT DES FACADES ET ELEMENTS DE STRUCTURE ET DE DECOR EN BRIQUE

Selon l'époque de construction, la dimension et la technique de fabrication sont différentes, l'aspect et la couleur des maçonneries de briques en dépend.

Tous les éléments de structure et de décor des façades et des pignons (y compris appareillage dit "à couteaux de brique", pignon débordant, dit également "coupe feu" et cheminées) seront conservés et restaurés (planche 2).

Les briques défectueuses seront remplacées par affouillement par des briques de fabrication traditionnelle de même dimension, si possible de récupération, présentant des tonalités analogues à celles de la construction à restaurer.

Rejointoiement

Les joints défectueux seront dégradés soigneusement et rejointoyés au mortier de chaux aérienne et sable.

Afin de donner une tonalité en relation avec la couleur de la pierre, on utilisera du sable à lapin ou des pigments naturels.

Les joints seront coupés au nu de la brique et brossés.

Nettoyage

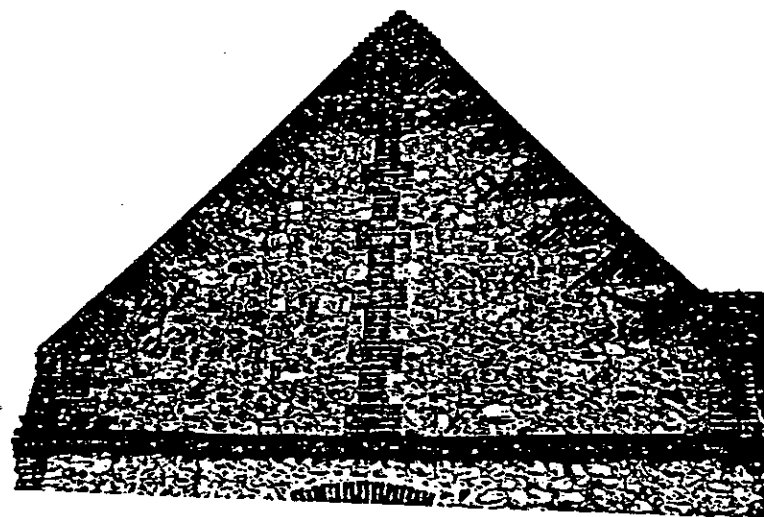
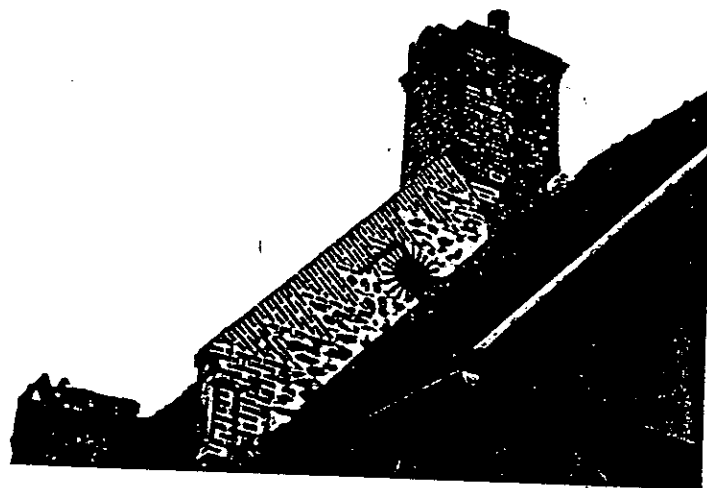
Les briques seront nettoyées selon l'un des procédés suivants :

- . lavage par ruissellement avec, si nécessaire, l'emploi d'un détergent doux.
- . lavage à la vapeur d'eau sous pression (3 bars maximum) afin d'éviter les infiltrations au travers des joints.
- . projection de microfines

Sont interdits les procédés suivants :

- . le sablage
- . le meulage

Dans le cas où la brique a été peinte, elle sera décapée, lavée et rincée.



PIGNONS A COUTEAUX

PLANCHE 2

LES PERCEMENTS ET MENUISERIES

LES PERCEMENTS EXISTANTS

. Les baies d'origine ou plus ou moins contemporaines de la construction de la maison seront maintenues. En cas de modifications, elles seront restituées dans leurs proportions initiales (croquis 1).

. Les baies anciennes pourront éventuellement être obstruées. Dans ce cas le bouchement sera maçonné et enduit et réalisé en retrait du nu de la façade. Les éléments de structures et de décor : appui, linteau, piedroits, seront conservés (croquis 2).

. Les baies percées ultérieurement à la construction d'origine pourront être rebouchées de façon à ne plus apparaître en façade, lorsqu'il en résulterait un aspect plus harmonieux de celle-ci.

Ces interventions sont à étudier au cas par cas avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

LES PERCEMENTS NOUVEAUX

. Ils pourront être autorisés sur les façades non perceptibles de l'espace public sous réserve :

- . de ne pas nuire à l'équilibre de la façade
- . de présenter des proportions en relation avec celles des baies anciennes, plus hautes que larges, dans des proportions d'environ 1 x 1,5.
- . que les appuis, linteaux et piedroits soient réalisés dans des matériaux et appareillages identiques aux existants.

La création de portes de garage ne devra pas nuire à l'équilibre architectural des façades. En aucun cas, ne seront créées des portes de garages contiguës.

Les pignons étaient traditionnellement pas ou très peu percés, cet esprit sera maintenu.

LES MENUISERIES

Lors de la présentation d'un projet, les menuiseries seront dessinées et décrites.

Le modèle de menuiserie sera choisi dans les planches jointes, en fonction de la date de construction de la maison (planches 3 et 4).

a - Croisées, portes et contrevents

Les menuiseries anciennes seront :

- . soit restaurées si leur état le permet,
- . soit utilisées comme modèle.

. les menuiseries nouvelles seront en bois et s'inspireront des modèles anciens (épaisseur des bois, dimension des carreaux, ..) (planches 5 et 6)

. les menuiseries doivent être homogènes sur l'ensemble de la construction.

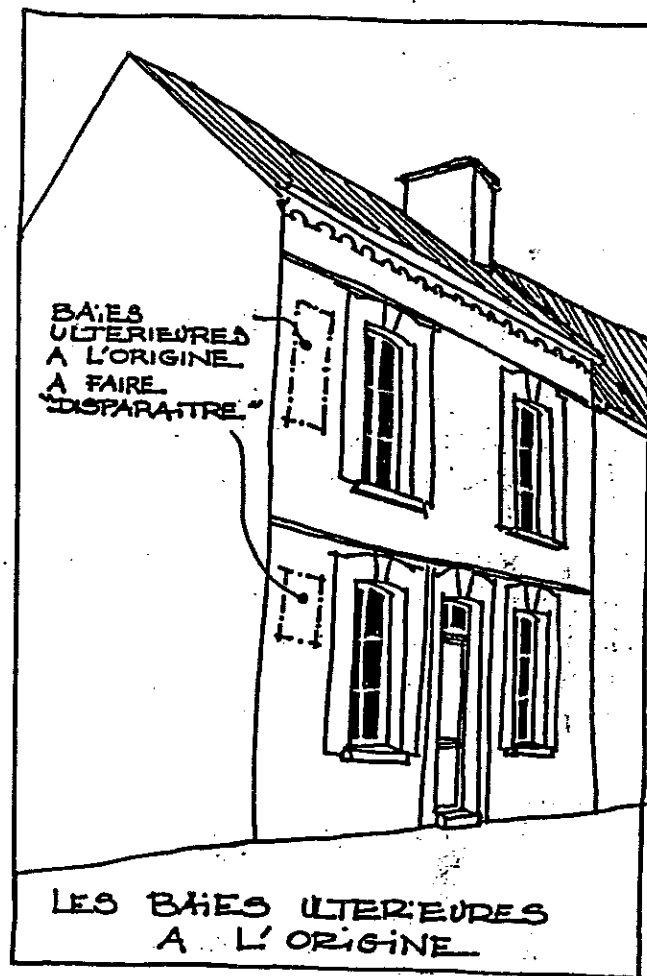
. les proportions des carreaux seront rectangulaires en hauteur, les dimensions minimum des "petits carreaux" seront celles des modèles traditionnels relevés sur place : 31 x 24cm, 28 x 18 cm ou 33 x 23 cm.

. les menuiseries seront peintes, dans des tonalités choisies dans la palette locale jointe au présent document.

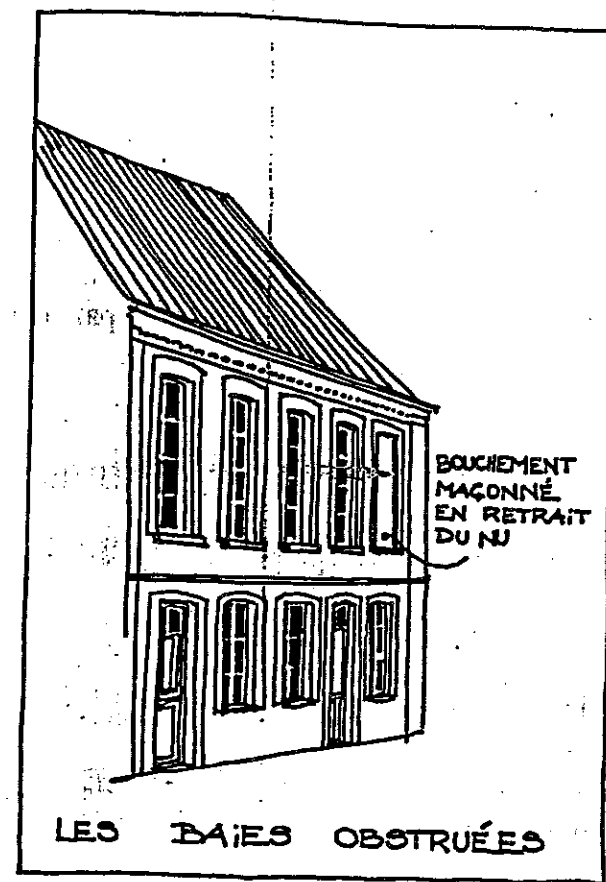
Sont interdits :

- . les croisées, volets, contrevents en PVC
- . les persiennes métalliques
- . les croisées en aluminium
- . les volets roulants de tous types

. Les contrevents seront autorisés si l'architecture de l'édifice le permet en analogie avec l'existant. Ils seront soit pleins constitués de planches



croquis n° 1

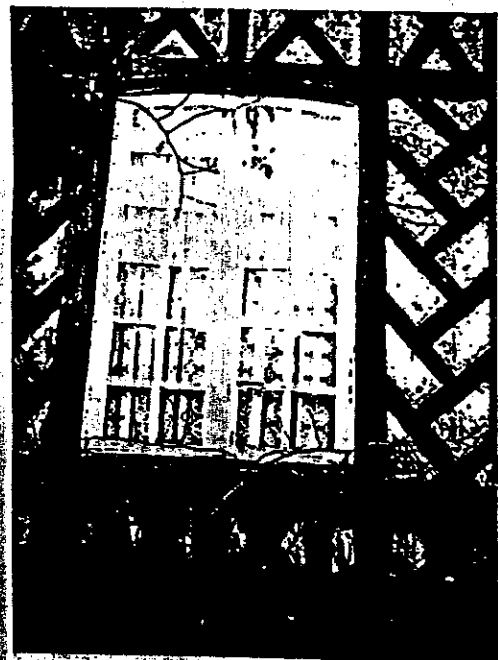


croquis n° 2

CONTREVENTS



MODÈLE "PICARD"



MENUISERIE TRADITIONNELLES

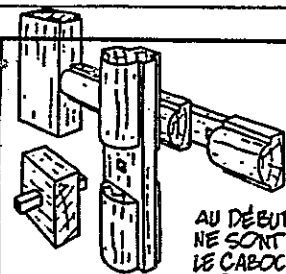
XVIII^{ème} ET XIX^{ème} SIÈCLES

PERSIENNES

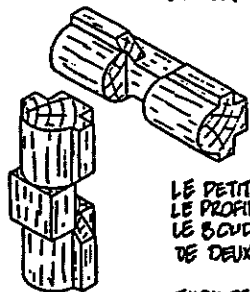
PLANCHE 3.



LES PORTES D'ENTRÉE ET COCHÈRE
PLANCHE 4

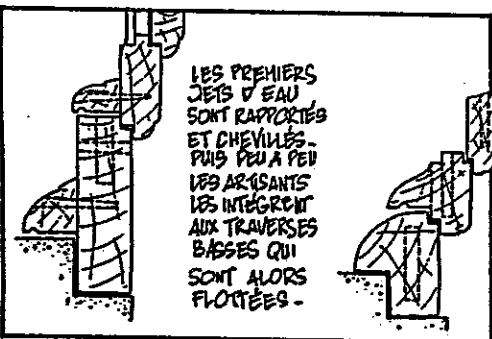


AU DÉBUT, LES BATTANTS
NE SONT PAS MOULURÉS.
LE CABOCHON DES PETITS BOIS
EST RAPPORTÉ ET CHEVILLE.

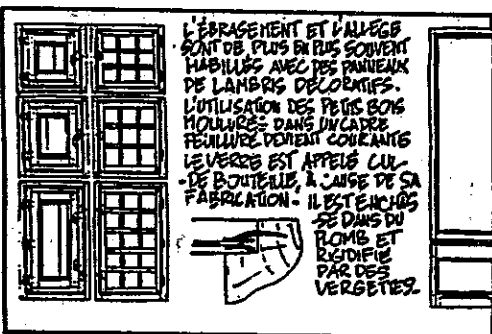


LE PETIT BOIS REPREND
LE PROFIL DU MENEAU ET
LE BORDIN EST ENTOURÉ
DE DEUX CARRÉ

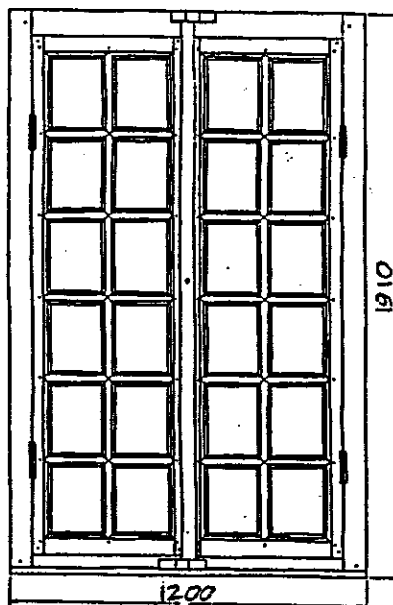
ENSUITE, LE CABOCHON EST PRS
DANS LES MONTANTS DES PETITS
BOIS, CEUX CI S'ASSEMBLANT
À MI-BOIS AVEC COUPÉ D'ONGLET
POUR RACCORDER LE CARRÉ
À LA MOULURE.



LES PREMIERS
JETS D'EAU
SONT RAPPORTÉS
ET CHEVILLES.
PUIS PEU À PEU
LES AÏSANTS
LES INTÈGRENT
AUX TRAVERSES
BASSES QUI
SONT ALORS
FLOTÉES.

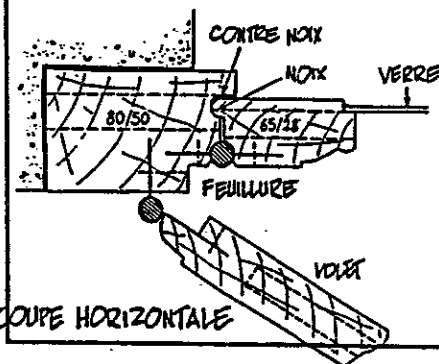
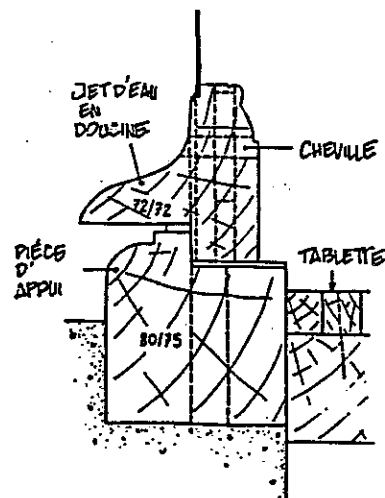


L'ÉBRASEMENT ET L'ALLÈGE
SONT DE PLUS EN PLUS SOUVENT
HABILITÉ AVEC DES PAINNEUX
DE LAMBRIS DÉCORATIFS.
L'UTILISATION DES PETITS BOIS
MOULURÉS DANS UN CADRE
FEUILLURE DEVIENT COUVERTE
LE VERRE EST APPELÉ CUL-
DE-BOUTEILLE, À CAUSE DE SA
FABRICATION. IL EST ENCHÂSSÉ
DANS DU ROMB ET
RÉDIGÉ PAR DES
VERGETES.



ÉLEVATION INTÉRIEURE
CONDAMNATION AVEC UN FLÉAU
BARRANT LA FENÊTRE

COUPE VERTICALE



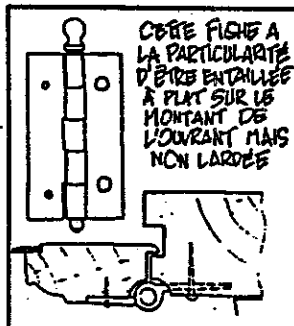
COUPE HORIZONTALE

L'ÉTANCHÉITÉ À L'EAU S'AMÉLIORE
ENCORE GRÂCE À LA FORME DE LA
TRAVERSE BASSE DE L'OUVRANT
DIT EN JET D'EAU - ET À LA FORME
DE LA PIÈCE D'APPUI

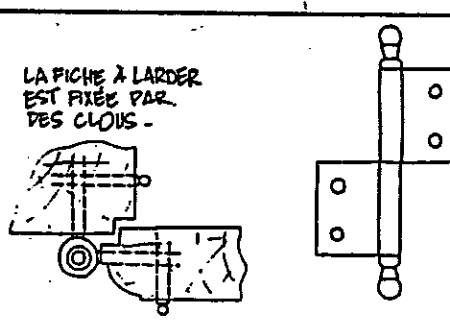


RECOUVREMENT À FEUILLURE

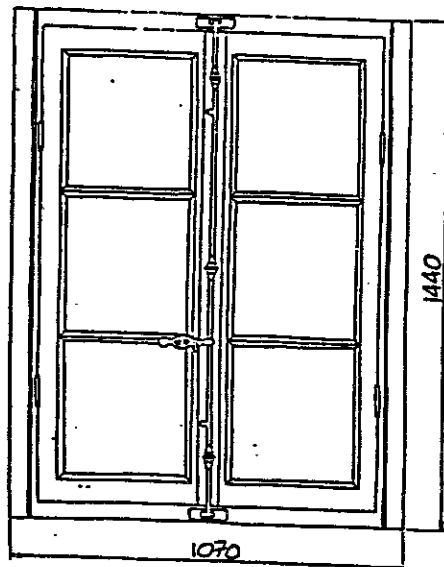
LA NOIX ET LA CONTRE-NOIX AVEC
FEUILLURE SUR LE MONTANT DORMANT
COMMENCENT À ÊTRE UTILISÉS.



CEtte FICHE A
LA PARTICULARITÉ
D'ÊTRE ENTAILÉE
À PLAT SUR LE
MONTANT DE
L'OUVRANT MAIS
NON LARDÉE

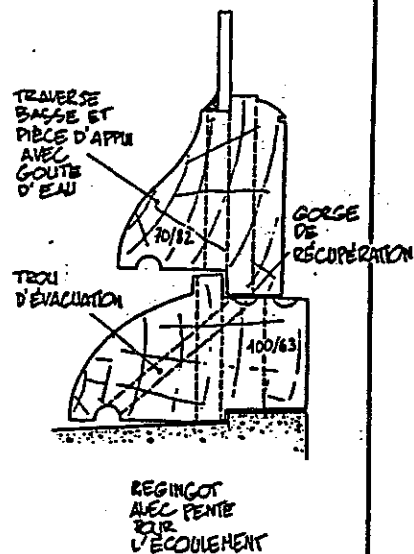


LA FICHE À LARDER
EST FIXÉE PAR
DES CLOUS.

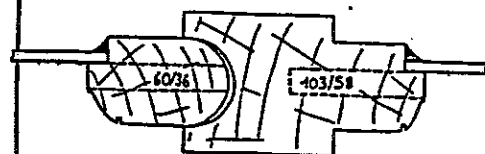


ÉLEVATION INTÉRIEURE

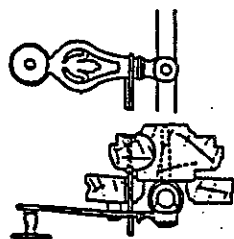
COUPE VERTICALE



COUPE HORIZONTALE



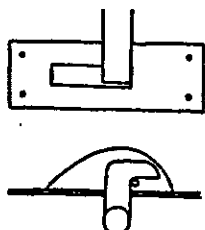
MOUTON ET GUEULE DE LOUP
L'EMBRÈVEMENT DU BATTANT
N'EST PAS GÉNÉRALISÉ -



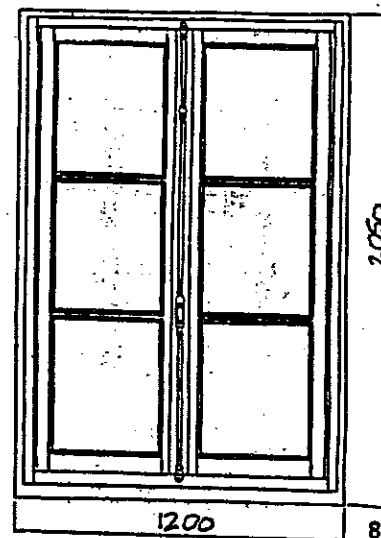
POIGNÉE



SUPPORT POIGNÉE

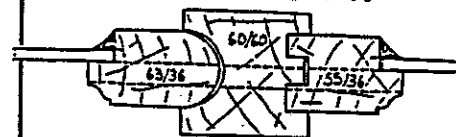


GACHE

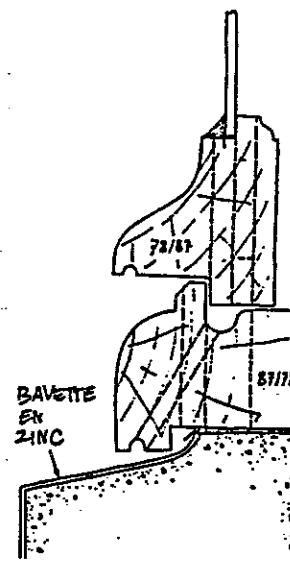


ÉLEVATION INTÉRIEURE

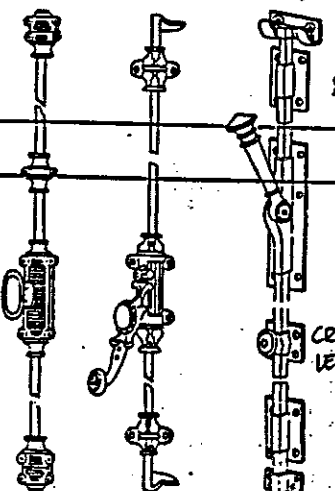
COUPE HORIZONTALE



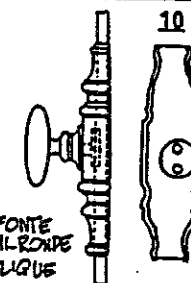
BATTANT EMBREVÉ AVEC
LE MONTANT DE L'OUVRANT
(ÉCONOMIE DE MATIÈRE)



COUPE VERTICALE



CRÉMONE À
LEVIER-CRIC



CRÉMONE EN FONTE
AVEC TIGE DE ML RONDE
POSÉE EN APPLIQUE

CRÉMONE
AVEC BATTANT

ESPAGNOLETTE
DE CUIVRE

larges jointives, assemblées par 3 ou 4 barres horizontales (modèle Picard), l'emploi de contrevents persiennes est possible (voir précédemment planche 3).

. Les portes d'entrées seront soit pleines, soit à imposte vitrée, soit avec une partie inférieure pleine et une partie supérieure à petits carreaux, à panneaux moulurés ou larges planches avec couvre-joint éventuellement ou à joints vifs selon le type d'édifice (croquis 3).

Sont interdits les motifs fantaisie et en particulier les pointes de diamants.

. Les portes de garages seront ouvrantes à la française, posées à mi-tableau ou au nu intérieur. Elles seront pleines, réalisées en bois (planches larges à joint vif), peintes dans les mêmes tons que les menuiseries de la façade (croquis 4).

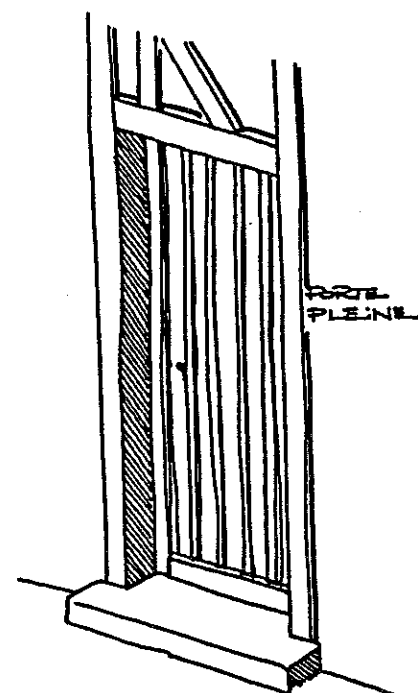
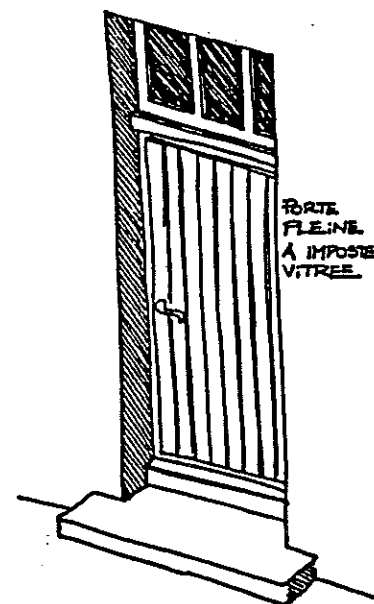
b - Les verrières en façade :

. Les verrières dans le plan de la façade peuvent être autorisées sur les façades non visibles de l'espace public.

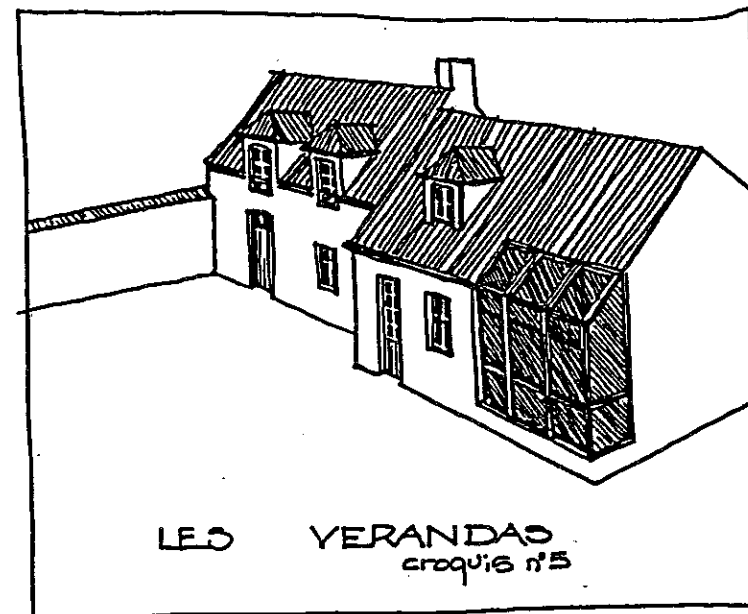
c - Les vérandas (croquis 5) :

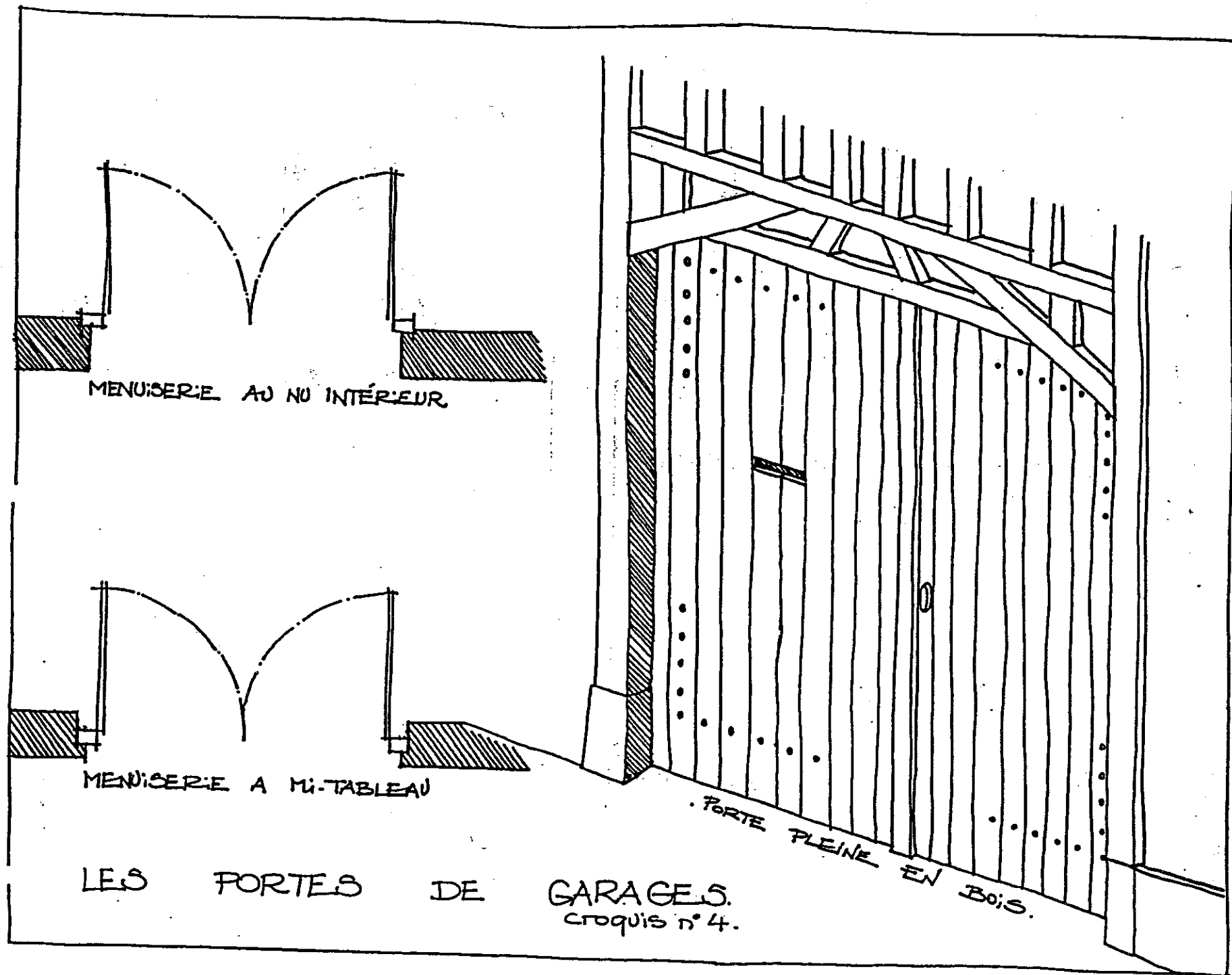
Des vérandas sont autorisées dans les conditions édictées dans le chapitre "constructibilité des espaces privés" et sous réserve de :

- . être intégrées à l'architecture.
 - . présenter une rythmique verticale
 - . être réalisées en profils métal ou bois le plus mince possible et peintes dans la tonalité des menuiseries.
 - . être non visibles de l'espace public
 - . être en façades postérieures
- . La couverture sera réalisée soit en verre, soit dans le même matériau que celle du bâtiment sur lequel elle est apposée.
- . Les pentes de couvertures seront parallèles à celles des corps de bâtiments auxquels elles s'adossent.
- . Sont interdits : les matériaux plastiques ou métalliques ondulés ou plans.



LES PORTES D'ENTREE
croquis n°3





LES FERRONNERIES

. Les éléments de ferronneries anciens, garde-corps, grilles d'impostes de soupiraux, tous éléments de quincaillerie seront conservés et restaurés.

. Les éléments nouveaux seront traités dans le même esprit que les anciens (planche 7).

Sont interdits :

- . les garde-corps en aluminium, plexiglas ou verre.

BALCONS ET TERRASSES

a - Balcons :

- . La création de balcons est interdite.

b - Terrasses (croquis 6 et 7) :

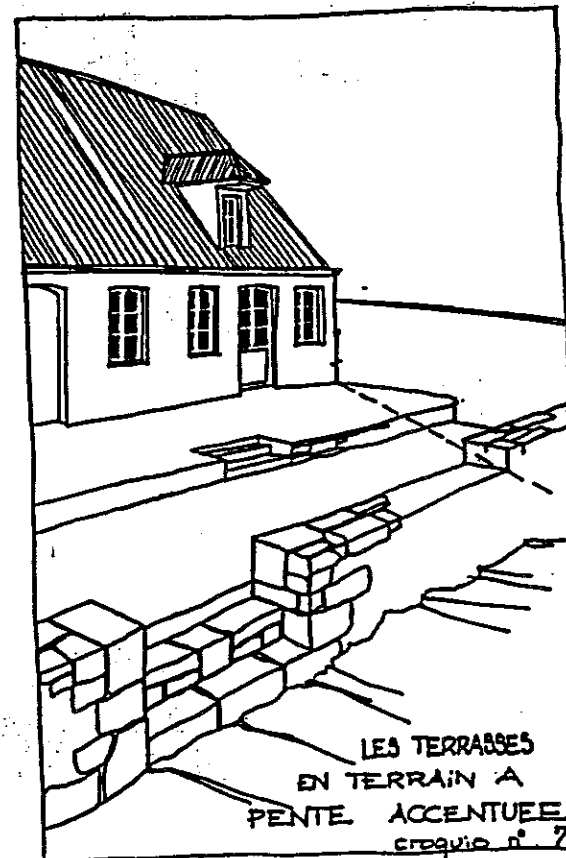
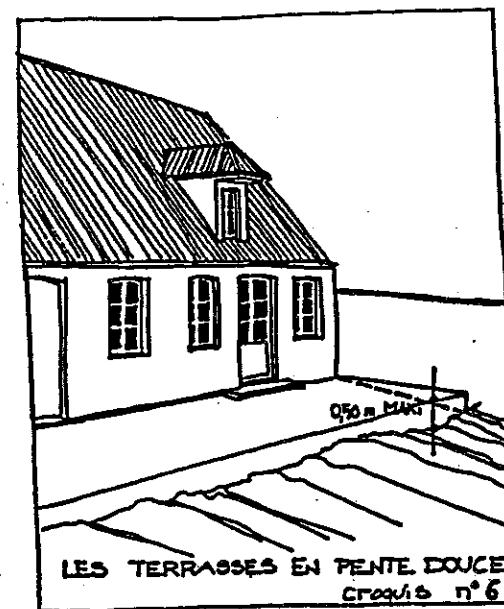
. Les terrassements destinés à réaliser une terrasse en continuité d'une façade sont interdits.

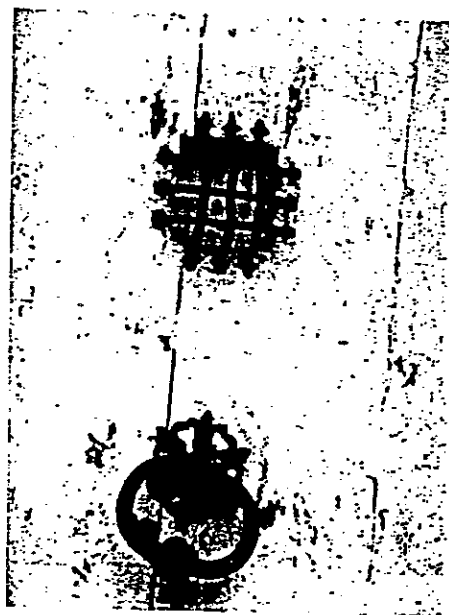
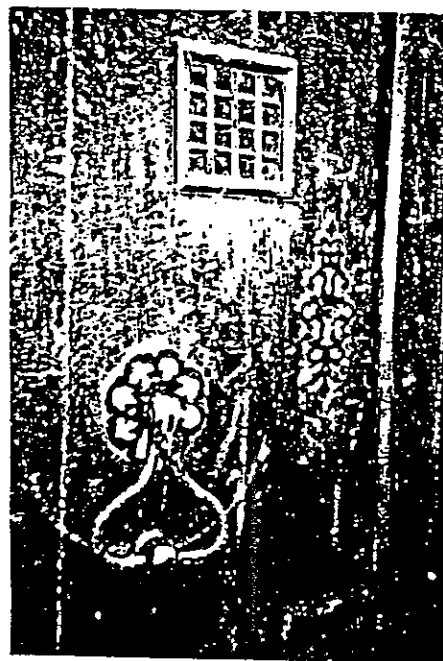
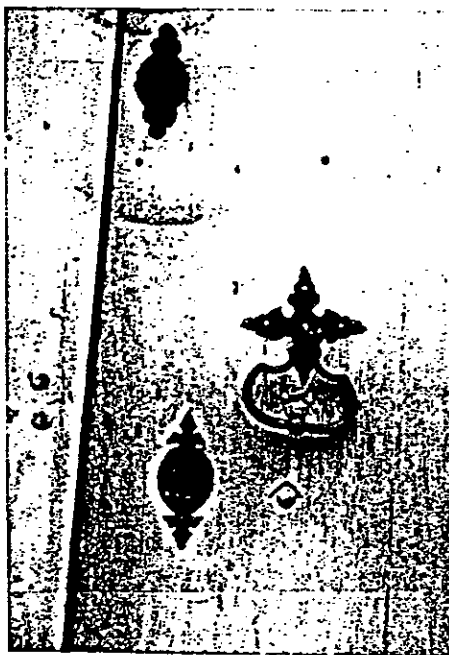
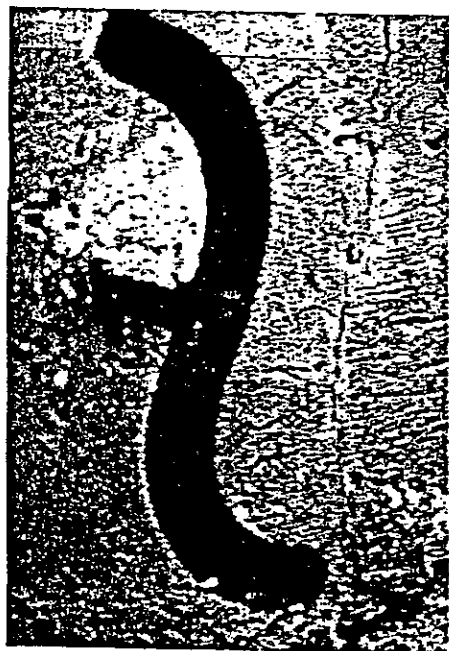
. Les terrasses seront implantées au niveau du terrain naturel, un nivellement très modéré sera autorisé (0,50 mètre maximum).

Il est conseillé, en cas de pente accentuée, de créer une terrasse à niveaux différents.

. Les terrasses seront limitées par des murets en pierre du pays ou en brique.

Les murets en béton apparent sont interdits





LES ELEMENTS DE FERRONNERIE

LES COUVERTURES

LES MATERIAUX

La majorité des constructions de Gerberoy sont couvertes en tuile plate de terre cuite petit format (60 à 80 au m²).

L'ardoise naturelle est réservée aux édifices à caractère public et à quelques maisons de la fin du XVIIIe et du XIXe siècles (époque d'introduction de l'ardoise fine de Fumay -Ardennes- et de l'ardoise d'Angers, dans la région).

En cas de réfection de la couverture :

. Le matériau traditionnel existant - tuile de terre cuite petite format 60 à 80 au m² ou ardoise naturelle pose droite de format 22 x 32 - sera reposé, hormis dans le cas où le bâtiment est couvert dans un matériau différent. La tuile sera préférée à l'ardoise pour la totalité de la couverture.

. Les couvertures réalisées en matériaux précaires : tôle ou amiante ciment, seront, lors de leur réfection, refaites en ardoise ou tuile (en fonction du type d'architecture).

a - Couvertures en tuiles

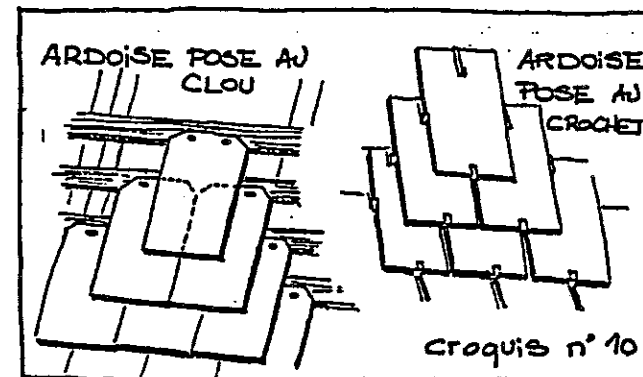
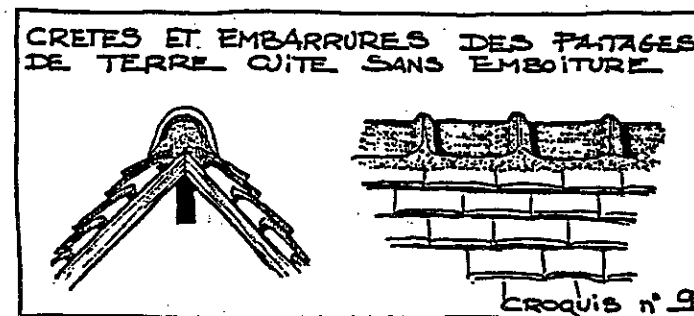
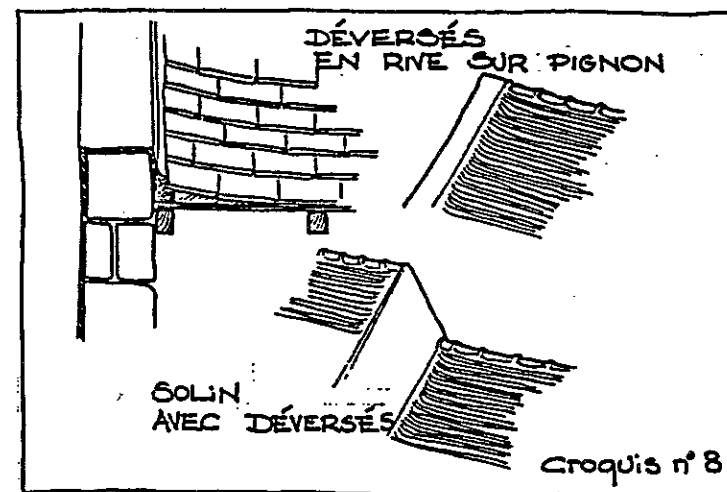
Lors de la dépose, les tuiles en bon état seront récupérées et mêlées à des tuiles neuves de fabrication traditionnelle, de même format et de tonalité similaire.

On pourra également se procurer des tuiles de récupération.

La pose sera réalisée soigneusement, de façon à ne laisser apparaître aucune pièce de zinc. Les noues seront dites à un tranchis ou "croisée". Pour les restaurations de qualité on utilisera le plomb.

Les éléments de finition seront réalisés au mortier de chaux aérienne ou au plâtre gros :

. déversés en rive sur pignon coupe feu (croquis 8)



- . solins et ruellées avec déversés
- . crêtes et embarrures des faitages de terre cuite, sans emboiture (croquis 9).

La pose de tuiles de rives à rabat en angle qui habillent le bord du pignon, est interdite.

b - Couvertures en ardoise (croquis 10) :

On emploiera l'ardoise naturelle d'Angers, d'Espagne ou de Penn-rin (ardoise violette du Pays de Galles, analogue à celle des Ardennes) posée au clou ou au croquets, d'un format maximum de 30 x 22 mm.

La pose sera réalisée soigneusement de façon à ne laisser apparent que le minimum de pièces en zinc.

Les noues et arêtières seront à un trançis ou ronds.

Les solins, déversés en rives, réalisés au mortier de chaux aérienne ou au plâtre gros.

Le zinc visible peut être plombaginé.

LES LUCARNES

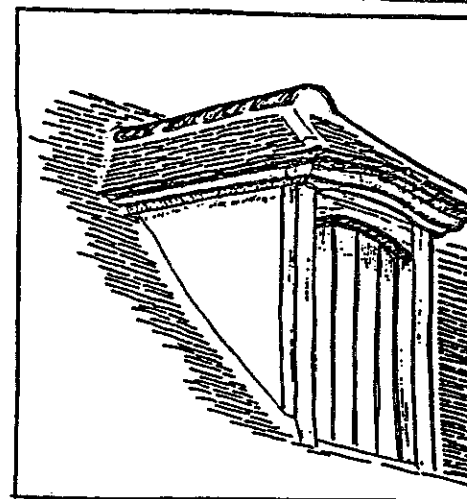
Les lucarnes existantes seront maintenues et restaurées.

Des lucarnes nouvelles pourront être éventuellement autorisées sous réserve:

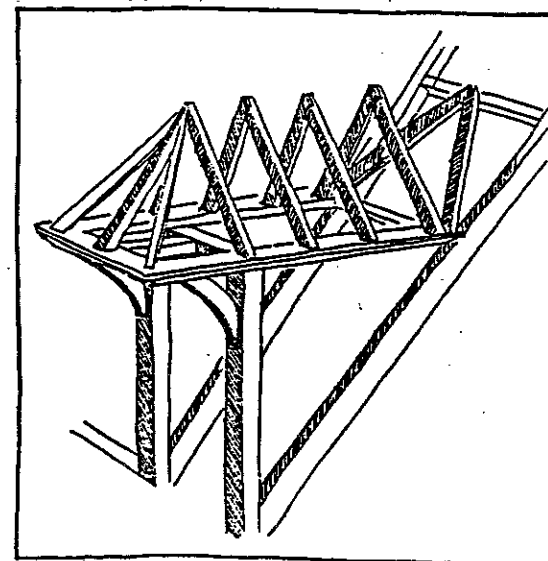
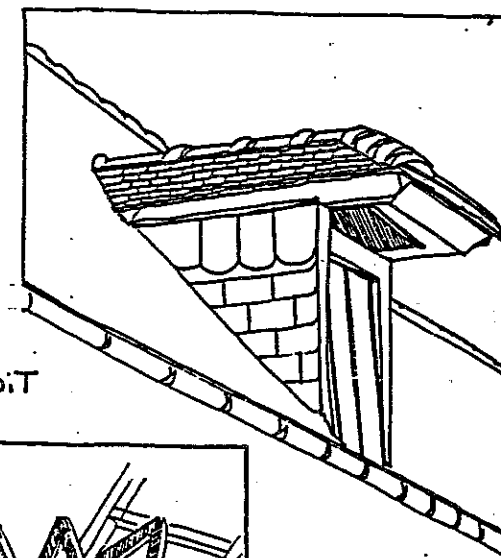
- . de ne pas nuire à l'équilibre du volume
- . le percement devra être nettement plus petit que les baies existantes sur la façade (voir les proportions des existantes)
- . le nombre sera limité à celui des travées de percements existant en façade.

. Les lucarnes seront réalisées en charpente bois à capucine à trois pans ou en bâtière à deux pans de couverture avec ou sans débord du toit (lucarne à foin), (croquis 11 et 12).

LUCARNES
CAPUCINE



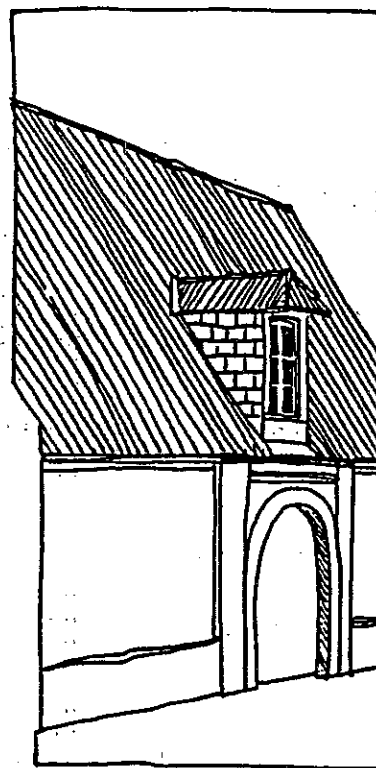
LUCARNES
A FOIN AVEC
DEBORD DE TOIT



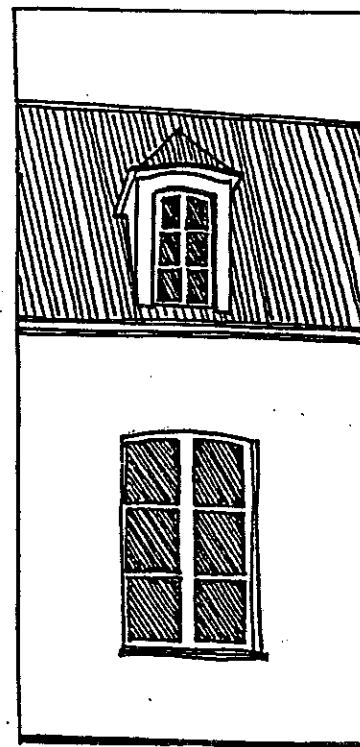
croquis n°



LUCARNE
EN BÂTIÈRE



_____ LUCARNES A CAPUCINE _____



croquis n° 12.

. elles seront de préférence implantées dans le versant de couverture ou au niveau de la corniche (lucarne à foin).

Pour choisir le type de charpente de la lucarne, on se référera à l'équilibre de l'ensemble du bâtiment et au voisinage éventuel du pignon.

. La couverture des lucarnes sera réalisée dans le même matériau que celui du bâtiment et avec le même soin.

. Dans le cas d'une couverture en tuile, les jouées pourront être réalisées en ardoise.

On ne posera pas de gouttières sur les lucarnes.

. La pose de volets extérieurs de tous types est interdite sur les lucarnes.

c - Essentage

L'essentage d'ardoise, de tuiles ou de clins de bois en pignon et en façade sera autorisé, sous réserve d'être en accord avec l'architecture du bâtiment.

Ce type d'intervention est à étudier au cas par cas, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

LES CHASSIS DE TOIT

Les chassis de toits seront obligatoirement du type tabatière (chassis métallique à structure fine), (croquis 13).

Les chassis à projection type "velux, Plein Ciel..." sont interdits, les chassis existants ne pourront être remplacés que s'ils répondent aux critères édictés pour les chassis nouveaux (voir ci-dessous).

Les chassis devront répondre aux critères suivants :

- . proportions rectangulaires en hauteur
- . dimensions maximum : 0,55 x 0,70
- . implantation : dans les 2/3 inférieurs du versant de couverture
- . saillie : ils seront posés à fleur du matériau de couverture

Le nombre de chassis sera limité à celui du nombre de travées de percement existantes en façade.

Les chassis seront posés sur une même ligne de niveau.

CHEMINEES ET VENTILATIONS

. Les souches de cheminées anciennes en brique seront conservées et restaurées.

. Les souches nouvelles reprendront les proportions des anciennes, elles seront réalisées en briques.

. Les cheminées seront chapeautées d'éléments de terre cuite cintrés posés sur deux rangs de briques non jointives.

. Les émergences de ventilations de combles seront traitées par des tabatières (croquis 14).

LES ANTENNES

Les antennes et paraboles seront interdites en couverture. Celles qui existent devront, dès que les moyens techniques le permettront et tout comme pour les installations nouvelles et renouvelées, être faites à l'intérieur, sous les combles ou de toute autre manière qui les rend invisibles depuis l'espace public. Les paraboles pourront être posées au sol dans les cours et jardins non visibles de l'espace public.

Avec l'aide éventuelle des Gerboréens dont le métier est la télévision, conviendra d'entreprendre une étude d'ensemble des possibilités de regroupement des antennes pour en limiter le nombre, ou, mieux encore, du remplacement des antennes individuelles par un capteur collectif.

GOUTTIERES ET DESCENTES D'EAU PLUVIALES

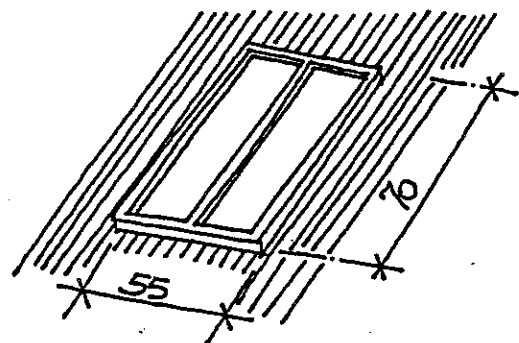
Tout projet de réfection de couverture devra préciser les emplacements des descentes. Leur tracé devra être le plus simple et rectiligne possible.

Les descentes seront réalisées en zinc ou cuivre.

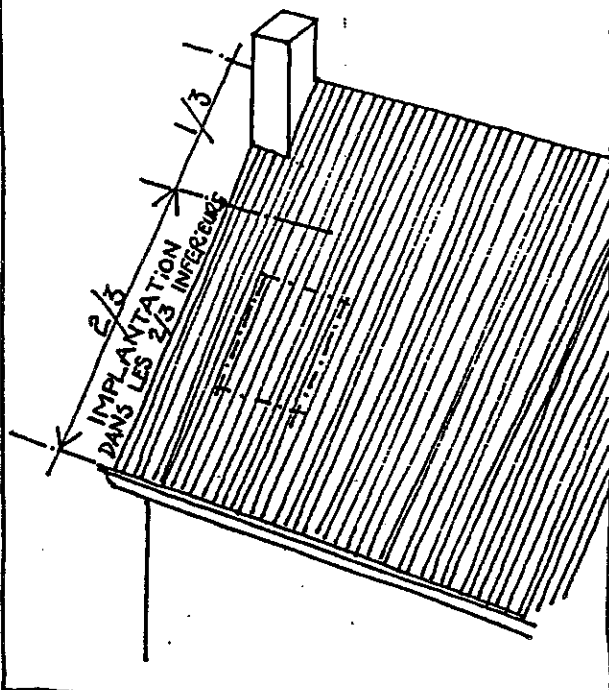
. L'emploi de PVC est interdit.

Elles seront soit peintes dans la tonalité de la façade, soit plombaginées.

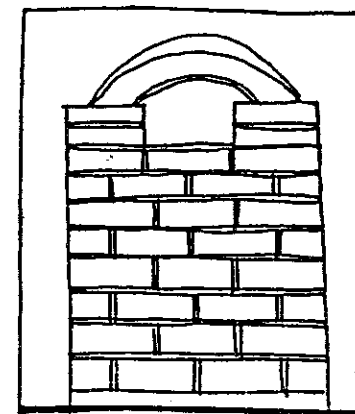
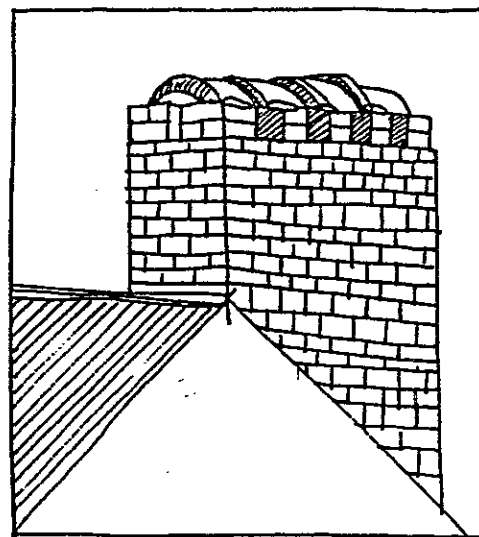
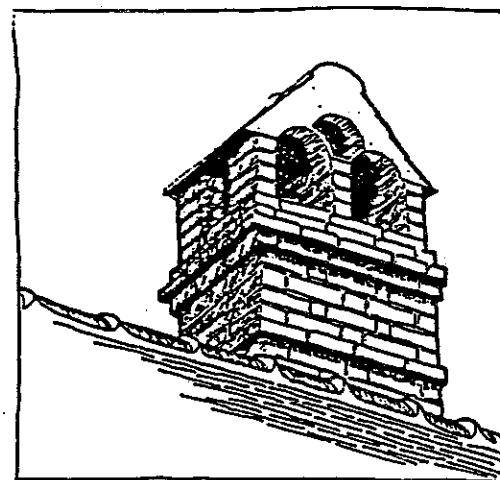
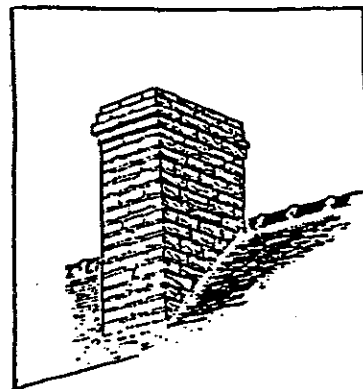
Les descentes en cuivre seront laissées naturelles.



CHASSIS TABATIERE
DIMENSIONS MAXIMUM



LES CHASSIS DE TOIT
croquis n°13



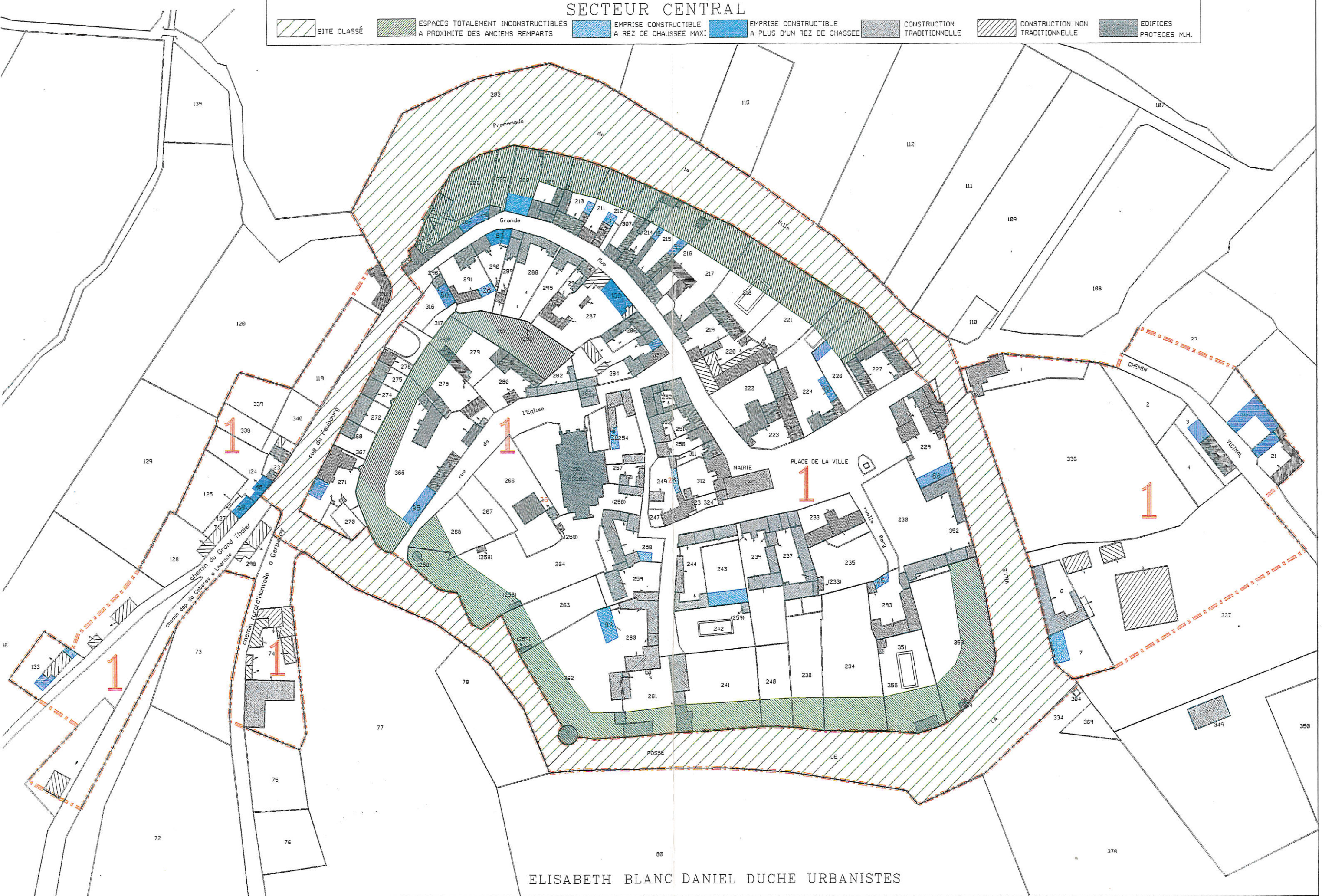
LES CHEMINÉES
croquis n°14

GERBEROY Z P P A U P

ZONAGE ET CONSTRUCTIBILITE DES ESPACES PRIVATIFS

SECTEUR CENTRAL

SITE CLASSÉ
 ESPACES TOTALEMENT INCONSTRUCTIBLES A PROXIMITE DES ANCIENS REMPARTS
 EMPRISE CONSTRUCTIBLE A REZ DE CHAUSSEE MAXI
 EMPRISE CONSTRUCTIBLE A PLUS D'UN REZ DE CHASSEE
 CONSTRUCTION TRADITIONNELLE
 CONSTRUCTION NON TRADITIONNELLE
 EDIFICES PROTEGES M.H.



ELISABETH BLANC DANIEL DUCHE URBANISTES